

HD9502
C32C36
ex. 2

Le Programme énergétique national

1980

Canada 

TABLE DES MATIÈRES

UNE POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE POUR TOUS LES CANADIENS	1
LES PROBLÈMES	3
Le contexte international	3
Vers l'indépendance énergétique	8
Avantages et charges liés à l'énergie	11
Participation canadienne	17
Sécurité, équité et possibilité de participation	23
LE PROGRAMME	25
Régime des prix	25
Prix du pétrole	26
Prix du gaz naturel	33
Taxes en matière d'énergie	35
Nouvelles taxes sur le pétrole et le gaz naturel	37
Partage des recettes provenant du prélèvement à l'exportation du pétrole	39
Taxe sur les recettes pétrolières et gazières	40
Système d'encouragements pétroliers et gazières	41
Déduction pour épuisement gagné	42
Programme d'encouragements pétroliers	42
Installations de traitement du pétrole brut lourd	44
Banque du gaz naturel	45
Terres du Canada	45
Législation nouvelle	49
Pour une vraie industrie canadienne	52
Pour aider les pays en voie de développement	56
Programmes d'action directe	57
Remplacement du pétrole	58
Utilisation plus efficace du pétrole brut	66
Accroissement du rôle des énergies renouvelables	70
Un effort plus vigoureux d'économies de l'énergie	73
Recherche et développement	80
Initiatives régionales	82
L'Ouest canadien	83
Région de l'Atlantique	86
Renforcement de notre capacité de réaction en matière pétrolière	94
Coût projeté du Programme énergétique national	97

L'INCIDENCE DU PROGRAMME	101
Sécurité énergétique	101
L'offre de pétrole.....	101
La demande de pétrole	107
Possibilité de participation dans le secteur de l'énergie.....	112
Équité dans le secteur de l'énergie.....	116
Le consommateur	116
Les provinces productrices	119
Le gouvernement de l'Alberta	121
Le gouvernement du Canada	123
Conclusion	123

UNE POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE POUR TOUS LES CANADIENS

Voici un ensemble de décisions nationales prises par le gouvernement du Canada.

Ces décisions ont trait à l'énergie. Elles influenceront sur presque tous les domaines d'activité au Canada, le sort de tous les citoyens et la structure économique, environnementale et sociale de la nation au cours des années à venir. Elles ont d'importantes répercussions positives pour la fédération elle-même.

Le gouvernement du Canada prend pour point de départ ce qu'il considère comme une situation nationale de force, et non de faiblesse, dans le domaine énergétique. Le Canada produit déjà plus d'énergie qu'il n'en consomme. Il est moins vulnérable que la plupart des autres pays aux caprices d'un cartel international du pétrole et il est mieux en mesure que beaucoup de s'affranchir de ce lien. Ses options énergétiques sont suffisamment ouvertes pour éviter toute réorientation brutale vers des solutions peu compatibles avec ses objectifs sociaux et environnementaux. Si nous arrivons à restreindre notre demande par des efforts vigoureux de conservation — ce qui est à notre portée —, nous pourrons garder ces options ouvertes.

Nous avons, de plus, des réalisations à notre actif. Nous ne le cédon à personne — et sommes même les premiers au monde à maints égards — pour ce qui est des techniques et de l'organisation nécessaires à l'exploration et à la mise en valeur des sources d'énergie primaire. Nous avons en fait une contribution à apporter aux autres pays, en particulier à ceux du Tiers monde, et nous comptons l'apporter.

En regard de cette force actuelle et potentielle, nos problèmes énergétiques paraissent relativement petits à l'échelle internationale.

Il existe pourtant des problèmes. La situation pétrolière internationale menace la croissance et la stabilité économiques mondiales, éléments particulièrement importants pour le Canada. Dans ce contexte, nous devons avoir pour stratégie d'utiliser notre force nationale dans le domaine énergétique tant pour protéger que pour stimuler notre économie.

Dans le cadre politique de la fédération canadienne, nos problèmes énergétiques internes pourraient, à la faveur d'un débat excessivement prolongé, devenir des facteurs de division, de perturbation et d'aggravation des incertitudes, au moment même où se manifeste un besoin pressant de décision, de gestion et d'unité.

Nous ne devons pas laisser notre force en matière énergétique devenir une source de faiblesse interne. La plupart des Canadiens sont conscients des tensions créées dans la fédération par les questions du prix de l'énergie et du

partage des recettes. Ces questions gravitent autour de la notion d'équité, c'est-à-dire la façon dont les avantages et les charges liés à la nouvelle situation énergétique sont partagés entre les Canadiens.

En l'espace d'un an, deux gouvernements nationaux ont essayé, de concert avec les provinces, de s'entendre sur les prix du pétrole et du gaz dans le cadre d'un mécanisme national de gestion de notre avenir énergétique et de répartition équitable des avantages. Chaque partie a défendu des positions raisonnables; pourtant, on n'a pu en arriver à un consensus.

Les gouvernements des provinces, par leurs déclarations et les mesures prises, reconnaissent la nécessité d'agir. Ils sont tous résolus à inciter les Canadiens à relever rapidement et vigoureusement le défi énergétique. Pour la plupart, ils conviennent que, ce qu'il nous faut maintenant, c'est une gestion efficace d'une situation énergétique nationale viable, et que des mesures décisives sont indispensables.

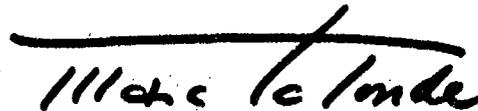
Assumant sa responsabilité nationale dans le domaine de l'énergie, le gouvernement du Canada a donc jugé qu'il devait agir maintenant, et ce, en tenant pleinement compte du caractère particulier de la question énergétique.

Ces considérations ont dicté les trois principes d'action fédérale:

- Il faut instaurer des conditions permettant aux Canadiens de prendre en main leur avenir énergétique grâce à la *sécurité* des approvisionnements et à l'indépendance vis-à-vis du marché mondial du pétrole.
- Il faut offrir aux Canadiens, à tous les Canadiens, la *possibilité réelle de participer* au secteur énergétique en général et à l'industrie pétrolière en particulier, ainsi que de partager les fruits de l'expansion industrielle.
- Il faut établir un régime de prix du pétrole et de partage des recettes qui tienne compte de l'exigence d'*équité* pour tous les Canadiens, où qu'ils habitent.

Le gouvernement se propose d'atteindre ces objectifs au moyen du Programme énergétique national présenté dans ce document. Il considère que ce programme sert éminemment l'intérêt national.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources du Canada



MARC LALONDE

LES PROBLÈMES

Le contexte international

Le problème énergétique mondial tient à l'accessibilité et au prix du pétrole. La consommation mondiale de pétrole a triplé au cours des deux dernières décennies. L'importance relative de l'or noir a doublé, passant d'un à deux cinquièmes de la demande d'énergie primaire. Cette croissance, jointe à une diminution de la capacité des États-Unis de subvenir à leurs propres besoins de pétrole, a imposé de fortes tensions au marché mondial du brut.

Vers le milieu des années 70, les grandes multinationales du pétrole avaient perdu leur situation dominante dans la production mondiale, tandis qu'une nouvelle force apparaissait: l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), cartel formé pour obtenir de meilleures recettes pétrolières par la gestion de l'offre et des décisions unilatérales. Le cartel a réussi: le prix du pétrole, qui était de \$3 le baril en 1960 — et encore d'environ \$3 en 1970 — atteint ou dépasse maintenant \$38. De plus, le rôle traditionnel de distribution des grandes compagnies pétrolières a été sensiblement réduit par les transactions d'État à État entre les membres de l'OPEP et les pays consommateurs. Les sept principales compagnies pétrolières internationales, par lesquelles passaient 64 % de la production pétrolière des pays non communistes en 1973 et 1974, ont vu cette part passer à 46 % en 1979.

Les deux tiers de la production de l'OPEP proviennent du Moyen-Orient et sont contrôlés par l'Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole (OPAEP) et l'Iran. Certains de ces pays n'ont pas caché leur intention non seulement d'obtenir un prix maximum pour leur pétrole, mais aussi d'utiliser celui-ci comme arme politique et économique.

L'efficacité de l'OPEP a été démontrée après la révolution iranienne de 1978. L'offre de pétrole était alors plus que suffisante pour satisfaire les besoins mondiaux. Pourtant, le prix international du pétrole a plus que doublé, en raison de la détermination de l'OPEP de relever les prix — même au moyen d'une diminution de la production — et des achats de précaution des consommateurs craignant une pénurie réelle. L'OPEP exerce aujourd'hui une emprise plus forte que jamais sur le marché mondial du pétrole. Les membres modérés de l'Organisation, en particulier l'Arabie Saoudite, ont bien essayé de freiner l'ascension des prix, mais sans grand succès jusqu'ici.

Les pays consommateurs ont pensé un moment pouvoir réduire sensiblement le pouvoir de l'OPEP de fixer les prix en diminuant leur demande de pétrole. Bien que ce soit là évidemment la solution à long terme et qu'un fléchissement de la demande puisse freiner momentanément la hausse des prix, il ne semble pas que l'OPEP perdra son emprise. Ses membres ont démontré leur capacité et leur volonté d'ajuster l'offre pour faire monter les prix. En ce

sens, le marché du pétrole n'est pas un marché libre, puisque les producteurs peuvent manipuler les prix en modifiant à volonté la production.

Loin de stabiliser le marché du pétrole, la position dominante de quelques grands producteurs a eu l'effet contraire. Les acheteurs sont souvent prêts à payer des prix élevés ou à accepter des conditions peu ordinaires de crainte que les pays de l'OPEP n'utilisent leur pouvoir pour diminuer leurs livraisons ou que l'instabilité politique de la région n'entraîne de brusques variations de la production. Le marché du pétrole s'est révélé extrêmement instable et très sensible à la conjoncture politique.

Après les premières interventions de l'OPEP au milieu des années 70, le principal souci des pays industrialisés était le maintien des *approvisionnements*. Le risque d'interruption des livraisons reste bien réel. La guerre entre l'Iran et l'Irak est venue rappeler que le Moyen-Orient, dont le pétrole est si important pour le reste du monde, est en équilibre instable. Les pays consommateurs doivent prévoir les situations d'urgence que pourraient entraîner des embargos, des bouleversements militaires ou politiques dans les régions productrices, ou d'importants problèmes techniques. Les événements ont cependant

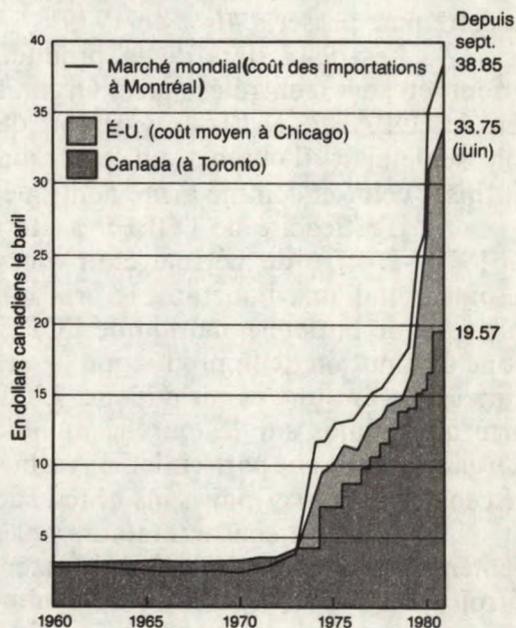
L'OPEP et le marché mondial du pétrole

«Les pays membres de l'OPEP dominent trois champs de contrôle névralgiques:

- Contrôle des prix: l'OPEP a d'abord fait valoir son droit de négocier avec les principales sociétés pétrolières puis, comme la période de prospérité de 1972-1973 faisait grimper la demande au point de mobiliser toute la capacité de production pétrolière existante, son droit de fixer le prix unilatéralement.
- Contrôle des niveaux de production: sous le coup des retombées de la période d'euphorie terminée en 1973, les pays membres de l'OPEP ont en premier lieu refusé d'accroître la capacité de production aux niveaux projetés antérieurement par les sociétés pétrolières, puis ont commencé à exercer un contrôle intégral sur les niveaux de production en 1979, notamment en planifiant une diminution de la production pour 1980.
- Contrôle des réseaux de distribution du pétrole, également acquis en deux étapes: après 1974, les pays membres de l'OPEP ont nationalisé les installations de production pétrolière et substitué, au contrôle exercé par les sociétés pétrolières, un ensemble d'accords à long terme conclus avec les principales sociétés pétrolières au sujet des prélèvements; ensuite, en 1978 et 1979, ces accords ont commencé à céder la place à des contrats beaucoup plus détaillés et restrictifs conclus avec un plus grand éventail d'acheteurs éventuels.»

Source: *The Economist*, le 29 décembre 1979.

Prix du pétrole brut sur le marché mondial, aux États-Unis et au Canada



démontré que la principale question était celle du *prix* à payer pour obtenir du pétrole: le problème fondamental est l'effet de la hausse rapide des prix du pétrole sur l'économie des pays consommateurs.

En bref, le monde traverse une importante crise économique provoquée par les décisions d'une poignée de pays producteurs de relever le prix du pétrole. Il a réussi à surmonter chaque crise des approvisionnements pétroliers, y compris celle due à la situation en Iran. Cependant, l'économie des pays industrialisés — Canada compris — a subi un choc tel que l'élan acquis au cours des dix années précédant 1975 a été arrêté, voire inversé dans certains cas.

Les perspectives des dix prochaines années ne sont guère encourageantes. Les projections de l'offre et de la demande de pétrole de l'Agence internationale de l'énergie (A.I.E.) indiquent des «pénuries» en 1985 et 1990, malgré

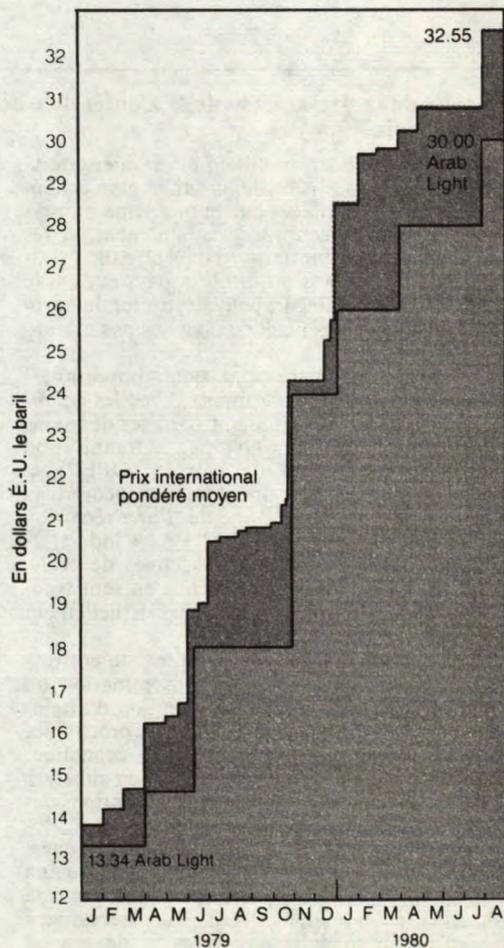
Les mesures de contrôle de l'OPEP assurent-elles un marché ordonné?

Même si les prix internationaux sont bien au-dessus des niveaux jugés nécessaires pour garantir des approvisionnements suffisants en pétrole canadien, on a avancé qu'il faudrait fixer le prix, au pays, à un pourcentage quelconque, par exemple 75 ou 85 %, du prix international. Une telle mesure maintiendrait le prix canadien au-dessous du prix international, mais ne protégerait pas les consommateurs contre le sérieux problème de l'instabilité du marché mondial du pétrole.

La création de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), et le contrôle que cet organisme exerce sur les approvisionnements, n'ont pas engendré un marché ordonné, fondé sur l'évolution de la demande internationale. Au contraire, le marché est bouleversé. Les événements survenus depuis la fin de 1978 surtout ont illustré l'incapacité de l'Arabie Saoudite, le plus important membre de cet organisme sur le plan de la production pétrolière, d'assurer la stabilité des prix en cas de crise.

Le diagramme illustre cette période d'instabilité en comparant le prix repère du pétrole brut léger de l'Arabie Saoudite et la moyenne pondérée des prix du pétrole vendu sur le marché international. Lorsque les prix sur le marché au comptant ont été touchés par l'instabilité économique au cours de cette période, les «militants» de l'OPEP (l'Iran, la Libye, l'Algérie et le Nigeria) n'ont pas tardé à augmenter le prix officiel de leur pétrole par rapport à celui du brut de l'Arabie Saoudite. Les «modérés» de l'OPEP ont tenté de freiner l'escalade mais ont fini par hausser leurs propres prix afin de réduire l'écart entre les prix au sein de l'OPEP.

Prix mondial du pétrole, 1979-1980



des prévisions de production peut-être optimistes pour certains grands pays pétroliers, notamment l'Arabie Saoudite et l'Iran. L'Agence suppose également une croissance de la demande qui est modérée par rapport aux observations passées et pourrait — sans des mesures énergiques d'économie — être dépassée dans une conjoncture plus normale que celle enregistrée depuis le milieu des années 70.

Ces pénuries prévues sont évidemment théoriques. Il pourrait y avoir des pénuries temporaires pendant lesquelles les réserves d'urgence et les ententes de partage seraient mises à contribution, mais le marché, si imparfait soit-il, réaliserait avec le temps l'ajustement de l'offre et de la demande. La vraie question est de savoir à quel coût pour les pays consommateurs. Le cartel du pétrole s'est révélé capable de relever les prix presque à volonté, même quand la capacité de production dépassait la demande. A quoi peut-on donc s'attendre si des tensions se manifestent comme le prévoit l'A.I.E.? Qu'arrivera-t-il si un producteur important est touché, comme l'Iran et l'Irak le sont maintenant?

Extraits de la déclaration de la Conférence des sept pays industrialisés (Venise, juin 1980)

«Au cours de notre réunion, la première de la décennie 1980, nos réflexions, sur le plan économique, ont été dominées par le problème du prix de l'énergie et de son approvisionnement, et ses répercussions sur l'inflation et le niveau d'activité économique dans nos propres pays et dans le monde entier. Faute de pouvoir traiter les problèmes énergétiques nous ne pouvons pas affronter les autres.

La succession d'augmentations importantes du prix du pétrole, sans rapports avec les conditions du marché, et culminant dans les décisions prises dernièrement à Alger par l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), a abouti dans la réalité à une inflation encore plus forte et à la menace imminente d'une récession et d'un chômage sérieux dans les pays industrialisés. Du même coup les perspectives de croissance des pays en développement s'en sont trouvées minées et dans certains cas virtuellement anéanties.

Nous devons rompre le lien qui existe entre la croissance économique et la consommation du pétrole. Nous avons la ferme intention d'atteindre cet objectif au cours des dix prochaines années. Cette stratégie exige des économies accrues de pétrole et une augmentation substantielle de la production et de l'utilisation des sources d'énergie alternatives.

Nous devons faire appel aux ressources énergétiques autres que le pétrole pour répondre aux besoins en énergie rendus nécessaires pour la croissance économique future. Ceci nécessitera des actions immédiates, résolues et de grande portée. Nos possibilités d'accroître l'offre et l'utilisation de sources d'énergie autres que le

pétrole au cours des dix prochaines années sont évaluées à l'équivalent de 15 à 20 millions de b/j de pétrole. Nous avons la ferme intention de renforcer et de coordonner nos efforts pour que cela devienne une réalité. C'est pourquoi:

- Nous redoublerons d'efforts, en recourant si nécessaire à des incitations de nature budgétaire, pour accélérer le remplacement du pétrole dans l'industrie.
- Nous encouragerons les investissements économisant le pétrole dans les bâtiments à usage résidentiel ou commercial, si besoin est en utilisant des incitations financières et en fixant des normes d'isolation.
- Dans le domaine des transports, notre objectif est d'introduire des véhicules de plus en plus économes en carburant. La demande des utilisateurs et la concurrence entre fabricants vont déjà dans ce sens. Nous accélérerons ce processus.
- Nous sommes très préoccupés par les conséquences des augmentations du prix du pétrole sur les pays en développement importateurs de pétrole. L'augmentation des prix du pétrole au cours des deux dernières années a plus que doublé la facture pétrolière de ces pays. Elle dépasse maintenant 50 milliards de dollars et va les obliger à s'endetter toujours plus, mettant en péril leur croissance et leur progrès social, à moins qu'il ne soit possible de les aider. Il est nécessaire d'accomplir un effort international considérable pour aider ces pays à accroître leur production énergétique.»

Quels autres éléments économiques ou politiques pourraient influencer sur le marché du pétrole?

Conscients des dures conséquences économiques des prix du pétrole impliqués par ces prévisions, les pays industrialisés intensifient leurs efforts pour devenir moins dépendants du pétrole importé.

Pour nombre de pays consommateurs, le passage à un bilan énergétique plus efficace, plus supportable et plus sûr sera long et difficile. La plupart des pays sont confrontés à des choix difficiles, coûteux et controversés, comme le recours massif au charbon ou au nucléaire, qui en inquiète plusieurs sur le plan de l'environnement, de la sécurité et de la santé. Les énergies renouvelables, bien que prometteuses, ne sont pas encore assez développées pour prendre le relais. Les programmes de conservation de l'énergie se poursuivent, mais une diminution importante de la consommation prendra du temps, car elle suppose la transformation de comportements et de structures industrielles basés sur une énergie à bon marché.

De toute évidence, l'économie mondiale est au seuil d'une décennie d'adaptations et de transformations traumatisantes, d'approvisionnements incer-

Qu'est-ce que l'Agence internationale de l'énergie?

L'Agence internationale de l'énergie (A.I.E.) a été créée en 1974 à la suite de l'embargo décrété sur le pétrole arabe. Vingt-et-un pays* ont souscrit à l'accord sur un Programme international de l'énergie, en vertu duquel l'A.I.E. a été établi sous l'égide de l'Organisation de coopération et de développement économiques (O.C.D.E.). Les principales fonctions de l'A.I.E. sont les suivantes:

- Promouvoir la sûreté des approvisionnements en pétrole en vertu de conditions justes et raisonnables;
- Assurer la mise en œuvre de mesures conjointes efficaces en vue de répondre à des besoins urgents d'approvisionnement en pétrole;
- Jouer un rôle plus actif auprès de l'industrie pétrolière;
- Réduire la dépendance des pays membres à l'égard du pétrole importé, grâce à la mise en œuvre de programmes coopératifs à long terme; et
- Promouvoir la coopération avec les pays producteurs de pétrole et d'autres pays consommateurs de pétrole, y compris les pays en voie de développement.

*Il s'agit de l'Allemagne de l'Ouest, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie.

Un conseil de direction élabore la politique de l'A.I.E.; il se réunit régulièrement, au palier de la direction, et au moins une fois l'an, au palier ministériel. L'A.I.E. joue un rôle utile non seulement parce qu'elle stimule les efforts des pays membres, mais aussi parce qu'elle sert de bureau central et de centre d'analyse où s'effectue l'étude des perspectives et de la situation énergétiques internationales, ainsi que des mesures à prendre en vue de leur amélioration.

Prévisions de l'A.I.E.: perspectives de l'offre et de la demande mondiales de pétrole (1979-1990)*

	1979	1985	1990
	(en millions de b/d)		
<i>Demande mondiale</i>			
A.I.E./O.C.D.E.	41,4	44,3	45,1
Autres	10,2	14,6	19,2
Total	51,6	58,9	64,3
<i>Offre mondiale</i>			
Pays non membres de l'OPEP	20,1	25,6	28,1
Pays membres de l'OPEP	31,6	30,8	31,6
Pays communistes	1,1	0,4	-1,1
Total	52,8	56,8	58,6
Excédent/(manque)	1,2	(2,1)	(5,7)

* Projection de l'A.I.E. en mai 1980.

tains et de prix mondiaux du pétrole imprévisibles. Cela signifie une croissance économique ralentie et une inflation persistante, l'économie mondiale devant s'adapter à des augmentations répétées de prix.

Il est également évident que tout pays capable de se dissocier du marché mondial du pétrole au cours des années 80 devrait s'en affranchir, et vite. Le Canada est l'un des rares pays à pouvoir le faire.

Vers l'indépendance énergétique

Dans cette situation énergétique troublée et traumatisante, le Canada occupe une place à part. A la différence de la plupart de ses partenaires industriels, le Canada est un *exportateur net* d'énergie. Il n'échappe pas pour autant aux nouvelles préoccupations énergétiques du reste du monde, car comme la plupart des autres pays industrialisés — encore que dans une moindre mesure — le Canada dépend du pétrole importé. Il en importe actuellement 425 000 barils par jour (environ 215 000 barils par jour en termes de quantités nettes), soit 25 % environ de la consommation canadienne. D'après les politiques antérieures, cette dépendance serait passée à plus de 600 000 barils par jour d'ici le milieu des années 80 — nos exportations de gaz naturel, d'électricité et de charbon augmentant simultanément.

Cette situation, économiquement justifiée à une certaine époque, ne l'est plus maintenant. Il est inutile et dangereux de dépendre de plus en plus du

Balances commerciales du Canada relatives aux produits énergétiques

Année	Pétrole*	Gaz naturel	Charbon et coke	Électricité	Uranium		Total des exportations nettes
					Mine-raï, etc.	Éléments et isotopes, etc.**	
(en millions de dollars)							
1966	-105	91	-144	6	36	2	-115
1970	129	201	-135	22	26	-60	183
1971	172	244	-83	37	18	-5	383
1972	344	299	-90	59	40	15	667
1973	647	343	-9	103	64	5	1 153
1974	1 045	488	-84	170	51	33	1 702
1975	171	1 084	-160	91	51	70	1 307
1976	-624	1 607	-13	153	67	174	1 364
1977	-1 065	2 028	-66	362	75	133	1 467
1978	-1 199	2 190	-8	477	207	439	2 106
1979	-557	2 889	-184	728	379	590	3 844

Source: Statistique Canada, *Exportations-Commerce de marchandises* (annuel), n° de cat. 65-202, et *Importations-Commerce de marchandises* (annuel), n° de cat. 65-203.

* Comprend des gaz de pétrole liquéfiés (exportations nettes de 525 millions de dollars en 1979). Comprend également plusieurs produits pétroliers non énergétiques. En 1979, les importations des produits non énergétiques se sont élevées à 153 millions de dollars, tandis que les exportations étaient de 21 millions, soit des importations nettes de 132 millions de dollars.

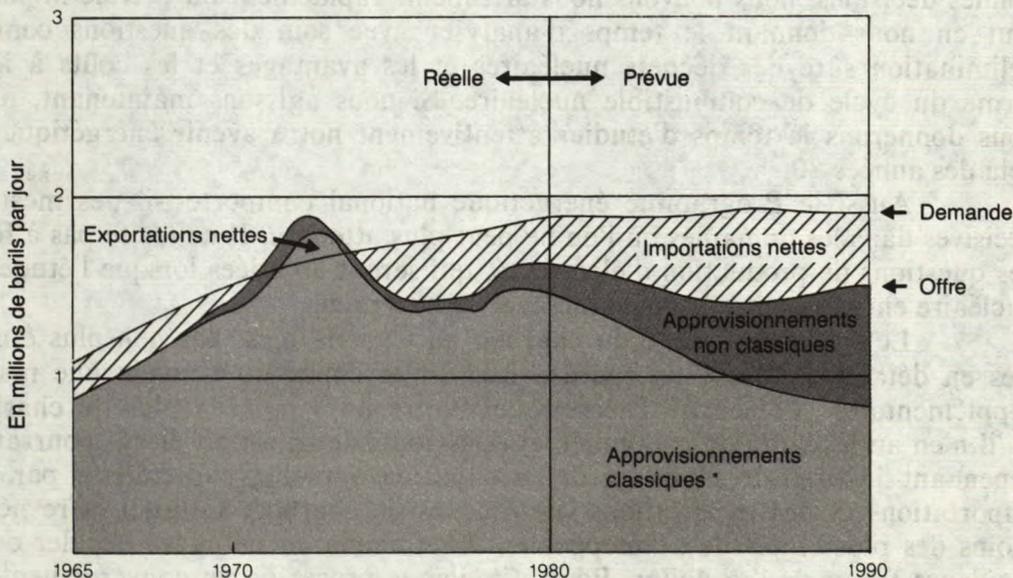
** Cette catégorie comprend des produits d'usage énergétique et non énergétique. Malheureusement, une ventilation plus détaillée qui permettrait un calcul plus précis du commerce de produits purement «énergétiques» provenant de l'industrie nucléaire n'est pas disponible.

pétrole importé, car cela nous expose à des pressions économiques et politiques qui peuvent être évitées. Cela nous amène à douter de notre avenir énergétique, alors qu'en réalité l'énergie est l'une de nos grandes forces.

Depuis quelques années, le Canada a la possibilité technique de devenir autosuffisant en énergie, principalement en consommant chez lui une plus grande partie de l'énergie actuellement exportée.

Le Canada produit plus d'énergie qu'il n'en faut pour remplacer entièrement les importations de pétrole et en avoir encore assez pour l'exporter s'il le veut. Nous disposons d'un excédent appréciable de capacité dans la production de gaz naturel et d'électricité, et d'un potentiel considérable en matière de charbon et d'énergie renouvelable. Moyennant des efforts résolus pour restreindre la demande d'énergie — ce qui nous donnera le temps de développer de nouvelles sources d'énergie — notre capacité d'autosuffisance pourrait être maintenue pendant tout l'avenir prévisible. L'importante augmentation récente des réserves de gaz naturel facilite un effort concerté en vue de remplacer l'énergie importée par des sources intérieures. L'escalade des prix du pétrole depuis le milieu des années 70 et les coûts possibles de notre dépendance vis-à-vis d'approvisionnements étrangers incertains militent puissamment, sur le plan économique et politique, en faveur d'une diminution de la part du pétrole dans notre bilan énergétique. La voie est maintenant libre pour réduire les importations de pétrole en utilisant une énergie nationale plus abondante qui soit d'un prix raisonnable, facilement transportable et acceptable pour l'environnement.

Offre et demande canadiennes de pétrole: poursuite de la politique actuelle



*Comprend la récupération améliorée et les pentanes plus.

C'est la différence fondamentale entre la situation énergétique du Canada et celle de ses principaux partenaires industriels. Non seulement notre problème énergétique peut être réglé, mais sa solution peut s'inspirer de diverses options. Le Canada possède les ressources énergétiques diversifiées voulues pour s'affranchir de façon relativement rapide et facile du pétrole mondial. Il peut aussi donner à son économie le temps de devenir plus efficace dans l'utilisation de l'énergie et plus dépendante des énergies renouvelables.

Notre capacité de production d'électricité (compte tenu des travaux prévus ou en cours) a progressé plus vite que notre demande. Cette marge de réserve nous donne le temps d'analyser davantage les choix à faire au sujet de l'utilisation de l'électricité et, en particulier, du nucléaire.

Le Canada possède une industrie nucléaire vigoureuse et l'une des filières de réacteurs les plus sûres et les plus efficaces au monde. L'énergie nucléaire joue un rôle modeste mais utile en fournissant aux Canadiens de l'électricité à prix raisonnable.

L'utilisation de l'énergie nucléaire inquiète certains Canadiens. D'autres ont des réserves sur l'exportation des technologies nucléaires. Par ailleurs, le Canada ne doit pas laisser péricliter l'une de ses industries de pointe les plus dynamiques — et l'une de ses options énergétiques internes.

Certains gouvernements provinciaux ont étudié la question et apporté une contribution précieuse au débat public. Le gouvernement du Canada a soumis ses propres politiques et programmes à une étude interne intensive, dont il rendra compte dès que possible.

Le Canada n'est pas obligé de se précipiter dans de grands programmes de centrales thermiques ou nucléaires. Si nous prenons maintenant les bonnes décisions, nous pouvons nous affranchir rapidement du pétrole importé, tout en nous donnant le temps d'analyser avec soin des questions comme l'élimination sûre des déchets nucléaires et les avantages et les coûts à long terme du cycle de combustible nucléaire. Si nous agissons maintenant, nous nous donnerons le temps d'étudier attentivement notre avenir énergétique au delà des années 80.

Aussi le Programme énergétique national comporte-t-il des mesures décisives dans les domaines où l'on ne peut plus attendre. Il ne traite pas à fond des questions de production d'électricité, qui seront abordées lorsque l'étude du nucléaire entreprise par le gouvernement sera terminée.

Le rôle énergétique du charbon au Canada n'est pas non plus étudié très en détail ici. A maints égards, le charbon donne au Canada une marge supplémentaire de sécurité énergétique. Notre pays possède plus de charbon qu'il n'en aura besoin dans l'immédiat. Des coûts de transport élevés pourraient cependant justifier le maintien de la situation actuelle, caractérisée par des importations et des exportations simultanées de charbon. Celui-ci offre néanmoins des possibilités de développement au Canada, et il faudra décider de la meilleure façon de l'exploiter. Pour stimuler le processus, le gouvernement du Canada a publié récemment un document d'étude sur le charbon, qui devrait contribuer au débat public sur les possibilités de mise en valeur de cette ressource importante.

Avantages et charges liés à l'énergie

La sécurité des approvisionnements énergétiques est à la portée du Canada. Elle ne résout cependant en rien le problème économique lié à la situation énergétique mondiale. En fait, les difficultés économiques du Canada risqueraient d'être aggravées par un effort visant à régler exclusivement la question de l'équilibre offre-demande de pétrole, en particulier si nous nous en remettons uniquement à des prix beaucoup plus élevés pour résoudre le problème. En outre, les difficultés économiques débordent sur des questions fondamentales et délicates comme la nature de la fédération canadienne.

En qualité d'exportateur net d'énergie, le Canada bénéficie de la hausse des prix mondiaux du pétrole. Cette hausse accroît la valeur de nos exportations d'énergie, qui dépasse le coût de nos importations de pétrole.

Il y a cependant un revers à la médaille. Le Canada, en tant que partie à l'économie mondiale, est touché aussi quand ses partenaires commerciaux subissent une hausse massive du prix de l'énergie. En fait, nous sommes plus vulnérables aux chocs économiques que nombre d'autres pays industrialisés en raison de l'importance du commerce extérieur dans notre revenu national. De plus, les effets économiques de cette situation sont loin d'être les mêmes pour toutes les régions du Canada: les régions productrices de pétrole bénéficient des décisions de l'OPEP, le reste du Canada est pénalisé. Par exemple, une étude récente du ministère des Finances* concluait que l'augmentation réelle des prix du pétrole pendant les années 70 avait diminué de moitié le taux de rendement de l'industrie manufacturière au Canada en 1978. Il incombe au gouvernement

*Taux de rendement et rentabilité des investissements, ministère des Finances, avril 1980.

Influence exercée par les prix plus élevés de l'énergie sur les recettes et la croissance économique

L'augmentation du prix mondial du pétrole et de l'énergie a deux effets macroéconomiques immédiats sur les pays industrialisés importateurs d'énergie. D'abord, l'inflation augmente du fait de l'impact direct et indirect des prix. Deuxièmement, les consommateurs ont moins d'argent à dépenser pour d'autres biens et services, car ils doivent en consacrer une plus grande partie à l'énergie. Tout en diminuant la demande globale, cela occasionne un ralentissement de la croissance économique et une augmentation du chômage. Les prix plus élevés de l'énergie ont également des effets à long terme. A moins qu'une augmentation du prix du pétrole soit équilibrée par des perfectionnements techniques accélérés ou l'augmentation des investissements, à long terme, cette augmentation ralentira également le potentiel de croissance de l'économie.

A la suite des augmentations du prix du pétrole par l'OPEP en 1973-1974, le taux de

croissance économique et l'emploi dans les pays industrialisés a baissé d'une façon remarquable. La série d'augmentations de 1979-1980 de l'OPEP a produit un effet semblable. L'inflation a augmenté dans tous les grands pays importateurs d'énergie qui font maintenant face à un ralentissement économique important. Les effets à long terme de telles répercussions sur les prix sont fonction de la structure sociale et économique du pays concerné. Par des exportations soutenues, des réductions importantes du nombre d'emplois et de fortes politiques de revenus, l'Allemagne de l'Ouest et le Japon ont pu rétablir assez rapidement la stabilité des prix. Ils n'ont toutefois pas réussi à compenser, avec succès, pour les répercussions sur la croissance économique. La plupart des autres pays ont connu beaucoup moins de succès, car l'impact qu'ont eu les prix élevés du pétrole a mené à une hausse constante et irréversible de leur taux d'inflation.

du Canada d'aider l'économie nationale à s'adapter aux chocs imprimés par l'OPEP et de veiller à ce que les avantages comme les charges soient répartis équitablement.

L'énergie a toujours été une question à part. Aucun Canadien ne peut échapper aux effets d'un changement d'accessibilité ou de prix de l'énergie. Son influence sur les autres activités, les autres produits, les autres services est

La structure actuelle d'imposition des ressources

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, des règles particulières ont été établies quant à l'imposition du revenu et des investissements dans le secteur des ressources.

Ainsi, une société travaillant dans le domaine des ressources paie l'impôt fédéral habituel de 36 % sur le revenu des sociétés, ainsi qu'un impôt provincial du même ordre qui varie de 11 à 15 %, selon la province. En outre, l'industrie paie des redevances sur la production aux provinces et, dans le cas des terres soumises à la juridiction fédérale, au gouvernement fédéral.

Aux fins de l'impôt fédéral sur le revenu, le revenu tiré des ressources, après amortissement des frais d'exploitation et des coûts d'immobilisation, est réduit de 25 % au moyen d'une provision pour ressources, disposition qui sert à reconnaître que les redevances payées au gouvernement ne sont pas déductibles aux fins d'impôt sur le revenu. Qui plus est, quelques déductions, dont les plus importantes suivent, peuvent permettre de réduire encore davantage le revenu imposable:

- les frais d'exploration, amortis à 100 % (c'est-à-dire qu'ils sont complètement éliminés au cours de l'année visée);
- les frais de mise en valeur, amortis à 30 %; et
- les paiements de primes foncières, amortis à 10 %.

Les sociétés travaillant dans le domaine des ressources peuvent déduire *en plus* le tiers des frais d'exploration, la majeure partie des frais de mise en valeur, ainsi que certains coûts d'immobilisation applicables au matériel; enfin, la moitié des coûts du matériel servant aux opérations de récupération améliorée, en vertu de la provision pour *épuiement gagné*. Cette déduction ne peut être réclamée qu'en fonction du revenu tiré des ressources et ne peut atteindre que 25 % de ce revenu, sauf dans le cas de pièces déterminées de matériel servant à la récupération améliorée et à l'exploitation des sables bitumineux, où elle peut s'élever à 50 % de *tout* revenu.

Ces déductions constituent un puissant stimulant au réinvestissement auprès des sociétés imposables. Grâce aux investissements, les sociétés réduisent de façon substantielle leur impôt

sur le revenu. Il en résulte une réduction du coût réel de leurs investissements: le coût d'investissement en espèces, moins l'impôt économisé.

Ainsi, dans le cas d'une société située en Alberta et capable d'utiliser pleinement ces déductions, le coût après impôt d'un programme d'exploration ne s'élèvera qu'à 37 % de l'investissement accompli. En réalité, le contribuable canadien supporte 63 % du coût.

Les stimulants à l'investissement accordés en vertu du régime fiscal fédéral ont permis de réduire considérablement le taux réel d'imposition de la plupart des sociétés et, par conséquent, la part que le gouvernement fédéral tire des recettes provenant des ressources. Ainsi, malgré un taux d'imposition fédéral nominal de 36 %, le taux réel depuis 1974 se situe à 10 %, soit moins du tiers du taux nominal. Ainsi, le gouvernement fédéral offre effectivement la plus grande part des stimulants à l'industrie, mais du même fait reçoit la plus petite part des recettes, surtout en raison de ces stimulants.

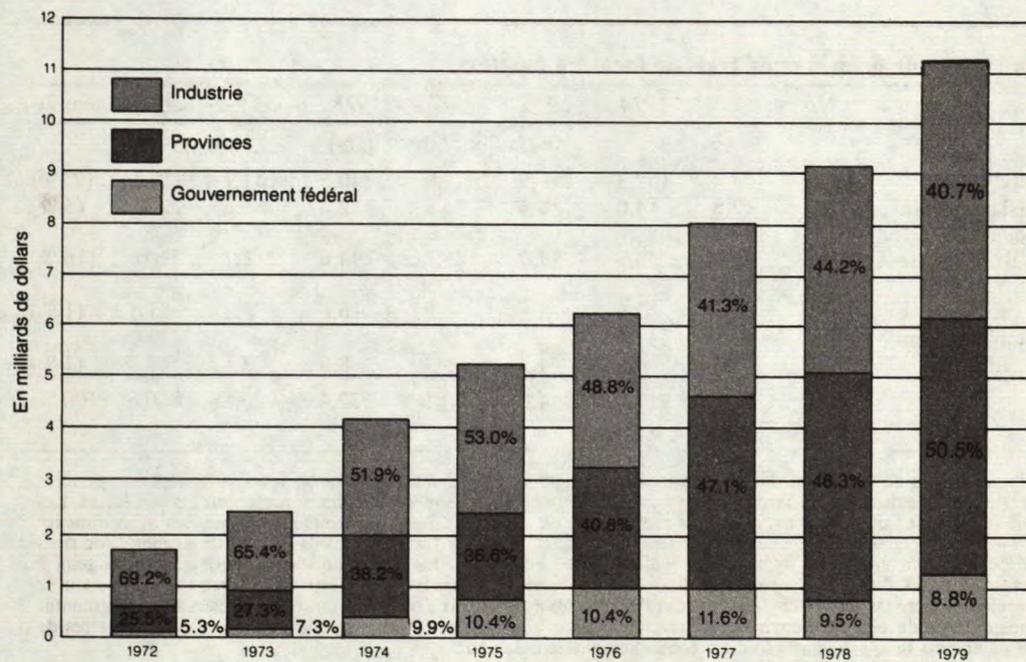
Les stimulants à l'investissement du système d'impôt sur le revenu offerts par le gouvernement fédéral touchent les recettes des provinces provenant des impôts des sociétés, mais il s'agit d'une source relativement peu importante de recettes des gouvernements provinciaux tirées de la production de pétrole et de gaz. Certaines provinces tiennent compte de la déductibilité effective des redevances lors du calcul de l'impôt provincial sur le revenu. Ces derniers et d'autres plans provinciaux d'encouragement demeurent modestes, si on les compare aux mesures fédérales, mais ils ont quand même rendu les réinvestissements attrayants dans les provinces où ils existent. Dans la plupart des provinces, les sociétés peuvent déduire des redevances les dépenses approuvées faites dans le cadre de programmes déterminés. Tout compte fait, les sociétés qui allient les stimulants fédéraux et provinciaux peuvent se retrouver avec des coûts, après impôt, très faibles ou nuls.

Les stimulants au réinvestissement offerts par les provinces ne prennent pas une part aussi importante de leurs recettes que les stimulants fédéraux, qui grugent l'assiette fiscale fédérale. Compte tenu des paiements de primes foncières, la part des recettes pétrolières et gazières réclamée par les provinces s'est accrue des 38 % de 1974 aux 48 % de 1979.

générale. Nous dépendons énormément d'elle et aucun d'entre nous ne peut éliminer cette dépendance. Les gouvernements, au Canada et ailleurs, sont depuis longtemps conscients de cette situation particulière. Dans notre pays, par exemple, les échanges des principaux types d'énergie sont étroitement réglementés depuis plusieurs années par des organismes fédéraux. Des dispositions particulières régissant les exportations d'énergie sont en place depuis un certain temps; elles reflètent un consensus national selon lequel les besoins canadiens doivent être satisfaits en premier et seuls les excédents d'énergie peuvent être exportés. Au niveau international, la création d'organismes tels que l'Agence internationale de l'énergie montre bien la place exceptionnelle que l'énergie a prise dans notre monde. Au niveau international, la création d'institutions telles que l'Agence internationale de l'énergie souligne le fait que l'énergie joue un rôle extraordinairement important dans le monde d'aujourd'hui.

De plus, un nouveau motif justifie un régime spécial. En raison d'événements extérieurs n'ayant aucun lien avec la situation au Canada, les consommateurs canadiens doivent payer toujours plus cher et l'énergie importée, et l'énergie produite chez eux. Cette hausse des prix intérieurs bénéficie en grande partie — presque la moitié — aux gouvernements des provinces productrices de pétrole, Alberta en tête. Les transferts de richesse qui en résultent entre les régions ont atteint de telles proportions et augmentent si rapidement qu'ils sont devenus une question nationale.

Évolution du partage des recettes provenant de la production du pétrole et du gaz



Les gouvernements national et provinciaux au Canada ont des droits, des pouvoirs et des obligations précis d'après l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique*. Cette loi n'établit cependant aucun mode de répartition des recettes provenant de l'exploitation des ressources naturelles, dont le pétrole. La part de recettes revenant à chaque palier de gouvernement est le fruit d'un ensemble de mécanismes financiers qui ont évolué avec le temps. Il en est résulté une répartition des avantages qui est exceptionnellement défavorable au gouvernement national, même par comparaison avec un pays — comme l'Australie — où les gouvernements des États, comme les provinces canadiennes, possèdent les ressources. Le partage actuel des recettes au Canada constitue une anomalie au plan international et ne reflète absolument pas les droits et responsabilités respectifs des deux niveaux de gouvernement.

Les provinces productrices ont droit à des recettes importantes à titre de propriétaires des ressources. Les recettes provenant de la vente du pétrole et du gaz et les retombées économiques de l'expansion du secteur des ressources ont engendré une prospérité sans précédent et salubre dans les trois provinces les plus à l'ouest. Cette prospérité ne semble pas près de finir; en fait, l'expansion du secteur de l'énergie entraîne déjà un déplacement important et durable de la richesse, de l'activité et de la population vers l'ouest.

Simultanément, il faut tenir compte d'un droit national — un droit de tous les Canadiens — sur une partie de ces recettes et avantages. La croissance de l'industrie pétrolière depuis plusieurs années et ses perspectives prometteuses doivent beaucoup à la politique nationale, notamment à celle qui a assuré un marché au pétrole et au gaz de l'Ouest canadien, ainsi qu'aux dispositions

Paiements de primes et de frais de location fonciers

	1970	1972	1974	1976	1977	1978	1979	Total, années 70	
	(en millions de dollars)								
Alberta	116,6	124,4	157,3	255,5	679,9	740,5	1 144,7	3 697,0	(77%)
Saskatchewan	12,3	12,8	14,0	20,3	25,8	52,7	53,6	227,7	(5 %)
Colombie-Britannique	25,5	30,0	36,8	59,0	142,2	194,6	213,2	790,0	(16 %)
Autres provinces	2,7	2,8	2,6	4,5	6,9	16,6	7,2	51,1	(1 %)
Gouvernement fédéral	<u>7,1</u>	<u>7,0</u>	<u>6,3</u>	<u>4,7</u>	<u>5,3</u>	<u>8,0</u>	<u>7,8</u>	<u>64,8</u>	<u>(1 %)</u>
Total	164,2	177,0	217,0	344,0	860,1	1 012,4	1 426,5	4 830,6	(100 %)

Les paiements de primes et de frais de location fonciers sont effectués par les sociétés pétrolières et gazières pour obtenir le droit de rechercher et de mettre en valeur des ressources sur des parcelles de terre précises. Les paiements sont faits aux gouvernements provinciaux en ce qui concerne les droits sur les terres situées dans les limites provinciales et au gouvernement fédéral pour les terres du Canada. Les paiements de primes et de frais de location fonciers sont à la hausse et indiquent de ce fait que l'industrie considère le moment avantageux à l'exploration et dispose de ressources d'autofinancement suffisantes pour miser d'une façon agressive sur le marché foncier. Depuis 1975, les ressources d'autofinancement de l'industrie ont été basées sur des augmentations du prix du pétrole d'environ en moyenne \$2 par année. Il est évident que les principaux bénéficiaires de ces paiements fonciers accrus sont les gouvernements provinciaux.

fiscales fédérales qui étaient et qui restent extraordinairement favorables. Les citoyens du Canada et leur gouvernement national ont joué un rôle de premier plan dans la promotion du développement de l'industrie pétrolière et gazière; à ce titre, ils ont le droit d'en bénéficier aussi.

De plus, abstraction faite de ce droit sur le patrimoine national, le gouvernement du Canada peut légitimement prétendre à une part des recettes de l'industrie de l'énergie pour pouvoir soutenir ses initiatives dans ce domaine et sa mission générale de gestion de l'économie — atténuer les effets économiques négatifs subis par les Canadiens, faciliter l'adaptation industrielle et veiller à ce que les règles du jeu soient loyales. Comme il a été indiqué, les hausses de prix de l'OPEP bénéficient aux producteurs canadiens d'énergie; en même temps, elles touchent durement l'économie, accélérant l'inflation et ralentissant la croissance de la production et de l'emploi.

Bien que les résultats économiques du Canada depuis le premier bond des prix de l'OPEP se comparent avantageusement à ceux des autres pays industrialisés, les efforts déployés pour soutenir l'économie ont sensiblement affaibli la situation financière du gouvernement national. Chaque relèvement des prix de l'OPEP aggrave cette situation.

Il existe une différence capitale entre le Canada et la plupart des autres pays riches en énergie, qu'ils aient un régime fédéral comme l'Australie ou unitaire comme la Norvège et le Royaume-Uni. Dans ces pays, le gouvernement national reçoit la majeure partie des recettes apportées par la hausse des prix intérieurs du pétrole; il dispose des ressources financières voulues pour compenser les effets du renchérissement du pétrole sur l'économie. Au Canada, un gouvernement provincial — pas toutes les provinces, ni le gouvernement national — bénéficie en majeure partie des hausses d'après les politiques actuel-

Les ressources pétrolières et gazières de l'Alberta s'épuisent-elles rapidement?

La somme des réserves établies restantes de pétrole et de gaz de l'Alberta était plus élevée en 1979 qu'en 1970, malgré la production d'énormes quantités de pétrole et de gaz au cours de la décennie. L'ordre d'importance des composants des réserves a cependant *changé*: les réserves de pétrole brut classique et de produits équivalents ont diminué, tandis que les réserves de gaz naturel et de sables pétrolifères accessibles aux usines en exploitation ont augmenté.

Les réserves relatives aux sables pétrolifères indiquées dans le tableau sont destinées aux usines exploitées par la *Suncor* et la *Syncrude* seulement. Les réserves totales de sables pétrolifères sont bien plus élevées. L'*Alberta Energy Resources Conservation Board* estime que les réserves établies de sables pétrolifères du seul gisement de l'Athabasca exploitables par les techniques minières de surface s'élèvent maintenant à environ 25 milliards de barils. L'Alberta recèle des réserves totales de pétrole non classique encore bien plus importantes.

En ce qui concerne le gaz naturel, le tableau ci-dessous démontre que les réserves récupérables restantes sont passées de 48 billions de pieds cubes en 1970 à environ 61 billions en 1979.

Réserves de pétrole et de gaz de l'Alberta*

	1970	1979
Total des réserves établies restantes (en milliards de barils équivalent pétrole)	18,5	18,7
Composition		
Pétrole brut classique et équivalent	53 %	36 %
Gaz naturel	45 %	56 %
Sables pétrolifères	2 %	8 %

* Selon les estimations établies par l'*Alberta Energy Resources Conservation Board*.

les. Ces dernières ne sont plus compatibles avec l'intérêt national. Le gouvernement du Canada doit recevoir une part raisonnable des recettes tirées de la production de pétrole et de gaz s'il veut pouvoir aider les Canadiens à ne pas subir de plein fouet les conséquences économiques de la hausse et faciliter les adaptations nécessaires dans la structure économique, énergétique et industrielle du Canada.

La question du partage des recettes, rattachée à la hausse rapide des prix du pétrole et du gaz, ne consiste *pas* principalement à se demander si certains Canadiens s'enrichiront tandis que les autres s'appauvriront. Il ne s'agit pas non plus d'un différend entre l'Ouest et l'Est du pays, ni entre les Albertains et les autres Canadiens. Il y a toujours eu, et il y aura probablement encore, des écarts appréciables de richesse entre les diverses régions du Canada. Ces écarts ont entraîné par le passé, entre autres résultats, une migration vers les régions les plus prospères. Ce phénomène naturel se poursuivra, et l'Alberta verra sa population s'accroître sensiblement au cours de la prochaine décennie.

Le fond de la question n'est pas non plus le partage des recettes entre l'industrie et les pouvoirs publics. On pourrait obtenir des recettes accrues auprès des compagnies pétrolières et gazières, mais la solution ne peut se limiter à cela. Il serait injuste de recourir uniquement à de nouvelles taxes sur l'industrie. Ce serait également peu indiqué, car la réalisation de nos objectifs d'approvisionnement énergétique en souffrirait. Enfin, cela ne répondrait pas à la question fondamentale, celle de la *répartition appropriée des recettes pétrolières et gazières entre les gouvernements*.

Quelle est la part des recettes qui correspond aux besoins et aux responsabilités des deux paliers de gouvernement? A l'heure actuelle, les gouvernements provinciaux reçoivent plus des trois quarts des recettes tirées de la production pétrolière et gazière qui vont au secteur public. L'Alberta, avec 10 % de la population du Canada, reçoit plus de 80 % des recettes pétrolières des provinces.

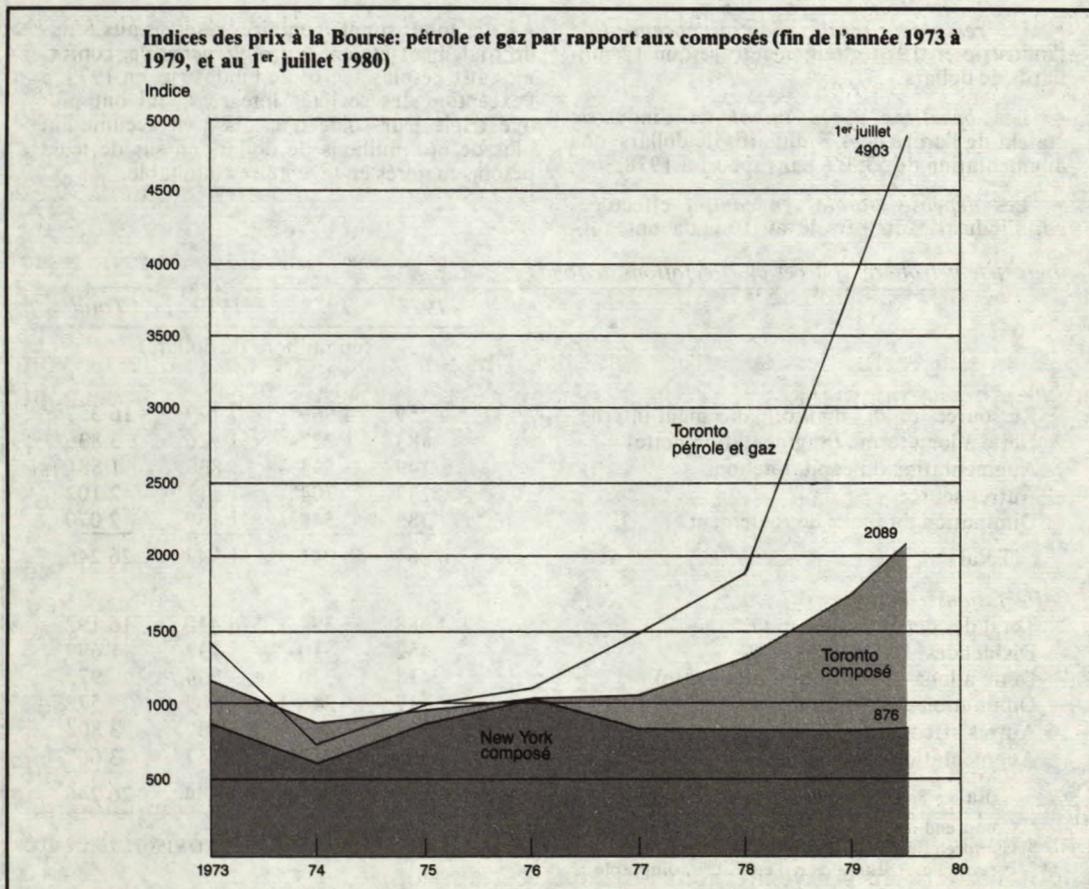
En vertu des ententes actuelles, le gouvernement de l'Alberta voit augmenter rapidement ses recettes pétrolières et gazières. Ces dernières ont progressé plus vite que ses dépenses, bien que celles-ci se soient élevées plus rapidement que dans toute autre province. L'Alberta a pu en outre réduire sensiblement les taux d'imposition des sociétés dans les secteurs autres que celui des ressources, et ses citoyens jouissent du fardeau fiscal le moins lourd et du revenu disponible le plus élevé au Canada. Grâce à la hausse du prix du pétrole et du gaz, les recettes de la province sont suffisantes pour permettre au gouvernement de l'Alberta d'enregistrer des excédents budgétaires croissants pendant l'avenir prévisible.

D'après n'importe quel régime plausible de prix et de partage des recettes, la situation financière du gouvernement de l'Alberta se renforcera notablement, tant dans l'absolu que par habitant. Les Canadiens doivent cependant décider si le système actuel, qui concentre les avantages financiers de la hausse des prix du pétrole entre les mains d'un gouvernement provincial et ne bénéficie guère au gouvernement national, est approprié.

Le gouvernement du Canada pense que le système actuel n'est ni approprié, ni juste. Il pense que des dispositions plus adaptées doivent être prises, de manière que le gouvernement qui doit rendre des comptes à tous les Canadiens, le gouvernement national, ait accès aux ressources financières nécessaires pour répondre aux besoins nationaux.

Participation canadienne

L'un des grands objectifs de la politique nationale, au cours des années, a consisté à promouvoir une industrie pétrolière forte grâce à un régime de prix approprié et à des encouragements fiscaux plus généreux que pour les autres secteurs. Jusqu'à une date récente, la politique de ce gouvernement n'était *pas* motivée principalement par la sécurité de nos approvisionnements pétroliers, du fait que jusqu'au milieu des années 70 le pétrole importé ne coûtait pas seulement moins cher que le pétrole national, mais était également considéré comme sûr. Cette politique nationale visait surtout à promouvoir l'industrie pétrolière canadienne et à stimuler la croissance économique de l'Ouest canadien, même si cela se traduisait par des frais directs plus élevés dans



les autres régions et des recettes fiscales faibles au titre du pétrole pour le gouvernement du Canada.

Cette politique a réussi. L'industrie pétrolière jouit d'une prospérité et d'un essor sans précédent. Aucun autre secteur au Canada ne présente une vitalité et des perspectives aussi encourageantes.

Les chiffres sont éloquentes: les recettes nettes provenant de la production pétrolière et gazière au Canada sont passées de \$1,2 milliard en 1970 à \$11,1 milliards en 1979.

Situation financière de l'industrie pétrolière

En vertu de la *Loi sur le contrôle des sociétés pétrolières*, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources obtient des renseignements détaillés sur les sources et les affectations de fonds dans l'industrie du pétrole. Suivent quelques points saillants du rapport du Ministère sur l'examen de l'activité de l'industrie pétrolière pour l'année 1979:

- Les ressources d'autofinancement (internes) de l'industrie ont augmenté en 1979 pour atteindre plus de 7 milliards de dollars, une augmentation de 43,6 % par rapport à 1978.
- Les ressources totales d'autofinancement de l'industrie en 1979 atteignaient presque 12 milliards de dollars.
- Les bénéfices après impôt de l'industrie étaient de l'ordre de 4,7 milliards de dollars, une augmentation de 53,8 % par rapport à 1978.
- Les dépenses totales en capital effectuées par l'industrie du pétrole au Canada ont aug-

menté l'année dernière de 23,3 %, pour atteindre 5,8 milliards de dollars, mais les dépenses associées à l'activité pétrolière, considérées comme une part des ressources totales d'autofinancement, ont baissé à 45,1 % en 1979, par rapport à 55,6 % en 1978.

- La pénétration par les sociétés pétrolières dans d'autres domaines du secteur de l'énergie a connu un ralentissement en 1979, les investissements totaux dans le charbon et dans l'uranium chutant à 66 millions de dollars, contre 115 millions de dollars l'année précédente.
- Les fonds supplémentaires réservés aux fonds de roulement étaient, en règle générale, conformes aux besoins accrus de l'industrie, en 1979, à l'exception des sociétés intégrées, qui ont plus que triplé leur solde d'encaisse en accumulant plus de 661 millions de dollars en sus de leurs besoins majorés en inventaire comptable.

Industrie pétrolière: sources et affectations de fonds

	1977	1978	1979	Total
	(en millions de dollars)			
Sources				
Ressources totales d'autofinancement interne	4 259	4 969	7 129	16 357
Dette à long terme (augmentation nette)	883	1 227	1 726	3 836
Augmentation du capital-actions	449	593	839	1 881
Autres sources	287	704	1 111	2 102
Diminution du fonds de roulement	383	548	1 139	2 070
Total	6 261	8 041	11 944	26 246
Affectations				
Total des dépenses en capital*	4 388	5 394	6 410	16 192
Dividendes	452	510	737	1 699
Dette à long terme (diminution nette)	418	270	284	972
Diminution du capital-actions	117	246	209	572
Autres affectations**	398	869	2 537	3 804
Augmentation du fonds de roulement***	488	752	1 767	3 007
Total	6 261	8 041	11 944	26 246

* Comprend les dépenses faites à l'extérieur du Canada.

** Comprend essentiellement les investissements dans d'autres sociétés et les mainmises industrielles.

*** Essentiellement un poste d'équilibre comptable.

Le *volume* de la production intérieure de pétrole et de gaz naturel n'ayant augmenté que d'environ 30 % depuis 1970, il est évident que la vive expansion récente de cette industrie est attribuable surtout aux fortes augmentations de *prix*, qui ont permis de gros bénéfices d'exploitation et une hausse de la valeur des réserves établies — celles découvertes avant les premières augmentations de prix de l'OPEP. Les hausses de prix occasionnent, à l'heure actuelle et à l'avenir, un transfert massif de richesse des consommateurs aux producteurs. Or, la plupart de ces producteurs sont entre les mains de l'étranger; le transfert de richesse se fait donc des Canadiens à l'étranger.

L'un des objectifs de la *Stratégie de l'énergie pour le Canada*, publiée en 1976 par le gouvernement du Canada, était d'accroître sensiblement la participation canadienne dans le secteur du pétrole. Bien que la proportion des capitaux étrangers y ait quelque peu diminué, l'objectif n'a pas été atteint. En raison, peut-être, de l'importance accordée à la sécurité des approvisionnements depuis le milieu des années 70, la politique énergétique n'a pas favorisé suffisamment l'accroissement de la participation canadienne dans ce secteur.

De façon générale, la politique des prix et les mesures fiscales ont assuré à l'industrie les ressources nécessaires pour financer ses dépenses. Cela signifie que le consommateur de pétrole et le contribuable canadien ont financé en quasi-totalité l'expansion considérable de l'industrie.

On souligne souvent la nécessité des capitaux étrangers dans le secteur de l'énergie au Canada. C'est cette nécessité qui, selon certains, justifierait l'importance actuelle des intérêts étrangers dans l'industrie pétrolière et gazière. Pourtant cette industrie, loin de recourir aux capitaux étrangers, est exportatrice de capitaux depuis la crise pétrolière de 1974. L'industrie, tout en maintenant ses paiements normaux de dividendes et d'intérêts, a pu exporter en termes nets \$2,1 milliards entre 1975 et 1979. Ces sorties de fonds représentaient en partie une récupération du capital des propriétaires étrangers, mais aussi de nouveaux investissements des compagnies canadiennes à l'étranger. Si l'on ajoute à ce total les paiements de dividendes et d'intérêts, les sorties se sont chiffrées à environ \$3,7 milliards entre 1975 et 1979. Les dividendes sont passés de \$200 millions par an en 1973 à \$600 millions en 1979. Les sociétés mères étrangères ont en outre reçu des honoraires pour services techniques, d'exploitation et de gestion.

De plus, on s'attend à ce que ces exportations de capitaux augmentent. La hausse constante des prix du pétrole et du gaz continuera d'entraîner d'importants transferts de richesses des Canadiens aux actionnaires étrangers. En négligeant le problème de la mainmise étrangère par le passé, les Canadiens ont perdu une partie appréciable des avantages procurés par d'abondantes richesses naturelles. Si nous n'agissons pas maintenant, les Canadiens y perdront encore.

En fait, la perte pourrait devenir irrémédiable. Chaque année apporte de nouveaux gains fortuits aux entreprises appartenant à l'étranger. La valeur de ces entreprises — et donc ce qu'il en coûterait aux Canadiens pour en prendre le contrôle — a été multipliée par trois ou quatre, ce qui équivaut à des

dizaines de milliards de dollars. Si l'on attend encore, ce coût deviendra prohibitif. Le Canada n'aura pas d'autre choix que d'accepter une domination étrangère permanente de ces entreprises.

Du point de vue de la participation canadienne, la politique actuelle visant à assurer à l'industrie la totalité des fonds dont elle a besoin sous forme d'autofinancement est peu souhaitable. Elle permet à une industrie largement détenue par l'étranger de se développer considérablement sans avoir à chercher de financement sur les marchés canadiens de capitaux. Par conséquent, l'industrie prise dans son ensemble n'est guère exposée à des pressions financières l'incitant à accroître la participation canadienne. L'augmentation de ses recettes lui permet même de prendre pied dans d'autres secteurs.

Renforçant l'incidence de recettes abondantes, les encouragements fiscaux ont involontairement favorisé la concentration de l'industrie et, du même coup, la mainmise étrangère. Ces encouragements ont certes stimulé les investis-

Les sociétés pétrolières et gazières les plus importantes du Canada, 1979

<i>Rang</i>	<i>En majorité propriété étrangère</i>	<i>En majorité propriété canadienne</i>
1.	Impériale	
2.	Gulf	
3.	Texaco	
4.	Shell	
5.	Amoco	
6.	Mobil	
7.		Petro-Canada
8.	Hudson's Bay Oil & Gas	
9.	Chevron Standard	
10.	Suncor	
11.		Pan Canadian
12.		Dome
13.	Canadian Superior	
14.	Aquitaine	
15.		Norcen
16.		Home
17.	Canada Cities	
18.	Petrofina	
19.		Husky
20.	BP	
21.	Amerada	
22.	Union Oil	
23.	Chevron Canada	
24.		Alberta Energy
25.		Ocelot
<hr/>		
Chiffre d'affaires* par groupe	6 151 millions de dollars	1 608 millions de dollars
Part du chiffre d'affaires de l'industrie	71,7 %	18,7 %

* Revenu net, redevances déduites mais avant le calcul du coût d'exploitation.

sements, mais tous les investisseurs n'ont pu s'en prévaloir dans les mêmes conditions ou dans la même mesure. Par exemple, la *Loi de l'impôt sur le revenu* n'a autorisé pendant longtemps que les entreprises dont l'exploitation des ressources était l'«activité principale» à pratiquer l'amortissement accéléré des frais d'exploration pétrolière. Sauf cas particuliers, la Loi ne permettait de réclamer une déduction pour épuisement à l'égard de ces dépenses qu'aux investisseurs tirant un revenu des ressources. Cela a eu pour résultat de favoriser ceux qui étaient déjà établis dans ce secteur. Comme il s'agissait principalement de compagnies étrangères, ce système a été joué sans qu'on le veuille à l'encontre des objectifs de participation canadienne.

Sur les 25 premières compagnies pétrolières au Canada, 17 appartiennent pour plus de 50 % à l'étranger. Ces 17 sociétés représentent 72 % des ventes canadiennes de pétrole et de gaz. Une présence aussi massive des intérêts étrangers ne serait pas tolérée — et n'est en fait pas admise — dans la plupart des autres pays producteurs de pétrole.

Cependant, dans l'optique de la politique publique, le *contrôle* est également important. Une entreprise peut en pratique être contrôlée par un

Procédés utilisés par d'autres pays non membres de l'OPEP pour contrôler la propriété étrangère dans le secteur de l'énergie

On reconnaît communément dans d'autres pays que le contrôle des investissements étrangers dans l'industrie de l'énergie fait partie intégrante de la politique économique nationale. Quatre producteurs de pétrole non membres de l'OPEP, soit la Grande-Bretagne, la Norvège, l'Australie et le Mexique, ont mis en vigueur un certain nombre de mesures visant à limiter la propriété étrangère de la production et d'autres aspects des activités de cette industrie.

En Grande-Bretagne et en Norvège, les sociétés pétrolières nationales sont assurées de jouer le rôle principal dans le développement de la production de l'énergie à partir de la mer du Nord. La *British National Oil Corporation* (B.N.O.C.) exerce la première ses droits sur 51 % de la production de pétrole, mais elle doit négocier l'achat de cette part aux prix du marché. En faisant passer ces zones du stade de l'exploration à celui de la production, elle peut offrir à des partenaires, y compris des sociétés étrangères, de participer à une entreprise commune, mais elle conserve le contrôle de tous les projets.

En Norvège, la *Statoil en Norske Stats Objekselskap A.S.* (Statoil) dispute de façon dynamique à d'autres sociétés l'exploration et la mise en valeur des zones situées au large des côtes. Elle est autorisée à s'approprier un intérêt allant jusqu'à 50 % de toute parcelle de terrain qu'elle ne détient pas déjà. La société s'approprie cet intérêt suite à la délimitation d'une découverte, mais avant la mise en valeur, et n'effectue aucun paiement pour les dépenses d'exploration précé-

entes. Elle a aussi le droit d'augmenter, à discrétion, son intérêt jusqu'à 70 %. De fait, la *Statoil* agit en qualité d'exploitant responsable des activités sur toutes les concessions dans lesquelles elle a investi, et une grande société pétrolière privée fait souvent office de conseiller moyennant rémunération.

En Australie, les sociétés étrangères sont autorisées à participer pleinement au stade de l'exploration. Cependant, seuls les investisseurs australiens et les investisseurs étrangers «naturalisés» peuvent produire des ressources énergétiques. Pour faire valoir ses droits de «naturalisé», une société étrangère doit prouver qu'au moins 25 % de son capital-actions est détenu par des Australiens et que son Conseil d'administration se compose en majorité d'Australiens; elle doit également s'engager publiquement à faire passer à 51 % le capital-actions détenu par des Australiens. L'accès des sociétés étrangères aux marchés australiens de capitaux est restreint, et les prises de contrôle ne peuvent pas normalement être financées avec des fonds réunis dans le pays.

De ces quatre pays, le Mexique a le système de contrôle le plus rigoureux, car il a nationalisé en 1938 l'industrie pétrolière détenue par des étrangers. La recherche, la mise en valeur et la production du pétrole, d'autres hydrocarbures et de l'électricité est le privilège exclusif du gouvernement. D'autres activités, comme la distribution et la commercialisation des produits pétroliers, demeurent le privilège exclusif des sociétés détenues par des intérêts mexicains.

actionnaire possédant bien moins de 50 % des actions. Par conséquent, même si l'industrie du pétrole et du gaz naturel appartenait pour plus de 50 % à des capitaux canadiens, elle pourrait rester contrôlée dans une large mesure par des intérêts étrangers.

Les gouvernements de par le monde ont réagi aux bouleversements de la situation pétrolière en développant le secteur public. En Norvège, *Statoil* domine maintenant la production de pétrole. En Grande-Bretagne, la BNOG prend une importance croissante. Dans la plupart des pays de l'OPEP, les entreprises pétrolières d'État sont les principaux, sinon les seuls, producteurs. La plupart des pays européens ont établi des sociétés d'État ou d'économie mixte, dont beaucoup sont engagés dans tout ce qui touche au pétrole.

Au Canada, les gouvernements fédéral et provinciaux ont évolué dans le même sens. La plupart des provinces participent directement depuis quelques années à la production d'électricité. Plus récemment, plusieurs d'entre elles, dont l'Alberta, l'Ontario, le Québec et la Saskatchewan, ont établi des sociétés à vocation pétrolière et gazière appartenant exclusivement ou en partie au gouvernement provincial. Le gouvernement fédéral a créé Petro-Canada.

Les événements survenus depuis la création de Petro-Canada ont renforcé le jugement favorable porté sur le rôle positif qui peut être — et qui a été — joué par cet organisme à titre de participant à l'industrie pétrolière, de stimulant de l'activité et de soutien des industries nationales fournissant biens et services à ce secteur. La participation directe du secteur public à l'industrie pétrolière reste néanmoins trop faible. D'après les normes internationales, le secteur privé exerce une forte présence dans l'industrie canadienne du pétrole. Celle-ci doit en bonne partie sa prospérité aux encouragements et aux fonds fournis par les consommateurs et les contribuables canadiens, dont un petit nombre seulement sont en mesure de bénéficier de l'essor de l'industrie. Pour la plupart de nos citoyens, la seule façon de participer à la richesse créée par le pétrole et d'obtenir voix au chapitre dans les sociétés qui exploitent cette ressource est d'avoir un plus grand nombre d'entreprises qui appartiennent à l'ensemble des Canadiens, plus de compagnies comme Petro-Canada.

L'important reste qu'aujourd'hui les compagnies étrangères contrôlent la presque totalité de l'industrie canadienne du pétrole et du gaz et de ses recettes. Elles contrôlent l'avenir, par leur mainmise sur les territoires où se fait l'exploration. Les permis relatifs aux régions pionnières sont largement détenus par des sociétés sous contrôle étranger. Sur les 290 millions d'acres concédés par permis sur des terres pionnières, 110 millions d'acres sont détenues par des sociétés sous contrôle canadien. Du côté des permis détenus par des Canadiens, Petro-Canada joue le principal rôle, avec 60 %. C'est l'une des rares compagnies canadiennes capables d'assumer le coût et les risques de l'exploration dans les régions pionnières. La société *Dome Petroleum Limited*, une autre société sous contrôle canadien, détient aussi 15 %. Les autres compagnies canadiennes ne détiennent que de très faibles intérêts dans ces régions importantes pour les gisements nouveaux. De même, les usines actuelles d'exploitation des sables pétrolifères sont dominées par les entreprises étrangères. Les sociétés sous

contrôle canadien ne représentent que 34 % des capitaux propres dans l'entreprise *Syncrude*.

Si l'on ne modifiait pas cette situation, les sociétés étrangères représenteraient une forte proportion de l'approvisionnement futur du Canada en énergie. Le réinvestissement des sommes procurées à ces sociétés par leur production actuelle contribuerait à accroître leur taille et leur influence.

La croissance rapide qui est inévitable dans le secteur de l'énergie au cours des une ou deux prochaines décennies au Canada renforcerait encore la situation de ces compagnies pétrolières étrangères. La mainmise globale de l'étranger sur l'économie canadienne en serait accrue, et le rythme et l'ordre de priorité des projets énergétiques au Canada seraient largement décidés par les grandes compagnies pétrolières étrangères. Pourtant, pendant tout ce temps, les consommateurs et les contribuables canadiens continueraient à procurer les fonds et à financer des encouragements fiscaux qui bénéficieraient à la plus grande partie des investissements de ces compagnies.

Les gouvernements du monde entier ont reconnu le caractère particulier du secteur énergétique. Son passage au premier plan de l'économie justifie des mesures spéciales. La richesse du Canada en énergie rend encore plus évidente la nécessité d'agir. La structure du secteur énergétique sera un élément déterminant de la physionomie future de l'économie canadienne. Les Canadiens doivent jouer un plus grand rôle dans ce secteur.

Sécurité, équité et possibilité de participation

Le monde risque de connaître une décennie de croissance économique lente et instable, les hausses de prix du pétrole portant un coup d'arrêt brutal à chaque redressement des économies occidentales. Le Canada ne peut échapper entièrement à ce problème mondial. Il n'a cependant pas à faire face à un approvisionnement pétrolier incertain. Il n'a pas non plus à subir des conséquences économiques aussi graves que les autres pays dépourvus de son potentiel énergétique. Si l'on peut trouver le moyen de partager plus équitablement les avantages de ce potentiel, il sera peut-être possible d'isoler le Canada contre certains des chocs transmis par l'économie mondiale et de bâtir dans toutes les régions du Canada, à partir de cette force énergétique, une assise industrielle garante d'une croissance économique soutenue.

Le Canada n'est pas assez riche en énergie pour pouvoir se permettre de dilapider ses ressources énergétiques ou de retarder des décisions difficiles. Ce serait rendre un mauvais service à nous-mêmes, aux générations futures de Canadiens et à un monde qui attend de nous que nous jouions un rôle conforme à notre force. Le Canada n'est pas non plus menacé par la situation énergétique au point de devoir prendre des décisions précipitées sans tenir compte des autres préoccupations nationales importantes.

Le gouvernement du Canada pense que l'énergie ne devrait pas être un problème. Au contraire, elle peut être un facteur clé dans la solution de nos problèmes plus généraux, si le pays se dote d'un programme assurant aux

Canadiens la *sécurité* des approvisionnements en énergie, la *possibilité* de participer à leur développement et l'*équité* dans le partage des avantages découlant des richesses énergétiques de la nation. Le Programme énergétique national est conçu de manière à atteindre ces objectifs.

LE PROGRAMME

Jusqu'ici, la richesse du Canada en énergie a atténué les problèmes qui se posent à nous comme aux autres nations industrialisées. L'exposé qui précède montre cependant qu'il convient de se préoccuper des perspectives énergétiques du Canada. Malgré ses atouts, le bilan et les échanges énergétiques de notre pays l'exposent inutilement et dangereusement aux aléas du marché mondial du pétrole. Il faut dès maintenant prendre des mesures pour parvenir à une sécurité durable en matière d'énergie.

Le régime fiscal actuel concentre de manière excessive la prospérité due au pétrole au Canada et est très loin de procurer au gouvernement fédéral les recettes dont il a besoin pour gérer l'économie canadienne, réduire les disparités régionales et mettre en œuvre une politique nationale efficace de l'énergie. De plus, malgré une présence canadienne importante et dynamique dans le domaine du pétrole et du gaz naturel, la participation des Canadiens, par le biais du secteur privé ou public, y reste beaucoup trop faible. Le défi consiste à effectuer les changements voulus pour atténuer ces problèmes.

Le Programme énergétique national est la réponse du gouvernement fédéral à ces défis énergétiques. Il s'agit d'un train de mesures touchant à la fois les régimes de prix, les dispositions fiscales, les programmes de dépenses et les initiatives fédérales directes visant à atteindre les objectifs de sécurité énergétique, de participation et d'équité. Les éléments particuliers du Programme énergétique national, exposés ci-après, permettront de restructurer le bilan énergétique du Canada afin d'équilibrer l'offre et la demande intérieures de pétrole d'ici 1990, d'obtenir un partage équitable des avantages et des charges liés à l'énergie entre tous les Canadiens, de promouvoir une forte participation canadienne dans le secteur de l'énergie, d'étendre le rôle du secteur public en matière de pétrole et de gaz, et d'obtenir des retombées industrielles plus importantes du développement de l'énergie.

Régime des prix

L'élaboration des principes devant présider au régime des prix du pétrole au Canada fait l'objet d'un débat national depuis l'embargo sur le pétrole arabe de 1973-1974. La position du gouvernement du Canada est basée sur l'engagement d'appliquer dans le pays un prix unique du pétrole brut — sous réserve des différences de frais de transport — et des hausses graduelles favorisant la mise en valeur de nouvelles ressources, tout en laissant aux consommateurs canadiens le temps de s'adapter.

Une question centrale est le rapport entre le prix du pétrole au Canada et le prix mondial. Pour certains, le Canada devrait rattacher ses prix intérieurs au prix mondial. Ce serait une erreur: les prix canadiens refléteraient alors les fluctuations erratiques des prix mondiaux du pétrole et l'économie canadienne serait encore plus vulnérable aux répercussions de la situation pétrolière mondiale.

Les recettes tirées du pétrole et du gaz sont l'une des principales sources de revenu des administrations publiques au Canada. Les prix du pétrole et du gaz sont donc un facteur clé dans la répartition du revenu entre les consommateurs et l'État, et entre les gouvernements. La détermination d'un élément aussi fondamental pour la nation ne peut tout simplement pas dépendre des décisions d'un cartel étranger.

De plus, le rattachement des prix canadiens aux prix mondiaux n'est pas nécessaire sur le plan énergétique. Certes, les prix doivent monter, et c'est l'une des façons de promouvoir les économies d'énergie. Cependant, il est aussi important que les consommateurs et les producteurs puissent compter à l'avenir sur une élévation régulière et prévisible des prix. Il n'est pas nécessaire d'infliger sans préavis aux consommateurs de brusques changements de prix.

Il faut aussi se rappeler que les prix ne constituent qu'un moyen parmi d'autres pour promouvoir la conservation de l'énergie. En raison des rigidités structurelles de la société, il est difficile de modifier rapidement le profil d'utilisation de l'énergie. Il faudra du temps pour transformer, comme cela est nécessaire, des comportements sociaux et économiques bien enracinés, basés sur un pétrole à relativement bon marché. Les gouvernements doivent agir sur tous les fronts afin de créer un climat global qui, à la fois, incite les consommateurs à réduire leur consommation d'énergie et leur permettre de le faire. Un relèvement rapide des prix, en l'absence d'autres mesures, risquerait de rendre les changements nécessaires plus difficiles pour le consommateur.

Les prix mondiaux, ou des prix rattachés aux prix mondiaux, ne sont pas nécessaires pour stimuler l'accroissement de l'offre. La production canadienne actuelle de pétrole et de gaz provient presque entièrement de gisements découverts *avant* la hausse rapide des prix mondiaux amorcée en 1973. Il est inutile de donner aux producteurs des bénéfices supplémentaires sur ces gisements-là pour stimuler les découvertes. Un mécanisme de prix reflétant les coûts canadiens — et non les prix internationaux du pétrole — et offrant un rendement élevé et prévisible sur les gisements plus risqués et coûteux est un meilleur moyen de fournir les encouragements nécessaires.

Il est aussi peu indiqué de rattacher les prix canadiens du gaz naturel aux prix mondiaux du pétrole parce que le Canada n'est pas également riche en pétrole et en gaz: il semble posséder en abondance du gaz naturel susceptible d'être produit à un prix modéré, tandis que les réserves de pétrole sont moins certaines. Le rattachement des prix canadiens aux prix mondiaux ferait monter le prix à la consommation du gaz au même rythme que celui du pétrole, ce qui nuirait au remplacement massif du pétrole par des énergies de substitution, processus indispensable à la sécurité énergétique du Canada.

Prix du pétrole

La flambée des prix internationaux du pétrole depuis 1973 et le consensus national, selon lequel les Canadiens ne devraient pas automatique-

ment payer le pétrole intérieur au prix mondial, ont conduit à contrôler le prix du pétrole canadien au moyen d'une série d'ententes fédérales-provinciales.

Depuis 1973, les prix intérieurs du pétrole à la tête du puits ont augmenté par étapes régulières. De \$3.40 le baril au milieu de 1973, ce prix est aujourd'hui de \$16.75.

Le prix du pétrole importé échappant à la volonté du Canada, le gouvernement canadien a établi le *Programme d'indemnisation des importateurs de pétrole* (P.I.I.P.), grâce auquel les raffineurs qui transforment du pétrole importé reçoivent des subventions fédérales visant à ramener leurs coûts au niveau de ceux des raffineries utilisant du pétrole canadien.

Le prix du pétrole conventionnel canadien dans le Centre du pays s'établit actuellement à environ \$18 le baril en moyenne. Le prix du pétrole importé s'élève à quelque \$38 le baril. La subvention fédérale aux importateurs est d'à peu près \$20 le baril, soit environ 53 % du coût. Un tel fossé entre les prix canadiens et les prix internationaux est un phénomène relativement récent. En juillet 1978 encore, la différence s'élevait à moins de \$3 par baril.

Afin de stimuler la production de pétrole synthétique à partir des sables pétrolifères, le gouvernement du Canada a offert des prix plus élevés que pour le pétrole conventionnel. Les producteurs intérieurs de pétrole synthétique le vendent aux raffineries à un prix égal à celui du pétrole importé. Le gouvernement fédéral subventionne ces raffineries pour ramener leurs coûts au niveau de ceux des raffineries qui achètent du pétrole conventionnel canadien. Cette subvention est financée par une taxe fédérale prélevée sur tout le pétrole raffiné au Canada (la «taxe de Syncrude»). Les raffineries répercutent cette taxe sur le consommateur, qui paye plus cher les produits pétroliers.

Nouveau système de prix pondéré

Le gouvernement fédéral a décidé d'établir un nouveau barème de prix pour le pétrole intérieur et un nouveau système de prix visant à faire la moyenne

Qu'est-ce que l'Office des encouragements pétroliers?

L'Office des encouragements pétroliers (O.E.P.), nouvel organisme dont on propose l'établissement au moyen d'une mesure législative, remplira les fonctions suivantes:

- La succession des responsabilités de l'Office des indemnités pétrolières, en ce qui a trait au recouvrement des frais d'indemnités pétrolières et à l'exécution du Programme d'indemnisation des importateurs de pétrole. Ces fonctions feront désormais partie du nouveau régime de prix combiné, qui sera administré par l'O.E.P.

- La perception de nouveaux types de frais, dont le produit servira directement à accroître la

propriété publique canadienne dans le domaine de l'industrie pétrolière et gazière du Canada.

- L'administration du Programme des encouragements pétroliers.

L'Office comptera au plus neuf membres, qui seront nommés par le gouverneur en conseil.

Ses membres seront des fonctionnaires du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, à l'instar du personnel de l'ancien Office des indemnités pétrolières.

Programme énergétique national: prix du pétrole à la tête de puits

	<i>Prix repère (sables pétrolifères)*</i>	<i>Récupération tertiaire du pétrole** (densité de 15° A.P.I.)</i>	<i>Pétrole classique (densité de 38° A.P.I.)</i>
	(\$/baril)		
Janvier 1980	—	—	14.75
Août 1980	—	—	16.75
Janvier 1981	38.00	30.00	17.75
Juillet 1981			18.75
Janvier 1982	41.85	33.05	19.75
Juillet 1982			20.75
Janvier 1983	45.80	36.15	21.75
Juillet 1983			22.75
Janvier 1984	49.85	39.35	25.00
Juillet 1984			27.25
Janvier 1985	54.10	42.70	29.50
Juillet 1985			31.75
Janvier 1986	58.55	46.20	35.25
Juillet 1986			38.75
Janvier 1987	63.20	49.90	42.25
Juillet 1987			45.75
Janvier 1988	68.30	53.90	49.25
Juillet 1988			52.75
Janvier 1989	73.75	58.20	56.25
Juillet 1989			59.75
Janvier 1990	79.65	62.85	63.25
Juillet 1990			66.75

* Sujet à la limite supérieure du prix international.

** Ces prix ne sont donnés qu'à titre d'illustration. A mesure que le prix du pétrole classique se rapproche de celui obtenu par récupération tertiaire, les différences de prix refléteront la différence de qualité, c'est-à-dire le coût de l'amélioration. Le prix du pétrole obtenu par récupération tertiaire ne sera jamais inférieur au prix du pétrole classique de qualité semblable.

Que sont les pétroles bruts léger et lourd?

Les pétroles bruts se composent de nombreuses substances, principalement des mélanges de carbone et d'hydrogène auxquels s'ajoutent des quantités variables de soufre.

Presque tous les types de pétroles bruts peuvent servir à la fabrication des produits pétroliers, notamment les carburants d'aviation, l'essence, le gas-oil, l'huile à chauffage, le combustible résiduel et les lubrifiants.

A l'heure actuelle, les pétroles bruts légers constituent le gros de la production pétrolière du Canada. Ils sont de couleur claire, de faible viscosité et de faible teneur en soufre. Les pétroles bruts légers se prêtent assez aisément aux opérations de production et de raffinage.

Quant aux pétroles bruts lourds, ils ne représentent qu'environ 15 % de la production pétrolière nationale, même si leurs réserves en place sont beaucoup plus considérables que celles des pétroles bruts légers. Il s'agit d'épaisses substances visqueuses et collantes de couleur foncée, à forte teneur en asphalte et en soufre; de ce fait, les pétroles lourds se prêtent difficilement aux opérations de production et leur raffinage est une entreprise dispendieuse.

Dans les cas où seules de petites quantités de pétroles lourds sont récupérables par des méthodes primaires, il faut recourir à l'emploi de diverses techniques de récupération améliorée. Il faut ensuite appliquer des procédés de «valorisation» coûteux pour transformer ces pétroles en produits commercialisables.

pondérée du coût du pétrole de diverses provenances afin d'avoir un prix unique à la consommation.

On convient généralement dans le pays que les prix du pétrole doivent augmenter sensiblement. Il faut toutefois que leur hausse soit prévisible et reflète les réalités canadiennes. De plus, la politique des prix du pétrole doit traduire la force relative du Canada sur le plan énergétique en un avantage concurrentiel pour les industries canadiennes, sous la forme de prix inférieurs à ceux en vigueur dans les autres pays industrialisés. Le Programme énergétique national répond à ces conditions.

Il faudra modifier la *Loi sur l'administration du pétrole* afin d'établir le nouveau système de prix pondéré et le nouvel organisme chargé de l'appliquer, l'Office d'encouragements pétroliers.

Prix de la production intérieure de pétrole

Pétrole conventionnel

A compter du 1^{er} janvier 1981, le prix du baril de pétrole conventionnel à la tête du puits augmentera de \$1 tous les six mois jusqu'à la fin de 1983. Ensuite, jusqu'à la fin de 1985, les hausses de prix seront de \$2.25 tous les six mois. A partir de 1986, le prix sera relevé au rythme de \$3.50 tous les six mois, jusqu'à ce qu'il atteigne le niveau approprié en fonction de la qualité par rapport au «prix de référence» applicable aux sables pétrolifères. Si d'ici 1990 le prix du pétrole conventionnel était encore inférieur à celui du pétrole assorti du prix de référence, on envisagerait un rythme plus rapide de hausse.

Ce barème de prix assurera des recettes croissantes à l'industrie pétrolière, et donc des fonds suffisants pour financer l'exploration et la mise en valeur. Il offre des perspectives intéressantes et certaines à ceux qui investiront dans l'exploration et la mise en valeur du pétrole brut de l'Ouest canadien. Le cycle d'exploration et de développement du brut conventionnel — acquisition des terrains, levés géologiques et géophysiques, évaluation des levés, forages d'exploration et mise en exploitation — dure de trois à quatre ans. Ceci veut dire qu'un investisseur qui se lancerait maintenant dans l'exploration pétrolière ne pourrait avoir, selon toute probabilité, de production de pétrole avant 1984. Des travaux d'exploration entrepris maintenant et couronnés de succès pourraient déboucher sur une mise en exploitation à la fin de 1983, la production prenant de l'ampleur pendant la deuxième moitié de la décennie. A ce moment-là, les prix à la tête du puits seront d'environ \$25 le baril en moyenne, avec la perspective immédiate d'une hausse rapide. Cela encouragera vivement l'industrie à mettre en valeur sans tarder les quelque 3 milliards de barils de pétrole brut léger et moyen qui, d'après diverses agences gouvernementales, attendent d'être découverts dans l'Ouest.

Le nouveau barème assurera un prix très élevé vers la fin de la décennie. Les prix à la tête du puits représenteront en 1990 quatre fois les prix actuels. Ce sont là des perspectives de prix que beaucoup d'industries aimeraient bien avoir.

Ces prix assureront également une rémunération juste et croissante aux provinces productrices. La hausse sera toutefois modérée les premières années, évitant à l'économie canadienne des bouleversements inutiles de prix et donnant aux Canadiens l'avertissement et le temps de devenir moins dépendants du pétrole. Vers la fin de la décennie, le pétrole coûtera beaucoup plus cher au Canada, mais il sera devenu sensiblement moins important pour les Canadiens.

Les prix mondiaux du pétrole sont arbitraires et artificiels. Ils ne reflètent ni la situation de l'offre et de la demande, ni les coûts de production au Canada ou à l'étranger. Le gouvernement est résolu à ce que le prix du pétrole canadien ne soit pas rattaché aux prix mondiaux, mais soit déterminé au Canada, en fonction de notre situation et des besoins de notre économie. Le barème des hausses du prix du pétrole conventionnel répond à ce critère.

Pétrole plus coûteux

Le prix du pétrole conventionnel s'applique surtout actuellement à la production des gisements déjà découverts. Certaines des sources nouvelles, n'étant pas rentables au prix du pétrole conventionnel, doivent être assorties de prix plus élevés — mais pas nécessairement égaux au prix international. De grandes quantités de pétrole provenant de sources plus coûteuses — sables pétrolifères, récupération assistée, pétrole des régions pionnières — peuvent être produites au Canada de manière rentable à un prix inférieur aux prix internationaux projetés. Le Programme énergétique national comporte des prix déterminés au Canada pour l'exploitation intégrée des sables pétrolifères et du pétrole lourd — y compris l'entreprise de Cold Lake d'*Esso Resources* — et pour les projets de récupération assistée. Ces prix, qui reflètent les coûts au Canada, sont appelés prix de référence. Ils visent à assurer un rendement intéressant sur les nouveaux gisements mis en production et à donner à l'industrie une certitude nouvelle.

Qu'est-ce que la récupération améliorée du pétrole?

En général, bien moins que la moitié de la quantité totale de pétrole en place dans un réservoir est récupérée. Au Canada, le taux de récupération moyen du pétrole brut léger atteint environ 30 %, mais celui du pétrole lourd récupéré par des techniques normales dans la région de Lloydminster, à la limite de l'Alberta et de la Saskatchewan, peut être aussi bas que 5 %.

Les diverses méthodes de récupération du pétrole peuvent être définies comme suit:

- *Récupération primaire*—récupération du pétrole brut d'un réservoir par l'utilisation de la pression naturelle du réservoir, qui propulse le pétrole brut vers les puits producteurs.

- *Récupération secondaire*—récupération de quantités additionnelles de pétrole brut d'un réservoir par le rétablissement ou l'amélioration de la pression du réservoir, affaiblie au cours de

la récupération primaire. En général, ce terme désigne des méthodes dont l'efficacité et la rentabilité sont prouvées, notamment les techniques d'injection d'eau et de gaz.

- *Récupération tertiaire*—récupération de quantités additionnelles de pétrole brut d'un réservoir grâce à l'application des méthodes dites «de troisième récolte». Relativement nouvelles et non encore totalement rodées, ces techniques comprennent notamment les procédés thermiques, y compris l'injection de vapeur et la combustion in situ, l'injection de gaz carbonique, l'injection d'hydrocarbures miscibles et l'injection de produits chimiques.

Dans le cadre du Programme énergétique national, la «récupération améliorée» désigne les méthodes tertiaires de récupération du pétrole.

Le Programme énergétique national prévoit un prix de référence pour le brut synthétique tiré des sables pétrolifères. Ce prix sera *soit* de \$38 le baril, avec effet au 1^{er} janvier 1981 et rajustement annuel subséquent en fonction de l'Indice des prix à la consommation, *soit* le prix international s'il est de moins de \$38.

Le Programme comporte aussi des encouragements pour le pétrole produit à l'aide de méthodes approuvées de récupération tertiaire. Un «supplément tertiaire» sera payé par le gouvernement du Canada aux producteurs admissibles. Il s'ajoutera au prix du pétrole conventionnel à la tête du puits. Pour une compagnie produisant un brut typique de 15 degrés par des méthodes tertiaires approuvées, le prix total à la tête du puits au 1^{er} janvier 1981 sera d'environ \$30 par baril. A cette date le supplément sera d'à peu près \$14 le baril, appliqués également à toutes les qualités de brut. Le supplément sera corrigé chaque année comme le prix de référence des sables pétrolifères.

Ce nouvel encouragement n'influera pas sur les différences actuelles de prix à la tête du puits dues aux écarts de qualité. Cependant, lorsque ces prix commenceront à augmenter de plus de \$1 par baril tous les six mois, on étudiera les différences de qualité pour voir si elles conviennent en regard des coûts de transformation du pétrole dans les installations centrales de valorisation ou les raffineries canadiennes en général.

La mise en œuvre de cet encouragement à la récupération tertiaire dépend de la coopération des provinces productrices de pétrole. Le gouvernement du Canada désire vivement s'entendre avec elles de manière que l'industrie puisse établir des plans tenant compte de ce nouveau régime. Pour que cette mesure ait l'effet stimulant voulu, elle ne sera offerte que dans les provinces qui maintiennent ou, mieux encore, améliorent les incitations fiscales existantes à la production tertiaire.

Un encouragement sera aussi offert pour les installations qui transforment le brut lourd. Son montant dépendra des coûts de transformation, compte tenu du fait que le prix total du brut lourd transformé provenant d'une récupération tertiaire ne doit pas dépasser le prix applicable aux sables pétrolifères. Petro-Canada et *Saskoil* (la société pétrolière de la Couronne de la Saskatchewan) effectueront en priorité une étude détaillée de faisabilité sur une usine de transformation dans la province. Le niveau et la forme de l'aide seront fixés à la lumière de cette étude.

Un prix de référence pourrait être établi à l'égard du pétrole provenant des régions pionnières et d'autres sources intérieures spécifiées lorsqu'on en connaîtra mieux le coût et le calendrier de production.

Le système de prix décrit précédemment pour les sables pétrolifères s'appliquera à la production de l'usine exploitée par *Syncrude Canada*. Ce système permettra d'obtenir sur cette usine un taux de rendement sensiblement plus élevé qu'on le prévoyait au moment de l'investissement initial.

L'usine *Suncor* de traitement de sables pétrolifères, construite dans les années 60, bénéficie du prix international pour toute sa production depuis avril 1979, moyennant l'engagement de la compagnie d'agrandir ses installations. Les

recettes procurées par cette entente avec le gouvernement du Canada ont couvert, et au delà, les frais prévus des travaux d'expansion, et le maintien de l'accord se traduirait par des profits supplémentaires injustifiés. Aussi la production de l'usine existante donnera-t-elle désormais droit au prix du pétrole conventionnel. La production supplémentaire donnera droit au prix de référence des sables pétrolifères.

Le gouvernement du Canada a jusqu'ici subordonné l'offre de prix incitatifs aux grandes exploitations intégrées de sables pétrolifères à l'observation de lignes directrices concernant, notamment, le recours aux biens et services canadiens, et la participation et l'emploi des autochtones. Il semble jusqu'ici que les sociétés intéressées soient sensibles aux préoccupations et aux aspirations des autochtones concernés. Le gouvernement du Canada offrira les prix de référence à condition que le secteur privé prenne des initiatives satisfaisantes à cet égard. De plus, des progrès acceptables dans la canadianisation des entreprises, objectif décrit plus loin, seront une condition pour bénéficier du prix de référence.

Pondération du coût du pétrole importé et du prix de référence du pétrole

La seconde caractéristique nouvelle du système de prix pondéré consistera à incorporer progressivement le coût des importations de pétrole au prix payé par tous les consommateurs. Pour ce faire, on étendra tout simplement le système actuel de taxes sur les raffineries. Lorsque le système sera entièrement en place, tous les raffineurs canadiens acquitteront un nouveau prélèvement d'indemnisation pétrolière, comprenant la taxe de *Syncrude*, afin de défrayer le coût d'indemnisation du pétrole importé. Le produit de ces droits servira à verser aux raffineurs importateurs des sommes suffisantes pour ramener le coût

Exemple du calcul du prix combiné

	Août 1980	Décembre 1980	Décembre 1981	Décembre 1982	Décembre 1983
	(\$/baril)				
Niveaux des prix					
Prix à la tête de puits (pétrole classique)	16.75	16.75	18.75	20.75	22.75
Frais d'indemnisations pétrolières	1.75*	2.55	5.05	7.55	10.05
Prix combiné**	18.50	19.30	23.80	28.30	32.80
Variations annuelles					
A la tête de puits		3.00	2.00	2.00	2.00
Frais d'indemnisations pétrolières		0.80	2.50	2.50	2.50
Total		3.80	4.50	4.50	4.50

* La taxe de *Syncrude* était de \$1.75 en août 1980.

** Coûts de transport vers des raffineries déterminés en sus.

moyen du pétrole importé au prix moyen du pétrole pour les raffineurs canadiens. A la fin de 1980, le prélèvement sera de \$2.55 le baril, soit \$1.75 pour l'actuelle taxe de *Syncrude* et 80c. pour une partie de l'indemnisation des importateurs de pétrole. Le prélèvement d'indemnisation pétrolière sera augmenté de \$2.50 le baril aux 1^{er} janvier 1981, 1982 et 1983.

En fait, donc, les raffineurs canadiens paieront un prix composite qui sera la moyenne pondérée du coût du pétrole importé et des diverses sources intérieures de pétrole. Le fardeau du prix des importations sera du même coup transféré du contribuable au consommateur. Ce transfert se fera graduellement de manière que les hausses de prix ne mettent pas les particuliers ni les entreprises en difficulté. L'incorporation du coût du pétrole importé se fera à un rythme limitant la hausse du prix à la tête du puits, plus cette incorporation, à moins de \$4 en 1980. Le prix à la tête du puits plus le prélèvement d'indemnisation pétrolière augmentera de \$4.50 le baril en 1981, 1982 et 1983. Jusqu'à ce que le système de pondération soit entièrement en place, le gouvernement du Canada continuera d'offrir des subventions importantes aux consommateurs de pétrole, puisées dans ses revenus généraux.

D'après ce système de pondération, les consommateurs canadiens de pétrole acquitteront des prix qui, malgré une hausse notable, resteront sensiblement inférieurs aux prix mondiaux. Le prix pondéré ne dépassera jamais 85 % du prix international ou le prix moyen du pétrole aux États-Unis, s'il est inférieur au prix international.

Cette application graduelle du système de prix pondéré devrait permettre de procéder aux ajustements voulus sans difficultés sérieuses. Le prix du pétrole importé, sur lequel les Canadiens n'ont aucune prise, continuera cependant d'influer sur le coût total du pétrole pour l'économie canadienne. Si le Canada réussit à devenir moins dépendant des importations du pétrole, la diminution de leur part dans notre bilan pétrolier global exercera un effet modérateur sur le prix pondéré. Par conséquent, avec le nouveau système, tous les consommateurs canadiens de pétrole auront personnellement et financièrement intérêt à aider le Canada à s'affranchir du marché mondial du pétrole.

Prix du gaz naturel

La politique des prix du gaz naturel doit répondre à deux besoins: fournir des encouragements suffisants à la production et inciter fortement les consommateurs à utiliser le gaz naturel de préférence au pétrole. Les recettes tirées du gaz naturel par les producteurs ont augmenté considérablement depuis le milieu des années 70 — s'élevant en fait plus vite que le prix du pétrole, malgré un excédent croissant de gaz. Les recettes nettes des producteurs sont passées de 8c. les mille pieds cubes en 1970 à 37c. en 1975 et 94c. en 1979; elles ont donc été multipliées par 12 environ. Par conséquent, les prix constituent déjà une incitation considérable à accroître la production de gaz, et ils continueront d'augmenter.

Le problème des producteurs se situe au niveau de la commercialisation. Même avec les nouvelles exportations de gaz approuvées récemment,

l'industrie disposera d'un excédent appréciable de capacité de production. Jusqu'ici, les excédents ont été écoulés de préférence sur le marché extérieur. Cependant, le recours automatique aux exportations — alors que, utilisé sur le marché intérieur, le gaz pourrait y remplacer le pétrole importé — est peu souhaitable. Le défi consiste donc à trouver le moyen de satisfaire la volonté des producteurs d'accroître leurs marchés en s'efforçant, par une action énergique, d'accroître sensiblement l'utilisation du gaz naturel au Canada aux dépens du pétrole. Il faut pour cela que le prix du gaz soit avantageux pour le consommateur.

Les producteurs de gaz naturel ont vu jusqu'ici augmenter les prix à la tête du puits, la politique consistant à relever le prix du gaz à Toronto de 15c. le mille pieds cubes pour chaque dollar de hausses du pétrole à la tête du puits. Cette politique sera maintenue, sauf pour 1981. Pour permettre d'instaurer sur les ventes de gaz naturel une nouvelle taxe fédérale — qui tiendra lieu de taxe à l'exportation du gaz — on observera un répit d'un an dans le relèvement des prix à la tête du puits, pour le gaz vendu sur le marché intérieur. Étant donné l'accroissement spectaculaire des recettes des producteurs de gaz au cours des cinq dernières années, ce répit ne devrait guère nuire à leur situation financière.

Comme dans le cas du pétrole, les prix de détail du gaz naturel, dans le cadre du Programme énergétique national, incorporent à la fois des taxes visant à fournir des recettes au gouvernement fédéral et des hausses de prix à la tête du puits, destinées à accroître les recettes des producteurs et des provinces productrices. Pour le consommateur, les prix du gaz augmenteront toutefois moins vite que ceux du pétrole, ce qui l'incitera à remplacer ce dernier par le gaz naturel.

Le gouvernement fédéral établira pour le gaz naturel acheminé d'une province à une autre des prix applicables à tous les centres situés à l'est de l'Alberta. Pendant les trois années commençant le 1^{er} novembre 1980, le prix de ce gaz augmentera de 45c. les mille pieds cubes par an. D'après les politiques antérieures, ce prix serait élevé de 67,5c. les mille pieds cubes par an, le prix du pétrole étant relevé de \$4.50 chaque année. Ainsi, le rapport entre le prix du gaz et celui du pétrole diminuera sensiblement avec le temps, ce qui favorisera considérablement les efforts de substitution.

Pour établir les prix dans les grands centres, le gouvernement fédéral fixera les prix au même niveau à Toronto, Montréal, Québec et Halifax. Cette politique assurera la viabilité financière du gazoduc desservant les Maritimes. Les prix applicables aux centres situés à l'ouest de la zone est de la *TransCanada PipeLines T.C.P.L.* seront rattachés au prix de l'Est canadien, tout en restant quelque peu inférieur à cause de frais de transport moins élevés.

En Colombie-Britannique, en Alberta et en Saskatchewan, le prix du gaz produit et consommé dans la province est fixé par le gouvernement provincial. Il se peut que la politique fédérale influe sur ces prix du fait que les consommateurs de gaz paieront les mêmes taxes dans ces provinces et dans le reste du pays.

Comparaison des prix du pétrole brut et du gaz naturel: pourcentages annuels

<i>Date</i>	<i>Gaz (Est du Canada) (\$/1 000 pi³)</i>	<i>Gaz par rapport au pétrole*</i> (%)
Évolution		
1970	0.43	75
1971	0.43	70
1972	0.48	77
1973	0.49	67
1974	0.59	52
1975	0.88	64
1976	1.33	83
1977	1.58	83
1978	1.90	83
1979	2.06	81
1980	2.42	80
En vertu du Programme énergétique national		
1981	2.98	71
1982	3.39	68
1983	3.84	67

* \$1 le 1 000 pi³ = \$5.803 le baril.

Taxes en matière d'énergie

On a déjà fait allusion aux principales lacunes du régime existant en matière de fiscalité et de partage des recettes. Tout en offrant des encouragements généreux à l'exploration et à la mise en valeur — qui restent indispensables à la réalisation de nos objectifs énergétiques — ce système laisserait à l'industrie des ressources financières plus abondantes qu'il n'est nécessaire. Il ne l'inciterait guère à chercher des capitaux canadiens pour financer ses investissements. Le système actuel présente d'autres problèmes. Il pousse l'industrie du gaz naturel à se tourner vers les marchés extérieurs — parce qu'elle peut y obtenir des prix plus élevés que sur le marché intérieur — et il est injuste parce qu'il établit une taxe à l'exportation sur une seule forme d'énergie — le pétrole — et non sur les autres.

Pour ce qui est du partage entre les gouvernements, le système actuel est injuste pour le gouvernement du Canada. Il donne la majeure partie des recettes aux provinces productrices et à l'industrie, laissant au gouvernement national des ressources insuffisantes pour alléger le fardeau économique du pays, notamment celui qui résulte de la hausse rapide des coûts mondiaux et intérieurs de l'énergie.

Le Programme énergétique national établit un nouveau système qui offre des encouragements suffisants à l'industrie, tout en évitant les gains injustifiés. Il permettra d'obtenir sur les gisements existants des recettes abondantes — mais non excessives — offrira des encouragements appréciables aux investissements en exploration et attirera de nouveaux capitaux canadiens de risque.

Le Programme instaurera le cadre d'un partage plus équilibré des recettes entre les provinces productrices, qui sont en droit de tirer de leurs ressources des recettes importantes et croissantes, et le gouvernement du Canada, qui peut légitimement prétendre, pour le compte de tous les Canadiens, à une part des recettes pétrolières et gazières.

L'énergie constitue plus que jamais un cas particulier. A preuve, l'hésitation de tous les Canadiens à exporter de l'énergie sans être assurés d'un approvisionnement suffisant à long terme. Le gouvernement du Canada a instauré des mécanismes d'examen des exportations pour répondre à cette préoccupation. Les exportations ne seront autorisées que si elles ne compromettent pas la satisfaction des besoins du Canada et, une fois cette première condition remplie, si elles rapportent des recettes équitables.

L'évolution du marché mondial de l'énergie a créé à l'étranger une demande nouvelle pour les ressources énergétiques du Canada et a fait monter sensiblement leurs prix. Il en est résulté des gains fortuits importants, qui devraient être répartis équitablement.

Les mêmes facteurs d'ordre international ont accru le désir des Canadiens d'utiliser leurs propres ressources énergétiques au lieu de recourir aux importations. Il est indispensable que nos politiques favorisent ce processus de substitution. De plus, du point de vue de l'activité industrielle et de l'emploi, il vaut mieux utiliser l'énergie chez nous pour faire tourner notre économie que l'exporter sous forme brute. La façon la plus simple de ne pas favoriser les exportations d'énergie consiste à rendre les marchés extérieurs relativement moins intéressants, de façon que les producteurs ne gagnent pas plus en exportant l'énergie qu'en la vendant sur le marché intérieur.

Le gouvernement du Canada convient que certaines exportations d'énergie sont souhaitables, d'un point de vue tant régional que national. Ces exportations contribuent à améliorer notre balance commerciale et à financer la recherche de gisements nouveaux. Il ne convient pas, cependant, que le marché extérieur dicte notre politique énergétique ou les décisions des entreprises. Il nous faut avant toute chose mettre de l'ordre chez nous en matière énergétique — mettre fin à cette situation paradoxale d'un déficit pétrolier coexistant avec un excédent d'énergie. Il nous faut aussi mettre en place un régime fiscal qui assure des recettes raisonnables au gouvernement du Canada.

Pour toutes ces raisons, les propositions présentées aux provinces productrices incorporaient une taxe fédérale sur les exportations de gaz naturel. Le gouvernement du Canada était disposé à instaurer un système dans lequel la rente économique procurée par des prix internationaux plus élevés sur les exportations de gaz aurait été partagée entre les producteurs, le gouvernement fédéral et les provinces. Il s'était également déclaré prêt à imposer une taxe sur les exportations d'électricité de manière que les exportations d'énergie soient placées sur un pied d'égalité.

Les gouvernements de l'Alberta et de la Colombie-Britannique se sont vigoureusement opposés à une taxe sur les exportations de gaz naturel. Ils ont prétendu que cela empièterait sur leur droit de propriété en matière de

ressources. Ils ont aussi fait valoir qu'une taxe sur les exportations de gaz serait discriminatoire.

Le gouvernement du Canada rejette ces arguments. Le droit constitutionnel du gouvernement fédéral d'imposer des taxes sur l'exportation de tout produit est incontestable. Prétendre le contraire revient à vouloir accroître les pouvoirs des provinces bien au delà de ce que permet actuellement la constitution. Le gouvernement fédéral a taxé des exportations d'électricité pendant 38 ans, de 1925 à 1963. Il a également instauré, en 1973, une taxe sur les exportations de pétrole, qui existe toujours.

Une taxe sur les exportations de gaz naturel n'est pas discriminatoire. Ces exportations ont apporté une rente économique énorme, leur prix étant monté en flèche à la suite des hausses de prix de l'OPEP. La taxation établie en fonction de la capacité contributive est conforme aux principes les mieux établis.

Le gouvernement fédéral, voulant quand même tenir compte de la vigoureuse opposition de l'Alberta et de la Colombie-Britannique à la taxe sur les exportations de gaz, a offert d'examiner un mécanisme qui aurait prévu un partage des recettes provinciales quand une province aurait vu ses recettes dépasser de façon considérable celles des autres provinces. Cette proposition, qui n'aurait guère profité financièrement au gouvernement fédéral, mais aurait contribué à réduire les disparités entre les provinces, a également été rejetée. Le gouvernement de l'Alberta a jugé que cette proposition n'était ni praticable, ni appropriée comme solution de rechange, dans le contexte des négociations actuelles sur les prix du pétrole et du gaz.

Le problème n'a toutefois pas disparu pour autant. Le gouvernement du Canada n'a pas à sa disposition des recettes suffisantes pour faire face à ses obligations nationales. D'ailleurs, ses obligations découlent en parti de cette même situation internationale du pétrole qui rapporte des recettes toujours croissantes aux gouvernements de l'Alberta et de la Colombie-Britannique.

Le gouvernement fédéral s'est donc retrouvé devant un choix difficile. La solution la plus appropriée et la plus simple avait été rejetée par deux des provinces. Pourtant, la nation, les citoyens vivant dans toutes les provinces — notamment en Alberta et en Colombie-Britannique — ont des besoins pressants. Le gouvernement du Canada est conscient que le pays traverse un moment crucial de son histoire. Ses initiatives dans le domaine de l'énergie doivent contribuer à unifier le pays plutôt qu'à aggraver les tensions dans la fédération. Les circonstances actuelles imposent à tous les gouvernements de se départir de leur intransigeance.

Aussi le gouvernement du Canada décide-t-il de ne pas instaurer de taxe sur les exportations de gaz naturel. Cette taxe lui aurait pourtant apporté une bonne partie des recettes nécessaires pour faire face à ses obligations nationales en matière d'énergie.

Nouvelles taxes sur le pétrole et le gaz naturel

Pour compenser ce manque à gagner, le gouvernement fédéral aurait besoin de nouvelles sources de recettes. L'une des nouvelles sources possibles est

le prélèvement d'indemnisation pétrolière. Une fois que le coût du pétrole importé aura été incorporé au prix pondéré, ce prélèvement pourra servir au gouvernement fédéral à obtenir des recettes. Le volume et le profil de ces recettes dépendra de l'évolution des prix internationaux du pétrole ainsi que de notre réussite dans la réduction des importations de pétrole. Si les prix mondiaux augmentent considérablement et que les importations de pétrole continuent de s'accroître, le prélèvement devra servir entièrement à financer l'indemnisation des importateurs. Si, par contre, les prix mondiaux n'augmentent que lentement et que les importations diminuent progressivement, le prélèvement pourrait commencer à apporter des recettes nettes au gouvernement fédéral vers la fin de 1983.

Pendant, au cours des quelques prochaines années, ce prélèvement ne pourra pas apporter de recettes appréciables disponibles pour des fins générales. Son principal rôle sera d'alléger la charge constituée par l'indemnisation des importateurs pour le gouvernement fédéral. Ce dernier aura besoin d'une source de recettes. Le gouvernement du Canada imposera donc une nouvelle taxe sur le gaz naturel et les liquides extraits du gaz naturel.

Toutes les ventes de gaz naturel — notamment sur les marchés extérieurs — seront assujetties à la taxe. Il n'y a aucune raison d'exempter les exportations de la taxe perçue sur tout le gaz produit et consommé au Canada. Les quantités de gaz destinées à l'exportation seront exonérées de la taxe jusqu'au 1^{er} février 1981, l'entente conclue avec le gouvernement américain obligeant le Canada à donner préavis de 90 jours avant de modifier les prix.

A compter du 1^{er} novembre 1980, la taxe sera de 30c. les mille pieds cubes. Elle augmentera de 15c. les mille pieds cubes le 1^{er} juillet 1981, le 1^{er} janvier 1982 et le 1^{er} janvier 1983.

Les producteurs ne verront pas diminuer le prix qu'ils obtiennent actuellement sur leurs exportations ou leurs ventes intérieures, sauf une légère

Prix et taxes relatifs au gaz naturel			
	<i>Taxe de vente cumulative sur le gaz naturel</i>	<i>Prix à l'arrivée en ville dans l'Est du Canada</i>	<i>Total</i>
		(\$/1 000 pi ³)	
31 octobre 1980	—	2.60	2.60
1 ^{er} novembre 1980	0.30	2.60	2.90
1 ^{er} juillet 1981	0.45	2.60	3.05
1 ^{er} janvier 1982	0.60	2.60	3.20
1 ^{er} février 1982	0.60	2.75	3.35
1 ^{er} août 1982	0.60	2.90	3.50
1 ^{er} janvier 1983	0.75	2.90	3.65
1 ^{er} février 1983	0.75	3.05	3.80
1 ^{er} août 1983	0.75	3.20	3.95

perte due à l'impôt perçu sur le combustible acheminé par pipe-line. Lorsqu'on fixera le prix futur du gaz naturel à l'exportation, on tiendra compte de cette taxe.

Une taxe analogue sera imposée sur les gaz de pétrole liquéfiés (G.P.L.).

Que sont les G.P.L.?

Le sigle G.P.L. signifie «gaz de pétrole liquéfiés» et désigne le propane, le butane et, aux fins de ce document, l'éthane. Ces produits sont des hydrocarbures, ou composés d'hydrogène et de carbone, catégorie de composés qui comprend le méthane (principal élément constituant du gaz naturel) et des composés lourds comme le pentane et l'octane (éléments constitutifs de l'essence).

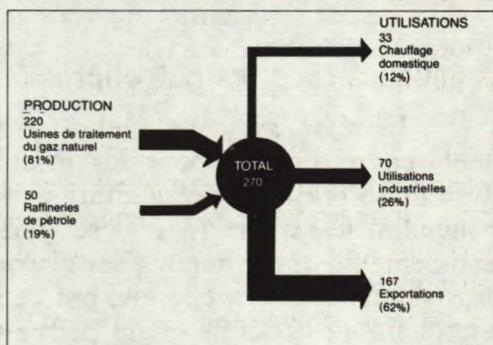
Les G.P.L. peuvent être liquéfiés à une pression relativement basse aux températures atmosphériques. Ils peuvent donc être stockés et transportés sous forme liquide dans des réservoirs à pression légers ou acheminés à peu de frais sur de grandes distances par pipe-line. Lorsque la pression baisse, le liquide bout et dégage un gaz qui peut servir de combustible propre.

Les G.P.L. ont de multiples usages. Ils constituent une forme d'énergie pratique pour les localités rurales, les fermes, les restaurants, les écoles, les hôpitaux et les chantiers de construction. Ils servent au mélange d'essence, au chauffage, à la cuisson et au séchage des récoltes. Les G.P.L. constituent un combustible propre, à bon rendement, pour les moteurs à combustion interne et peuvent remplacer l'essence et le gas-oil dans les véhicules automobiles. Ils servent de charge d'alimentation pour les raffineries et l'industrie pétrochimique, et ils sont injectés dans

les réservoirs de pétrole pour améliorer la récupération de cet hydrocarbure.

Au Canada, les G.P.L. sont produits dans des usines de traitement du gaz et des raffineries de pétrole (voir le diagramme). Les usines de traitement du gaz extraient les G.P.L. du gaz naturel; elles assurent environ 75 % de la production au pays. Les raffineries produisent le reste.

Gaz de pétrole liquéfiés: production et utilisation, 1979 (en milliers de barils par jour)



Partage des recettes provenant du prélèvement à l'exportation du pétrole

Le pétrole exporté est actuellement frappé d'une taxe égale à la différence entre le prix intérieur et le prix à l'exportation. Cela est justifié du fait que le Canada est un importateur net de pétrole. Ni les provinces ni les producteurs ne devraient être encouragés à exporter du pétrole tant que le Canada continue d'en importer. Aussi le gouvernement maintiendra-t-il ce prélèvement.

Le pétrole actuellement exporté du Canada — abstraction faite des quantités exportées dans le cadre d'échanges avec les raffineries américaines — est en quasi-totalité du pétrole brut lourd. Celui-ci est actuellement disponible en quantités dépassant les besoins canadiens parce que nos raffineries n'ont pas une capacité suffisante pour l'utiliser. Le Programme énergétique national prévoit la construction en Saskatchewan d'installations de valorisation qui permettront de transformer ce pétrole brut lourd en un produit susceptible

d'être traité par les raffineries canadiennes. On s'attend à ce que d'autres installations de valorisation soient construites soit en Saskatchewan soit en Alberta et à ce que les raffineries existantes soient modifiées pour pouvoir utiliser ce pétrole en proportion croissante. Ainsi, ces exportations devraient être détournées progressivement vers le marché intérieur.

Dans l'intervalle, il n'est que juste d'étudier comment le produit du prélèvement à l'exportation devrait être partagé. Les gouvernements de la Saskatchewan et de l'Alberta ne tirent actuellement aucun avantage des gains supérieurs réalisés sur ces exportations. Le gouvernement du Canada est disposé à partager avec les deux provinces productrices la moitié du produit de la taxe sur les exportations de pétrole brut considérées par l'Office national de l'énergie comme excédentaires par rapport aux besoins canadiens, qui sont actuellement assujetties à la taxe. Le partage doit débuter le 1^{er} novembre 1980.

Cet engagement sera réexaminé à la fin de 1985. On espère qu'alors — grâce aux efforts concertés auxquels les provinces devront participer pleinement — ces exportations auront disparu et que ce pétrole sera utilisé au Canada.

Taxe sur les recettes pétrolières et gazières

Le régime fiscal actuel offre des encouragements généreux à l'investissement, en particulier pour les grandes entreprises, généralement mieux en mesure de se prévaloir des incitations fiscales. Combiné aux mesures incitatives provinciales, le régime fédéral se traduit par un coût extrêmement faible des investissements après impôt. Ces dispositions, aux effets positifs sur le plan des approvisionnements en énergie, ont cependant aussi eu pour résultat de réduire l'assiette fiscale fédérale et de permettre à certains producteurs pétroliers, de grandes entreprises rentables, de ne payer aucun impôt fédéral sur le revenu. Des encouragements de cette ampleur sont injustifiés, et injustes pour le contribuable moyen.

Il serait possible d'accroître quelque peu les recettes fédérales tirées du pétrole et du gaz en réduisant ou en supprimant les incitations à l'exploration. Cela aurait toutefois pour effet d'accroître le coût de l'exploration pour l'industrie, ce qui nuirait à la réalisation de nos objectifs énergétiques. Aussi, tout en apportant les changements nécessaires à la nature des encouragements, le gouvernement renforcera-t-il les incitations à l'exploration pour les Canadiens. Cela fait, il obtiendra une partie des recettes nécessaires en instituant une taxe sur les recettes nettes de la production de pétrole et de gaz. Cette taxe, n'étant pas un impôt sur le revenu, sera prévue par une nouvelle loi distincte de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Pour fixer la nouvelle taxe, il importe de tenir compte des besoins financiers de l'industrie. Cette dernière doit disposer de fonds suffisants pour s'acquitter de sa tâche. Certaines de ses activités — notamment l'exploration — ne peuvent être financées aisément par l'emprunt: l'industrie a alors besoin de ressources internes ou de capitaux nouveaux apportés par les actionnaires.

Certains membres de l'industrie ont cependant prétendu que le secteur du pétrole et du gaz devait disposer de ressources financières équivalentes à l'ensemble de ses investissements prévus. Le gouvernement juge cette prétention difficile à accepter. Même si la mise en valeur de nouvelles ressources est hautement prioritaire, aucune raison impérieuse ne justifie l'octroi d'un régime aussi avantageux à l'industrie pétrolière, en particulier lorsque le rendement des investissements y est aussi élevé par comparaison avec les autres secteurs.

Le système de prix et le régime fiscal n'ont pas à épargner à l'industrie le besoin de chercher des financements extérieurs; en fait, l'un des objectifs du Programme est justement d'accroître la participation des capitaux canadiens dans ce secteur. Par conséquent, la nouvelle taxe sera fixée à un niveau produisant un équilibre plus réaliste entre les intérêts de l'industrie et ceux du contribuable canadien.

Au début, la taxe sera fixée à 8 % des recettes nettes d'exploitation relatives à la production de pétrole et de gaz, y compris le produit des redevances pétrolières et gazières. La déduction des frais d'exploration et de développement, des amortissements fiscaux et des intérêts, par exemple, ne sera pas admise. Quand les prix du pétrole et du gaz augmenteront de plus de \$1 le baril tous les six mois, le taux de la taxe sera réexaminé.

Cette taxe sera d'application générale. Elle frappera donc non seulement les particuliers, les entreprises commerciales et le reste du secteur privé, mais aussi les entreprises publiques qui tirent un revenu de la production de pétrole et de gaz. La taxe ne sera pas déductible aux fins de l'impôt. Elle entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1981, s'appliquant aux recettes nettes d'exploitation gagnées en 1981 et plus tard.

Cette taxe, combinée à d'autres taxes et redevances fédérales et provinciales, laissera un taux fiscal marginal élevé pour les entreprises qui ne réinvestissent qu'une petite partie de leurs ressources financières. Cette conséquence cadre bien avec l'un des objectifs du Programme, qui consiste à obtenir, des entreprises non désireuses d'investir, les fonds nécessaires pour financer les stimulants destinés aux sociétés et aux individus plus entreprenants. Certaines firmes pourraient cependant se retrouver dans une situation inconfortable, à cause de taux de redevances provinciales supérieurs à 50 %. Dans de tels cas, il semblerait raisonnable de s'attendre à ce que la province en question réajuste ses redevances.

Système d'encouragements pétroliers et gaziers

Le Programme énergétique national répond à l'engagement d'accroître les approvisionnements. Les encouragements seront améliorés lorsque cela est nécessaire. Parallèlement, cependant, le gouvernement du Canada doit voir si, dans certains cas, les incitations ne sont plus justifiées en regard des risques et de la rémunération prévue des investisseurs privés. Il doit également voir si la forme des encouragements est compatible avec l'accroissement de la participation canadienne.

Déduction pour épuisement gagné

Cet examen a révélé la nécessité de modifier la déduction pour épuisement gagné à ces deux titres.

Le régime fiscal autorise actuellement les contribuables à réclamer une déduction pour épuisement, généralement égale au tiers des dépenses d'exploration et de mise en valeur du pétrole et du gaz, ainsi que les immobilisations dans le cas, par exemple, des usines de sables pétrolifères. Les modifications suivantes entreront en vigueur le 1^{er} janvier 1981.

- *Pour les sociétés, la déduction pour épuisement relative aux dépenses intérieures d'exploration sera gagnée à raison de 33⅓ % des dépenses admissibles, après déductions des encouragements, subies en 1981.*
- *Ensuite, la déduction pour épuisement relative aux dépenses intérieures d'exploration hors des Terres du Canada sera éliminée progressivement. Son taux passera à 20 % en 1982, à 10 % en 1983 et à zéro en 1984.*
- *La déduction pour épuisement sera supprimée à l'égard des dépenses de mise en valeur du pétrole et du gaz conventionnel.*
- *La déduction pour épuisement relative aux dépenses approuvées consacrées aux projets intégrés de sables pétrolifères, aux projets de récupération assistée et aux installations de transformation du pétrole brut lourd sera gagnée à raison de 33⅓ % des dépenses admissibles — après déductions des encouragements, subies en 1981 et par la suite.*
- *Les dépenses admissibles seront définies de manière à exclure certains frais administratifs et généraux.*
- *Dans tous les cas, l'épuisement gagné pourra être déduit à concurrence de 25 % du revenu des ressources.*
- *Les particuliers ne pourront se prévaloir de la déduction pour épuisement.*

Programme d'encouragements pétroliers

Il est certain que, faute d'autres mesures, les modifications de la déduction pour épuisement réduiraient beaucoup les incitations à investir dans des activités importantes pour la sécurité énergétique du Canada. Aussi de nouveaux encouragements sont-ils nécessaires.

Les principales incitations à l'exploration ont été jusqu'ici de nature fiscale. Par conséquent, seuls les entreprises et les particuliers payant des impôts ont pu s'en prévaloir immédiatement. Un nouveau système est nécessaire de façon que les encouragements soient offerts non seulement à ceux qui en bénéficient déjà, mais aussi aux autres investisseurs canadiens. Le gouvernement du Canada a de plus promis d'instaurer une mesure remplaçant le

«super-épuiement» à l'égard de l'exploration dans les régions pionnières, qui expirait le 1^{er} avril 1980.

Le Programme énergétique national utilisera donc les nouvelles recettes fédérales tirées du secteur pétrolier et gazier pour accorder de généreux encouragements directs à l'exploration et la mise en valeur du pétrole et du gaz. Ces encouragements compenseront, et au delà, dans nombres de cas la réduction de la déduction pour épuiement gagné. De plus, à la différence de cette dernière, qui tend à favoriser les grandes entreprises à capitaux étrangers, ils ont été conçus de manière à stimuler les investissements des sociétés et des particuliers canadiens.

Dans le cadre du Programme d'encouragements pétroliers, un projet de loi permettra d'effectuer les paiements suivants:

- Pour l'exploration pétrolière et gazière n'importe où au Canada, les entreprises appartenant pour au moins 50 % à des Canadiens et sous contrôle canadien auront droit à un encouragement égal à 10 % des coûts approuvés subis en 1982 et 1983, et à 15 % ensuite. Les entreprises appartenant pour au moins 75 % à des Canadiens et sous contrôle canadien, auront droit à un encouragement de 35 % des coûts approuvés subis en 1981 et par la suite.

Paiements de stimulants accordés au pétrole et au gaz en vertu du Programme énergétique national*

Année	Terres provinciales				Terres du Canada			
	Épuiement**	Paiements de stimulants			Épuiement**	Paiements de stimulants		
		0-50%	5-75%	75%+		0-50%	50-75%	75%+
<i>Taux de propriété canadienne***</i>								
Exploration								
1981	33½	Néant	Néant	35	33½	25	35	80
1982	20	Néant	10	35	33½	25	45	80
1983	10	Néant	10	35	33½	25	45	80
1984	Néant	Néant	15	35	33½	25	50	80
Mise en valeur								
1981	Néant	Néant	Néant	20	Néant	Néant	Néant	20
1982	Néant	Néant	10	20	Néant	10	10	20
1983	Néant	Néant	10	20	Néant	10	10	20
1984	Néant	Néant	10	20	Néant	10	10	20
Projets relatifs au pétrole non classique et à la récupération tertiaire, et la valorisation du pétrole brut								
1981	33½	Néant	Néant	20	(sans objet)			
1982	33½	Néant	10	20	(sans objet)			
1983	33½	Néant	10	20	(sans objet)			
1984	33½	Néant	10	20	(sans objet)			

* Exprimés en pourcentage des dépenses admissibles.

** La provision pour épuiement sera gagnée sur les dépenses admissibles, déduction faite de tout paiement de stimulants.

*** Les sociétés canadiennes doivent être également contrôlées par des intérêts canadiens afin d'être admissibles aux paiements de stimulants plus importants. Les investissements des citoyens canadiens sont admissibles aux mêmes paiements en tant que sociétés dont le taux de propriété canadienne atteint au moins 75 %.

- Pour la *mise en valeur du pétrole et du gaz n'importe où au Canada*, ainsi que les dépenses d'immobilisation approuvées dans *les projets intégrés de sables pétrolifères, des projets de récupération tertiaire et les installations de transformation du pétrole brut lourd*, les entreprises appartenant pour au moins 50 % à des Canadiens et sous contrôle canadien auront droit à un encouragement de 10 % des coûts approuvés subis en 1982 et par la suite.
Les entreprises appartenant pour au moins 75 % à des Canadiens et sous contrôle canadien auront droit à un encouragement de 20 % des coûts approuvés subis en 1981 et par la suite.
- Pour l'*exploration sur les Terres du Canada*, toutes les entreprises auront droit à un encouragement de 25 % des coûts approuvés subis en 1981 et par la suite, en plus des paiements versés pour l'exploration n'importe où au Canada.
Les entreprises appartenant pour au moins 50 % à des Canadiens et sous contrôle canadien auront droit à un *encouragement supplémentaire* égal à 10 % des coûts approuvés subis en 1981 et par la suite.
Les entreprises appartenant pour au moins 75 % à des Canadiens et sous contrôle canadien auront droit à un *encouragement supplémentaire* égal à 20 % des coûts approuvés subis en 1981 et par la suite.
- Dans tous les cas, *les particuliers canadiens auront droit aux mêmes encouragements que les entreprises appartenant pour au moins 75 % à des Canadiens et sous contrôle canadien.*

L'application progressive des encouragements offerts aux entreprises appartenant à des Canadiens dans une proportion de 50 à 75 % est due au fait que la déduction pour épuisement gagné ne sera pas modifiée dans le cas de l'exploration avant 1982. Nombre d'entreprises qui bénéficient actuellement de l'épuisement gagné ne pourraient avoir actuellement droit aux nouveaux encouragements en raison de la faible proportion des capitaux canadiens. Le maintien de l'épuisement gagné sous sa forme actuelle pendant un an donne à ces entreprises un délai raisonnable pour accroître la participation et le contrôle canadiens, de manière à avoir droit aux nouveaux encouragements.

Le Programme d'encouragements pétroliers sera administré par l'Office d'encouragements pétroliers. Dans tous les cas, la définition des coûts «approuvés» tiendra compte de la mesure dans laquelle les dépenses donnent aux requérants un droit correspondant sur l'avoir pétrolier ou gazier.

Installations de traitement du pétrole brut lourd

Les usines, faisant ou non partie d'un complexe intégré de traitement de sables pétrolifères, qui transforment le pétrole brut lourd en brut léger commercialisable seront considérées par le fisc comme une activité relative aux ressources plutôt qu'à la fabrication et à la transformation. Le revenu tiré de ces installations donnera ainsi droit à la déduction relative aux ressources, tandis que les dépenses d'immobilisations consacrées à l'usine ainsi que les machines et

le matériel utilisés dans le traitement donneront droit à la déduction pour épuisement. Comme il a été indiqué, le Programme d'encouragements pétroliers s'appliquera à ces usines.

Banque du gaz naturel

En décidant d'approuver la construction d'une partie du gazoduc de l'Alaska et d'exporter par ce dernier des quantités supplémentaires de gaz naturel canadien, le gouvernement du Canada a tenu tout particulièrement compte de la nécessité d'assurer sans tarder des débouchés et des recettes appréciables aux producteurs canadiens de gaz naturel. Le gouvernement était particulièrement conscient des difficultés financières rencontrées par les petites entreprises, dont beaucoup appartiennent à des Canadiens.

Le gouvernement craint que, même avec les nouvelles autorisations d'exportation de gaz, les débouchés du gaz naturel ne se développent pas aussi vite que les gisements découverts par les petites entreprises canadiennes, dont un bon nombre n'ont pas encore de contrats de vente. Cela risque d'exposer ces entreprises à de graves problèmes de trésorerie malgré leur succès dans l'exploration. A moyen terme, l'augmentation des ventes intérieures de gaz naturel devrait atténuer ces difficultés. Elle ne résoudra cependant pas le problème immédiat de ces petites sociétés, qui risquent d'être obligées soit de réduire leurs travaux d'exploration au Canada, soit de vendre leur actif à des entreprises plus puissantes bénéficiant d'un meilleur accès au marché et de finances plus solides.

Le Programme énergétique national s'attaque à ce problème en proposant un nouvel organisme financier destiné à aider les petites entreprises canadiennes. Une nouvelle société de la Couronne sera formée pour conclure des ententes commerciales offrant à ces entreprises une source de recettes qui leur permettra de financer l'exploration au Canada. Cette Banque du gaz sera disposée à acheter aux entreprises à capitaux et sous contrôle canadiens le gaz naturel qui ne peut être écoulé, à s'engager dans des entreprises en association ou à offrir des prêts à la production. Le gouvernement est prêt à consacrer plus de \$400 millions à ce programme, qui commencera en 1981.

Terres du Canada

D'après l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, de vastes zones relèvent de la compétence fédérale. Ces «Terres du Canada», qui couvrent près de deux fois la superficie des dix provinces réunies, comprennent la zone située au large des côtes, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest ainsi que de petites zones réparties dans tout le pays.

On discute de savoir si les ressources sous-marines situées dans ces Terres du Canada relèvent bien du gouvernement fédéral. Bien que la Cour suprême du Canada ait statué en 1967 que le sol situé au large de la côte ouest relevait de la compétence fédérale, Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse ont prétendu avoir juridiction sur les zones sous-marines de la côte est.

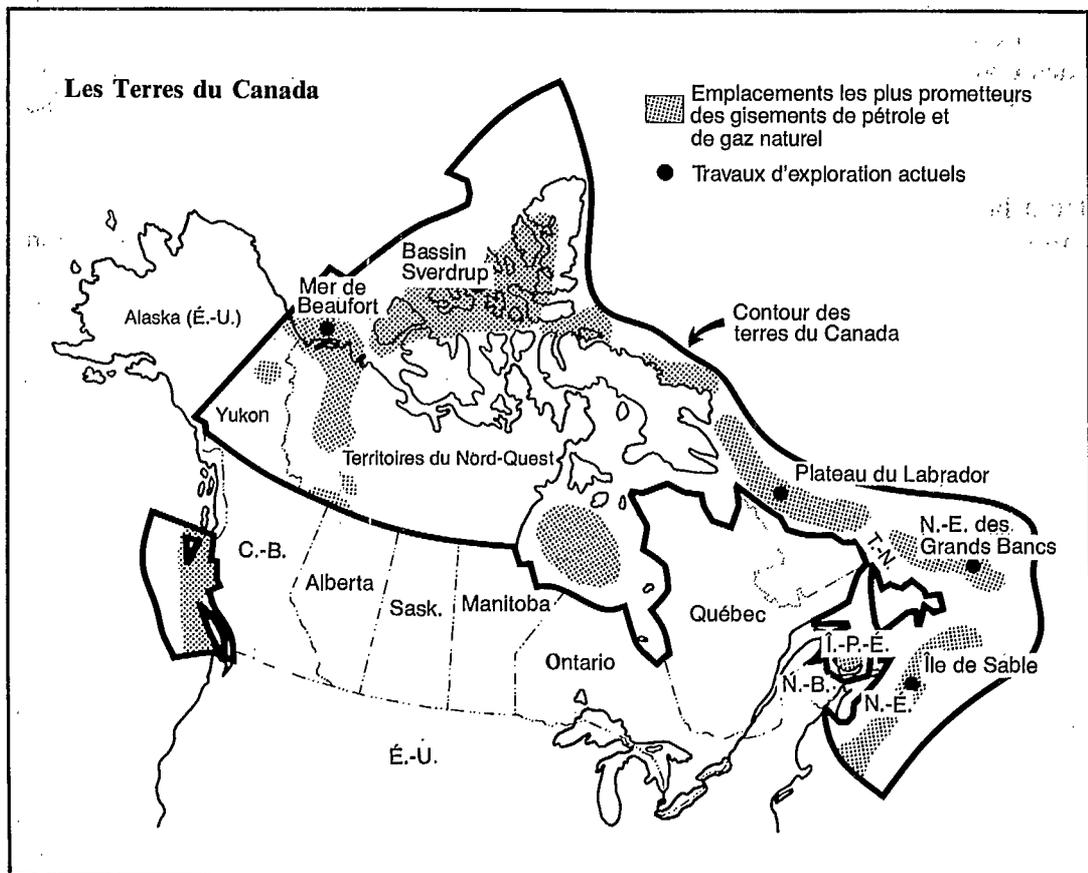
Le gouvernement du Canada pense que les ressources sous-marines appartiennent à tous les Canadiens. Il désire que la Cour suprême soit saisie

sans retard de la question des droits de propriété. Le fait de ne pas savoir qui contrôle légalement ces zones prometteuses ne favorise pas la mise en valeur rapide de leur potentiel pétrolier et gazier, qui peut contribuer à satisfaire les besoins du Canada en énergie et les aspirations économiques de la région.

Le gouvernement du Canada avait d'abord offert aux provinces de l'Atlantique une entente de partage des recettes qui leur aurait assuré au moins 75 % des recettes minérales, y compris les redevances payées sur la production pétrolière et gazière. Il était disposé à assurer entièrement le coût de l'administration de ces zones. Cette offre a été rejetée par le gouvernement de Terre-Neuve, et celui de la Nouvelle-Écosse a mis fin à l'entente précédente.

Dans le cadre des récents pourparlers constitutionnels, le débat a été rouvert. En vue de régler rapidement et équitablement cette question, le gouvernement du Canada a offert:

- d'accorder 100 % des recettes de type provincial provenant des ressources à la province adjacente, sous réserve d'une entente prévoyant que, lorsque la province atteindrait un niveau convenu de richesse, ces recettes seraient partagées avec les autres Canadiens;



- de donner aux provinces un pouvoir d'intervention appréciable dans les domaines les intéressant directement, notamment afin de réduire au minimum les perturbations sociales, écologiques et économiques dans la région.

Malheureusement la question des ressources sous-marines n'a pas été résolue.

Le gouvernement fédéral est toutefois résolu à tenir compte des besoins de la région dans la gestion de ces ressources. Il recourra à ses pouvoirs réglementaires pour accélérer l'exploration dans cette zone. La mise en valeur doit refléter les préoccupations économiques et sociales et les aspirations légitimes de la population des provinces côtières. De plus, les ressources halieutiques et l'environnement général de la côte est du Canada ne doivent pas être sacrifiés à nos objectifs énergétiques.

L'accélération des travaux d'exploration dans cette région promet d'apporter des milliers d'emplois nouveaux pour fournir les biens et services nécessaires. C'est l'une des possibilités les plus prometteuses pour cette région. En fait, des travaux d'exploration bien menés pourraient donner le départ à une expansion économique importante et soutenue. Le gouvernement du Canada veillera à ce que ces possibilités se matérialisent.

Ces possibilités de développement bénéficieront à tous les Canadiens. Dans l'Ouest, l'industrie des services pétroliers appartient dans une large mesure à des Canadiens. Il s'agit d'une industrie dynamique et rentable. Cependant, les forages sous-marins ont été jusqu'ici effectués surtout par des entreprises étrangères. Ils nécessitent un matériel plus lourd et des techniques plus perfectionnées. Les installations de production qui seraient nécessaires devraient aussi être à la fine pointe de la technique. Les Canadiens pourraient être au premier plan de cet effort. Ils sont capables de saisir ces possibilités, et le gouvernement est disposé à aider les entreprises canadiennes qui s'efforceront de les exploiter.

Des consultations seront entreprises à cette fin avec les associations du secteur privé et les sociétés particulières afin d'élaborer une position concertée face aux possibilités offertes par l'exploitation des ressources sous-marines, de manière que les retombées soient aussi considérables et étendues que possible. Le gouvernement utilisera aussi ses pouvoirs réglementaires pour promouvoir une présence canadienne accrue dans toute la gamme des activités industrielles liées à l'essor pétrolier.

La mise en valeur des territoires septentrionaux présente une autre série de défis. Dans un document publié en 1976, *Une stratégie de l'énergie pour le Canada*, le gouvernement canadien exprimait le désir d'accélérer les travaux d'exploration dans le Grand-Nord, dont on connaissait mal le potentiel énergétique. Ces ressources ne seront pas exploitées avant quelques années et l'exploration, du point de vue de l'entreprise privée, est généralement peu rentable par rapport aux possibilités qu'offre le Sud du Canada. Aussi le gouvernement fédéral a-t-il institué de nouveaux encouragements (comme la déduction pour épuisement dans les régions pionnières), stimulé la participation des Canadiens (par l'entremise du consortium *Panarctic*) et créé de nouvelles institutions

(comme Petro-Canada), le contribuable canadien finançant dans tous les cas la majeure partie du coût de l'exploration dans le Grand-Nord.

Des encouragements puissants à l'exploration dans le Nord canadien restent nécessaires. La situation énergétique mondiale est incertaine. Même si à long terme la seule solution au problème pétrolier consiste à s'affranchir du pétrole, il demeure urgent de trouver de nouveaux gisements de pétrole. Le Canada n'aura peut-être pas besoin des ressources du Grand-Nord avant les années 90 pour approvisionner le marché intérieur, mais il pourrait y avoir avantage à utiliser le pétrole de l'Arctique, si cela était rentable, pour soulager l'Alberta. Dans le cas du gaz naturel, le marché canadien pourrait ne pas avoir besoin du gaz de l'Arctique avant des années. Nous devons pourtant intensifier l'exploration afin que les Canadiens sachent qu'une source sûre de pétrole et de gaz existe pour parer aux imprévus. Ce principe est-il compatible avec l'exportation du pétrole et du gaz du Grand-Nord? De toute évidence, le secteur privé a entrepris d'explorer cette région en espérant bien que, une fois découverts, les gisements seraient exploités le plus vite possible. Ces attentes, inspirées par les intérêts légitimes des sociétés privées, pourraient avoir à s'adapter à l'approche du «filet de sécurité». Le généreux appui financier fourni par les contribuables et les consommateurs canadiens était motivé dans une large mesure par le désir de pourvoir aux besoins des générations futures.

Les Canadiens, au double titre de propriétaires des Terres du Canada et de contribuables, voient leurs intérêts mis en jeu par les décisions concernant l'exploitation du pétrole et du gaz naturel. Nombre d'entre eux doutent à juste titre que les ressources de l'Arctique doivent être exploitées rapidement pour l'exportation, comme si l'énergie était un produit comme les autres. Si l'énergie était un produit comme les autres, le contribuable canadien n'aurait jamais appuyé l'octroi de stimulants si généreux à l'industrie pétrolière. Les Canadiens veulent être assurés, au cas où une partie de ces ressources serait jugée excédentaire par rapport aux besoins nationaux, que les avantages sociaux et économiques généraux en justifient la vente à l'étranger. Conscient de cette préoccupation, le gouvernement du Canada étudiera avec beaucoup de rigueur toute proposition d'exportation. Il ne négligera pas son objectif prioritaire, améliorer l'équilibre offre-demande de pétrole au Canada.

L'exploration dans le Grand-Nord soulève aussi des questions particulières sur le plan écologique et social. Les compagnies qui y travaillent sont conscientes de ces questions et ne devront pas relâcher leur vigilance. Lorsqu'on entreprend une exploitation commerciale, il faudra porter une attention particulière aux problèmes d'environnement.

Il faudra aussi veiller à protéger les intérêts des habitants de la région et leur permettre de jouer le rôle qu'ils souhaitent dans ces activités. Les autochtones de la région cherchent à juste titre à participer davantage aux décisions touchant la mise en valeur de l'énergie dans le Grand-Nord et prétendent à bon droit obtenir une plus forte proportion des avantages — et une part moins élevée des coûts — liés à ces activités. Le gouvernement du Canada, pour son propre compte et par l'entremise des mécanismes régissant les activités

du secteur privé, répondra à ces préoccupations. Étant donné les autres options à la disposition des Canadiens, le besoin des ressources du Grand-Nord n'est pas si grand qu'il doive primer nos buts et nos devoirs sociaux.

Législation nouvelle

Le cadre législatif qui régit actuellement les activités pétrolières et gazières sur les terres du Canada est dépassé. Nombre de dispositions des règlements sur les terres ont été établies il y a près de 20 ans, alors que la situation énergétique mondiale était bien différente et que le potentiel des Terres du Canada était méconnu. Il est nécessaire de refondre complètement ces dispositions à la lumière des réalités nouvelles. Le Programme énergétique national comporte de nouvelles mesures législatives afin de moderniser les règles de gestion de ces zones.

Des droits pétroliers et gaziers ont déjà été accordés à l'égard de la majorité des régions actuellement considérées comme prometteuses par l'industrie pétrolière. Le gouvernement du Canada instaurera pour ces zones un nouveau régime qui répondra aux nouveaux objectifs de la politique et établira la certitude nécessaire à un climat stable d'investissement.

Voici les principaux objectifs du nouveau régime:

- *Assurer une exploitation active des droits pétroliers et gaziers.* Les Terres du Canada deviennent de plus en plus intéressantes. Des découvertes importantes ont déjà été effectuées et il reste de nombreuses structures géologiques prometteuses à sonder. On s'attend que l'octroi de ces droits ait pour contrepartie des travaux vigoureux et soutenus d'exploration et de mise en valeur. Cela n'a pas toujours été le cas, en partie à cause des exigences peu sévères imposées actuellement en matière de travaux à accomplir. Cette situation doit changer, en particulier à la lumière des objectifs de sécurité énergétique du Canada. L'une des principales caractéristiques du nouveau système consistera donc en exigences plus sévères, à négocier par des ententes d'exploration, en matière de travaux à effectuer. Parmi les autres moyens figureront des ordonnances de forage ou de production, l'approbation préalable des cessions et, dans certains cas, la désignation de Petro-Canada comme exploitant.
- *Réserver à la Couronne un intérêt de 25 % dans tout droit sur les Terres du Canada.* Cet intérêt sera exercé par Petro-Canada ou une autre société d'État désignée. Il pourra être converti en un intérêt actif à tout moment avant l'autorisation d'un système de production pour un gisement particulier. Il s'appliquera à tous les intérêts existants, quel que soit leur mode d'acquisition.
- *Accroître la participation canadienne.* Une participation canadienne — privée ou publique — d'au minimum 50 %, au niveau de la propriété, sera exigée dans toute production provenant des Terres du Canada.

Qu'est-ce que la redevance additionnelle progressive?

La redevance additionnelle progressive est un régime de répartition du revenu qui s'applique lorsqu'une société exploite un gisement très rentable dans les Terres du Canada.

En vertu de ce régime, le titulaire d'un permis de production délivré par le gouvernement fédéral verse à la Couronne une redevance de base de 10 %, plus 40 % du profit annuel net tiré de la

production pétrolière et gazière en vertu de son permis, au-dessus d'un taux de rendement minimum fixé à 25 %.

Le taux annuel de profit est fonction du revenu moins les frais d'exploitation, de la redevance de base versée et des provisions pour l'investissement et l'impôt payé.

Qu'est-ce qu'une entente d'exploration?

Une entente d'exploration est un contrat, négocié par le gouvernement fédéral et une société d'exploration pétrolière, portant sur les droits pétroliers et gaziers inhérents à une région des Terres du Canada. Cette entente autorise la réalisation de travaux d'exploration et de mise en valeur jusqu'au moment de la découverte d'un gisement de valeur commerciale, moment où un permis de production est délivré.

L'entente d'exploration est habituellement conclue une fois un appel d'offres lancé et les soumissions reçues. Le Ministre jouit du pouvoir discrétionnaire de négocier les conditions finales de l'entente après le décajetage et le classement des soumissions.

Lorsqu'il étudie la possibilité de conclure une entente d'exploration, le Ministre peut tenir

compte de tout facteur pertinent à l'intérêt public, notamment l'ampleur de la participation canadienne au financement, l'emploi de personnel canadien et l'utilisation de biens et de services d'origine canadienne.

Le titulaire d'une telle entente peut, sous réserve des textes réglementaires pertinents, effectuer des travaux d'exploration et d'exploitation pétrolières et gazières dans les Terres du Canada désignées aux termes de l'entente. Il possède le droit exclusif de procéder à des forages dans ces terres et d'obtenir un permis de production s'il fait une découverte de valeur commerciale et satisfait aux exigences requises, notamment aux exigences en matière de propriété canadienne.

Quelles sont les dispositions prises pour la protection de l'environnement dans les Terres du Canada?

La *Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz* de 1970 contient des dispositions détaillées visant la prévention de la pollution et les mesures correctives à prendre en cas de pollution.

A l'heure actuelle, la Loi confère à l'agent en chef de la conservation les pouvoirs nécessaires pour interrompre les travaux «pour prévenir des dommages aux personnes ou aux biens ou pour éviter la pollution» et «pour prendre en charge la direction et le contrôle» des opérations et en imputer les frais au titulaire des droits.

Les modifications proposées à la Loi permettront d'affermir ces pouvoirs et rendront les titulaires des droits miniers entièrement responsables, sans qu'il soit nécessaire d'établir la preuve de la faute ou de la négligence, des frais et des dépenses engagés lors de la prise de mesures correctives d'arrêt et de nettoyage des déversements de pétrole, ainsi que des pertes et des dommages subis par d'autres en raison des déversements.

La nouvelle loi relative aux Terres du Canada rend possible la mise en valeur des droits pétroliers et gaziers et, de ce fait, ne s'intéresse pas à la prévention de la pollution comme telle. Cependant, des dispositions seront prises en vue de l'établissement d'un fonds pour payer les frais d'études environnementales liées aux activités pétrolières et gazières. Les sommes nécessaires à ce fonds seraient recueillies en exigeant des titulaires de droits pétroliers et gaziers une contribution fixée d'après la superficie de leurs concessions (les exploitants sont tenus d'exécuter des études environnementales détaillées de l'emplacement à titre de condition préalable à l'approbation fixée d'après la superficie de leurs concessions (les exploitants sont également prévues dans le cas d'exploitants qui obtiennent des droits dans des régions où des études environnementales ont déjà été financées.

- *Veiller à ce qu'une forte proportion de biens et de services canadiens entre dans les activités pétrolières et gazières menées sur les terres du Canada.* Ceux qui demanderont des droits d'exploration et de production devront montrer comment leurs opérations optimisent les avantages directs et indirects procurés aux Canadiens sur le plan de l'industrie et de l'emploi, aussi bien dans les régions intéressées qu'ailleurs au Canada. Le cas échéant, les sociétés devront mettre en place des mesures particulières de formation et d'embauche, notamment pour les autochtones.
- *Veiller à ce que le Canada reçoive une juste part de la rente économique.* A une redevance de base de 10 % s'ajoutera une redevance supplémentaire progressive calculée en fonction de la rentabilité de chaque gisement productif.

Le nouveau système apporte au régime des terres du Canada des modifications importantes qui sont conformes aux objectifs nationaux. Certaines compagnies pourraient toutefois s'opposer au renforcement des exigences en matière de travaux à effectuer et aux privilèges accordés aux sociétés de la Couronne. Ce serait manquer du sens des perspectives, en ne reconnaissant pas combien le régime reste favorable globalement par comparaison avec l'étranger et combien les Terres du Canada sont devenues intéressantes. Certaines entreprises pourraient néanmoins décider de renoncer à leurs avoirs plutôt que d'accepter ces obligations. Dans ce cas, des mesures seraient prises sans tarder pour que les terres en question soient mises à la disposition des entreprises désireuses d'y poursuivre activement des travaux. Dans l'ensemble, donc, la nouvelle législation est conçue de manière à contribuer sensiblement à la mise en valeur des ressources.

La législation permettra aussi à Petro-Canada ou à une autre société d'État désignée de jouer un rôle plus dynamique de catalyseur ou de chef de file dans la mise en œuvre des projets. Le gouvernement du Canada veut que ses sociétés de la Couronne jouent un rôle actif sur les terres du Canada. Le nouvel encouragement de 25 % des coûts approuvés d'exploration dans ces terres, qui est offert à tout investisseur, reflète l'acceptation par le gouvernement de l'idée que sa participation directe aux efforts de l'industrie où que ce soit au Canada doit avoir pour contrepartie une contribution gouvernementale appropriée au coût de ces activités.

De plus, la *Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz* subira des modifications destinées à renforcer le contrôle des activités pétrolières et gazières, dans un souci de sécurité et de prévention de la pollution.

Parmi les changements figureront des conditions plus rigoureuses pour la protection de l'environnement, notamment en ce qui concerne les responsabilités des exploitants, en particulier à l'égard des accidents entraînant une pollution et du coût de l'évaluation des systèmes de production.

Pour une vraie industrie canadienne

L'industrie canadienne du pétrole et du gaz a beaucoup bénéficié des capitaux étrangers de risques investis par les grandes multinationales du pétrole. Ces dernières ont aussi apporté leur importante compétence technique. Le maintien d'une participation étrangère sera utile au Canada et les entreprises démontrant leur considération pour les intérêts et les objectifs canadiens continueront de jouer un rôle important dans le secteur de l'énergie.

Parallèlement, l'accroissement de la propriété canadienne dans l'industrie du pétrole et du gaz est un objectif incontestable de la politique gouvernementale. Il est temps que les Canadiens reçoivent une plus grande partie de l'augmentation considérable de la valeur des réserves pétrolières et gazières entraînée par l'évolution internationale.

Sur le plan technique, le Canada dispose de compétences avancées. De plus, nombre des défis posés par l'exploitation future de l'énergie sont quelque peu particuliers à notre pays — mise en valeur des sables pétrolifères et opérations dans des eaux encombrées de glaces, par exemple. Les progrès techniques, dans ces domaines et d'autres, devront être rémunérés par la valeur des ressources canadiennes utilisées, quelle que soit la compagnie qui entreprend les travaux; il n'est que juste que les avantages des activités et du savoir-faire associés à cet effort reviennent aux Canadiens.

Les retombées industrielles auxquelles les investissements escomptés dans l'exploration, la mise en valeur et le transport du pétrole et du gaz donneront lieu doivent également revenir au Canada. Ce serait une grave erreur de renoncer aux larges possibilités que devrait ouvrir l'expansion — déjà bien amorcée — du secteur canadien des ressources.

Le gouvernement du Canada considère que le secteur du pétrole et du gaz est un cas bien particulier et que des dispositions spéciales — non nécessaires dans d'autres secteurs — s'imposent pour que le contrôle canadien y soit plus important. Aussi le Programme énergétique national comporte-t-il plusieurs mesures visant à accroître la participation canadienne.

En outre, le gouvernement pense que ses objectifs de canadianisation, loin d'entrer en conflit avec ses buts de sécurité et d'équité, leur sont inhérents. Une industrie davantage canadienne pourra à terme bâtir un secteur énergétique plus dynamique et plus conforme aux objectifs du Canada. Une industrie vraiment canadienne, à laquelle participera la population de tout le pays, réalisera un partage plus équitable des avantages procurés par les abondantes ressources du Canada.

Le gouvernement est préoccupé par l'évolution de la propriété du secteur énergétique, abstraction faite du pétrole et du gaz. Bien que le problème y soit moins grave, les Canadiens ne seraient guère sages de laisser se reproduire dans l'industrie de l'uranium et du charbon l'évolution observée dans celle du pétrole et du gaz. Dans le secteur de l'uranium, le gouvernement continuera d'insister sur une présence d'au moins 67 % de capitaux canadiens. Il veut aussi veiller à ce que l'industrie du charbon ne passe pas sous la domination d'entreprises sous contrôle étranger. Il a déjà indiqué que toute usine de

liquéfaction du charbon devrait répondre à des conditions de participation canadienne. A l'égard du pétrole et du gaz, cependant, la situation doit être radicalement modifiée. Le gouvernement du Canada veut transformer sensiblement la structure de cette industrie. Il vise trois objectifs:

- une participation canadienne d'au moins 50 % dans la production de pétrole et de gaz d'ici 1990;
- un contrôle canadien dans un nombre appréciable des plus grandes entreprises pétrolières et gazières;
- un accroissement de la part du secteur pétrolier et gazier appartenant au gouvernement du Canada.

Les objectifs de canadianisation de gouvernement portent tant sur la propriété que sur le contrôle. Les deux sont importants. En raison des transferts considérables de richesse dont cette industrie risque de bénéficier, le gouvernement est préoccupé par les intérêts auxquels elle appartient. Un objectif de propriété à 50 % de cette industrie d'ici 1990 a été fixé. Si l'on veut y arriver, des transformations importantes sont nécessaires. Cela implique un développement rapide des entreprises canadiennes existantes et, dans certains cas, un accroissement de la participation canadienne dans les sociétés sous contrôle étranger.

Les objectifs de propriété ne sont cependant qu'une partie de la solution. Il ne suffirait pas que toutes les grandes entreprises pétrolières et gazières vendent à des Canadiens juste assez d'actions ou d'éléments d'actif pour que l'objectif de 50 % soit atteint. L'industrie du pétrole et du gaz au Canada resterait dominée par les entreprises sous contrôle étranger. Le gouvernement du Canada cherche à établir une situation beaucoup plus saine où le dosage serait beaucoup plus équilibré que maintenant entre les entreprises à capitaux publics, les entreprises à capitaux privés, les entreprises sous contrôle canadien et les entreprises sous contrôle étranger. Par conséquent, le but du gouvernement est d'accroître la proportion de l'industrie pétrolière qui appartient aux Canadiens, par l'entremise de leur gouvernement national, en faisant l'acquisition de plusieurs des grandes entreprises appartenant à l'étranger. Le gouvernement souhaite en outre stimuler un processus d'acquisition de certaines des compagnies pétrolières et gazières sous contrôle étranger par des entreprises privées canadiennes.

Le Programme énergétique national comporte plusieurs mesures dans ce sens. Un ensemble de politiques a été mis au point pour encourager les entreprises canadiennes de ce secteur à se développer, pour inciter les Canadiens à y prendre pied par des acquisitions ou des activités nouvelles d'exploration, et pour ouvrir des possibilités sur les Terres relevant de la compétence fédérale.

Comme il a été indiqué, le Programme d'encouragements pétroliers offrira désormais des paiements qui aideront les entreprises à capitaux et sous contrôle canadiens. Ces paiements diminueront le coût des investissements pour les entreprises répondant aux critères de propriété et de contrôle, et inciteront

fortement les entreprises canadiennes à s'attaquer à la recherche du pétrole et du gaz. Les particuliers seront eux aussi encouragés à investir dans ces activités grâce aux nouveaux encouragements.

Le changement de l'épuisement gagné et l'établissement d'un système de paiements de stimulation axé sur la promotion de la propriété et du contrôle canadiens supprimeront l'une des distorsions créées par le régime fiscal actuel et inciteront les entreprises à rectifier la composition de leur capital. La création de la Banque du gaz naturel aidera les petites entreprises canadiennes et contribuera à maintenir l'élan acquis par l'exploration pétrolière et gazière.

L'Office national de l'énergie sera prié de tenir désormais compte de l'importance des capitaux canadiens avant d'étudier les demandes d'exportations. Le gouvernement du Canada préférerait qu'en accordant de tels permis, l'Office donne préférence à des entreprises à capitaux canadiens et sous contrôle canadien. Le gouvernement examinera aussi avec attention les demandes de prix de référence pour le pétrole non classique, afin de s'assurer que le dosage des capitaux dans les grands projets nouveaux d'exploitation non conventionnelle est conforme à ses objectifs.

En élaborant un programme énergétique visant à accroître la participation canadienne, le gouvernement fédéral doit veiller à ce que les Canadiens jouent un rôle actif dans les terres relevant de sa compétence. Aussi la nouvelle législation applicable aux Terres du Canada exigera-t-elle une participation de 50 %, au stade de la production, dans ces zones. Le contrôle des terres dans lesquelles se fait l'exploration est essentiel pour la propriété future de la production. Pour le moment, les entreprises étrangères possèdent une bonne partie de ces terrains dans les provinces. Si les provinces adoptaient des mesures analogues à celles du gouvernement fédéral, elles contribueraient considérablement à la réalisation des objectifs de canadianisation.

La Loi sur l'examen de l'investissement étranger (L.E.I.E.) continuera de jouer un rôle clé pour les objectifs de canadianisation du gouvernement. Les entreprises sous contrôle étranger resteront non admissibles aux fins de la L.E.I.E. De plus, l'Agence d'examen de l'investissement étranger appliquera vigoureusement ses critères d'investissement dans le secteur de l'énergie. Le gouvernement ne veut pas voir les compagnies pétrolières utiliser leurs fonds pour prendre pied dans les autres secteurs de l'économie. Il ne veut pas non plus que les entreprises sous contrôle étranger achètent des gisements déjà découverts de pétrole et de gaz.

Grâce à ces mesures, les entreprises canadiennes grandes ou petites joueront un rôle croissant et plus actif dans le secteur pétrolier et gazier, et pourront prospérer. Ces programmes pourraient cependant ne pas suffire à garantir la réalisation de nos objectifs de participation. Faute d'autres mesures, les plus grandes entreprises du secteur continueront d'appartenir à l'étranger. Malgré la croissance de Petro-Canada, le secteur public resterait relativement petit. Le Canadien moyen n'aurait pas d'instrument de participation à cette industrie. Le gouvernement considère qu'un secteur public national plus important dans les domaines du gaz et du pétrole est le seul moyen équitable

d'atteindre rapidement notre objectif de participation canadienne. A en juger par les résultats atteints jusqu'à maintenant par Petro-Canada, c'est également une manière efficace de stimuler le développement énergétique rapide qui est nécessaire à la satisfaction de nos besoins de sécurité.

Pour ces raisons, le gouvernement du Canada se propose d'acquérir plusieurs grandes entreprises pétrolières et gazières.

En adoptant un programme d'élargissement du secteur public, le gouvernement tient à ce que le programme s'autofinance et n'absorbe pas une part accrue de ses recettes générales. Il établira donc un *compte de participation canadienne*, à alimenter par une taxe spéciale sur tout le pétrole et le gaz consommés au Canada et destiné exclusivement à financer l'accroissement de la participation publique dans le secteur de l'énergie. La taxe sera fixée de manière que le programme s'autofinance entièrement. Son taux exact et sa date d'entrée en vigueur dépendront des progrès du programme d'acquisition. Le prélèvement sera maintenu au début à un niveau modéré de façon à en limiter l'incidence sur les consommateurs.

Le gouvernement du Canada est certes résolu à accroître la participation canadienne, mais pas au prix d'une concentration accrue du pouvoir entre les mains d'un petit nombre de grandes entreprises canadiennes. La concurrence est le nerf de l'industrie et la meilleure protection du consommateur. Une industrie canadienne concentrée est une solution peu satisfaisante pour remplacer une industrie étrangère concentrée. Le but du programme est d'accroître le nombre de participants canadiens. Aussi le gouvernement suivra-t-il avec beaucoup d'attention l'évolution de la participation à l'industrie. L'Agence de surveillance du secteur pétrolier jouera un rôle clé en conseillant le Parlement sur la taille, la situation financière et la répartition du capital des plus grandes compagnies pétrolières.

Le gouvernement ne veut pas non plus encourager le monopole dans le secteur public de l'industrie. Pour y assurer le maintien de la concurrence, il pourra créer une ou plusieurs sociétés de la Couronne chargées de détenir les

Qu'est-ce que l'Agence de surveillance des prix du secteur pétrolier?

L'Agence de surveillance des prix du secteur pétrolier a été établie en août 1980 pour surveiller les activités et le rendement financier de l'industrie pétrolière au Canada, et pour en faire rapport. Il est proposé que la *Loi sur le contrôle des sociétés pétrolières* soit modifiée afin d'entériner le mandat de l'Agence, de façon qu'elle puisse continuer à exécuter ses fonctions et à offrir des conseils au Ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. L'Agence fournira également des commentaires indépendants sur les renseignements essentiels à la stratégie énergétique du gouvernement et à la compréhension par le public des questions énergétiques.

L'Agence déterminera aussi les taux de propriété canadienne afin d'établir, par exemple, si

une société est admissible aux paiements effectués en vertu du Programme des encouragements pétroliers.

L'Agence recevra des renseignements obtenus en vertu de la Loi, en ce qui concerne les coûts de production, la rentabilité, les mesures de recherche et de développement et le comportement en matière de réinvestissement. Elle surveillera également la propriété et le contrôle canadiens de l'industrie et en fera rapport. Cet organisme présentera des rapports à intervalles réguliers qui permettront au gouvernement et au public canadiens d'être sûrs que les recettes provenant des augmentations des prix du pétrole et du gaz sont utilisées de façon à contribuer à la sécurité énergétique du Canada.

actifs acquis au lieu de tous les confier à Petro-Canada. Cette dernière société restera le principal instrument direct de la politique du gouvernement canadien dans le secteur de l'énergie et certains des actifs acquis pourront lui être transférés pour qu'elle soit mieux en mesure de jouer ce rôle. Le gouvernement est néanmoins d'avis que, si toutes les sociétés acquises devaient être cédées à Petro-Canada, son efficacité dans la mise en œuvre de la politique gouvernementale en serait affaiblie plutôt que renforcée.

Le gouvernement du Canada est conscient que le Programme énergétique national représente à maints égards un écart fondamental par rapport à l'orientation actuelle de la politique. Bien que les mesures prévues maintiennent, ou même améliorent, la situation relative de l'industrie du gaz et du pétrole, certaines entreprises risquent de considérer cette nouvelle situation comme peu satisfaisante. Le programme d'acquisition du gouvernement leur apporte une réponse. Le gouvernement du Canada sera disposé à se porter acquéreur à un prix juste et raisonnable.

Les objectifs de propriété et de contrôle dans les grandes entreprises et de participation du secteur public sont volontaires. Il serait préférable que les objectifs de participation soient atteints à l'aide de lignes directrices souples plutôt qu'au moyen d'une législation. Toutefois, il suivra la situation de près afin de voir si des résultats satisfaisants sont enregistrés dans le cadre de ce système volontaire.

Le gouvernement du Canada rencontrera immédiatement toutes les grandes entreprises étrangères afin d'étudier la façon dont elles se proposent d'appuyer la réalisation des nouveaux objectifs. Dans certains cas — par exemple quand la participation canadienne est assez faible pour le moment — une acquisition par le gouvernement fédéral ou un groupe privé canadien pourrait être la voie la plus adéquate.

Petro-Canada sera l'agent du gouvernement du Canada pour acquérir d'autres entreprises. Une fois que le programme d'acquisitions aura sensiblement progressé, le gouvernement indiquera à Petro-Canada comment se départir des actifs acquis. Les avoirs de Petro-Canada seront vraisemblablement légèrement augmentés afin de faciliter les activités actuelles de la société et de lui permettre de participer à tous les aspects de l'industrie canadienne du pétrole et du gaz. Tout dépendant de la taille et de la nature des actifs acquis, le reste servira de base à une ou plusieurs sociétés de la Couronne.

Pour aider les pays en voie de développement

La force du Canada dans le domaine de l'énergie contraste avec la faiblesse de nombreux autres pays, en particulier les pays les moins développés, qui ont été durement touchés par les hausses de prix de l'OPEP. Pourtant, de façon paradoxale, beaucoup de ces pays possèdent un important potentiel énergétique, et notamment pétrolier. L'insuffisance des ressources financières, institutionnelles et techniques entrave la mise en valeur de ce potentiel.

Le Canada a intérêt à ce que cette situation s'améliore. En raison de notre vulnérabilité au ralentissement économique mondial qui a accompagné la

crise pétrolière internationale, nous avons intérêt à voir résoudre ce problème, dans le cadre d'un effort international d'assainissement de la situation pétrolière mondiale. En outre, le Canada possède les compétences voulues pour le résoudre, et sa contribution dans ce domaine pourrait lui ouvrir des possibilités industrielles et commerciales pour renforcer sa propre croissance économique.

En conséquence, Petro-Canada prendra une initiative majeure en vue d'aider les pays en voie de développement. Une nouvelle entreprise, *Petro-Canada International*, sera créée pour faire de l'exploration uniquement dans les régions en voie de développement où les compagnies pétrolières multinationales hésitent souvent à investir. Cette société mobilisera les compétences de nombreuses entreprises privées canadiennes au profit des pays en voie de développement. Elle cherchera aussi à s'associer à d'autres compagnies pétrolières d'État du monde occidental dans des activités conjointes.

Des pourparlers préliminaires ont déjà eu lieu avec les pétrolières d'État du Mexique et du Venezuela, en vue d'un effort conjoint majeur d'aide au développement du pétrole en Amérique latine et dans les Antilles.

Quelque \$250 millions ont été prévus pour cette initiative, dont \$50 millions de capitaux de démarrage pour l'acquisition d'équipement et les frais de lancement.

Programmes d'action directe

L'institution d'un régime approprié de prix du pétrole et d'encouragements fiscaux est un élément indispensable de la politique énergétique nationale. Elle ne suffit toutefois pas à résoudre tous les problèmes énergétiques du Canada. Aussi le gouvernement du Canada a-t-il élaboré d'autres mesures de renforcement, qui compléteront les programmes déjà mis en place par le gouvernement fédéral et les provinces.

Ces initiatives auront pour principal but de réduire rapidement les importations de pétrole, tout en cherchant les solutions énergétiques dont le Canada a besoin pour faire des choix à plus long terme. De concert avec les autres pays membres de l'A.I.E., le Canada s'est engagé à fournir un effort vigoureux pour réduire les importations de pétrole. Grâce à son potentiel, le Canada est mieux en mesure que la plupart des autres pays d'accéder à l'indépendance pétrolière.

Les moyens permettant d'atteindre cet objectif sont de trois ordres:

- exploration, mise en valeur et extraction des ressources pétrolières intérieures;
- diminution de la consommation de produits pétroliers, dans le cadre d'une amélioration rapide de l'efficacité dans l'utilisation de l'énergie; et
- remplacement rapide du pétrole par des ressources énergétiques canadiennes plus abondantes.

Pour assurer la sécurité énergétique du Canada à long terme, il faut s'efforcer de réduire la consommation et de développer des énergies renouvelables de rechange. Le Programme énergétique national renforce les mesures fédérales d'économie d'énergie. Il comporte aussi des initiatives nouvelles en matière de recherche, de développement et de démonstration afin d'assurer les options énergétiques du Canada au cours des prochaines décennies.

Remplacement du pétrole

Bien qu'aucun pays ne puisse négliger la question de l'énergie et que la nécessité de l'utiliser sagement soit un impératif tant national qu'international, le problème du Canada n'est pas la pénurie d'énergie. Au contraire, nous sommes d'importants exportateurs nets d'énergie et nous disposons des ressources voulues pour garder ce rôle pendant un certain temps. Le Canada a cependant un problème énergétique sérieux: sa dépendance croissante vis-à-vis des importations de pétrole. Cette situation est analogue à celle d'une personne dont l'un des comptes en banque serait à découvert et qui aurait, dans un autre compte, un solde important. La solution logique est évidente: prendre de l'argent dans le compte créditeur pour renflouer l'autre compte.

Dans le domaine de l'énergie, c'est ce que le Canada doit et peut faire. Le pétrole est notre problème le plus urgent; les autres sources d'énergie représentent une bonne partie de la solution. Aussi le Programme énergétique national établit-il les conditions d'une transformation radicale du bilan énergétique du Canada: diminution relative du pétrole au profit du gaz naturel, de l'électricité, des énergies renouvelables et du charbon. Ce programme de conversion est donc une clé de voûte de l'effort qui devrait permettre au Canada de s'affranchir du marché mondial du pétrole d'ici une décennie.

Des générations de Canadiens en sont venues à considérer comme normal le recours au pétrole pour chauffer leurs maisons, faire tourner les usines et se transporter. Cette conception, qui était peut-être justifiée lorsque le pétrole était abondant et à bon marché, doit être modifiée à la lumière des réalités nouvelles. Les Canadiens doivent maintenant se convertir à des formes d'énergie plus abondantes et moins coûteuses. Cela n'entraînera pas nécessairement une accélération de leur exploitation. Même si la substitution était le seul moyen de remplacer les importations de pétrole, il resterait pendant un certain temps un excédent global d'énergie.

Dans certaines régions du Canada, on utilise déjà des énergies autres que le pétrole pour satisfaire la plupart des besoins, au moins dans les secteurs autres que les transports. Dans les Prairies, le pétrole ne représente en moyenne qu'environ 10 % de l'énergie consommée pour chauffer les habitations et faire fonctionner les commerces et les usines. L'objectif du Programme énergétique national est de:

- *Ramener l'utilisation du pétrole dans chacun des secteurs résidentiel, commercial et industriel, dans chaque province, à pas plus de 10 % de la consommation totale d'énergie du secteur.*

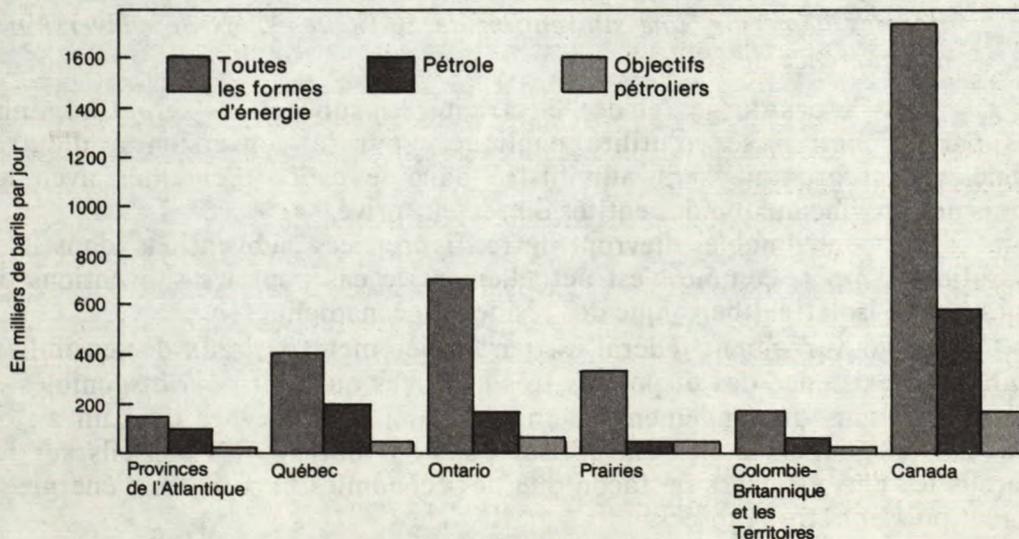
Si ce résultat était atteint du jour au lendemain, les Canadiens utiliseraient 390 000 barils de pétrole de moins par jour qu'ils ne le font présentement. Cela correspond à peu près à nos importations totales de pétrole à l'heure actuelle et à plus de la moitié des importations prévues pour 1985 dans le cadre des politiques antérieures. Ou encore, cela équivaut à la production de trois usines de traitement de sables pétrolifères de la taille de *Syncrude*.

Il n'existe aucune raison technique ou économique qui empêche d'atteindre cet objectif, et de l'atteindre vite. Le gouvernement du Canada a discuté du programme avec les gouvernements provinciaux, les entreprises concernées d'utilité publique, les grands fournisseurs de matériel de conversion et certaines entreprises industrielles utilisant actuellement le pétrole. On convient généralement que, moyennant une coopération accrue et une gestion plus prudente, les objectifs pourraient être atteints de manière efficace, équitable et rapide. Des goulots d'étranglement temporaires risquent de se produire en raison d'une demande accrue de matériel et de personnel, mais tous les intéressés seront fortement motivés à résoudre ce problème le plus vite possible. Le programme de conversion nous aidera à atteindre nos objectifs énergétiques; il se traduira aussi par des possibilités importantes de croissance économique et d'emploi dans tout le pays.

Si cet objectif de 10 % est atteint, le pétrole servira principalement aux transports. Pour réduire encore de façon sensible l'utilisation du pétrole au Canada, il faudra alors arrêter, puis renverser la croissance de la demande de produits pétroliers dans ce secteur.

Des progrès notables dans le secteur des transports exigeront cependant soit une amélioration rapide du rendement des moteurs consommant des dérivés du pétrole, soit un large remplacement de ces derniers par d'autres

L'objectif de 10% et la demande secondaire de 1978 dans les secteurs autres que celui du transport



carburants. Il reste de nombreuses inconnues techniques et économiques. Certaines options paraissant plus sûres et plus rentables que les autres, le gouvernement du Canada offrira de nouveaux encouragements dans leur cas. Peut-être l'évolution des prix du pétrole rendra-t-elle viables d'autres solutions. Le gouvernement a publié récemment une étude complète des options de combustibles liquides disponibles au Canada. Désireux de stimuler le débat public sur cette question, le gouvernement parrainera des colloques à ce sujet. Parallèlement, il étudiera la meilleure façon d'accélérer encore l'avènement de carburants susceptibles de remplacer valablement l'essence. Il accordera une importance nouvelle — et des fonds supplémentaires — aux travaux de recherche et de développement parrainés par le gouvernement fédéral sur les combustibles liquides de rechange.

Encouragements à la conversion

D'après le Programme énergétique national, le prix du pétrole s'élèvera à des niveaux qui rendront les autres combustibles avantageux, ne serait-ce que pour des raisons de prix. Des obstacles s'opposent toutefois à une substitution rapide. Beaucoup de foyers, par exemple, devraient dépenser \$1 000 ou plus pour remplacer un vieux calorifère à huile par un calorifère à gaz efficace. Même si l'investissement est justifié, nombre de familles hésiteront à l'effectuer, faute de liquidités. Il est dans l'intérêt national d'accélérer ce processus. Par conséquent, une aide financière généreuse sera offerte pour supprimer cet obstacle monétaire.

Le gouvernement cherchera à s'entendre avec les provinces sur la mise en œuvre d'un programme d'encouragements destiné à aider les particuliers et les entreprises à se convertir à d'autres formes d'énergie que le pétrole. Les modalités du programme pourront varier selon les provinces, mais les mesures de base consisteront en subventions aux consommateurs:

- *Pour la conversion du pétrole au gaz, à l'électricité et aux autres formes d'énergie, une subvention de 50 % des frais de conversion à concurrence de \$800.*

Dans le cas du gaz et de l'électricité, les subventions seront administrées par les entreprises d'utilité publique. Pour la conversion à d'autres énergies, le programme sera administré dans le cadre d'ententes avec les organismes provinciaux ou des entités du secteur privé.

Les contribuables devront faire figurer ces subventions dans leur déclaration d'impôt, comme c'est actuellement le cas pour les subventions du Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes.

Le gouvernement fédéral est particulièrement désireux de sensibiliser le public à l'existence des dispositifs très efficaces qui sont déjà disponibles et aux améliorations du rendement du matériel qui sont prévues d'ici un an ou deux. Les particuliers et les entreprises pourront obtenir des conseils sur les appareils les plus efficaces de façon que des économies maximales d'énergie et d'argent puissent être réalisées.

Dans toute la mesure compatible avec les situations et les objectifs provinciaux, le programme ne favorisera pas une forme d'énergie de remplacement par rapport aux autres. Les propriétaires de maisons et les entreprises jugeront eux-mêmes du combustible de rechange qui convient le mieux. Cependant, le programme tiendra compte de la situation particulière de certaines provinces. Par exemple, la dépendance des provinces de l'Atlantique vis-à-vis du pétrole pour la production d'électricité, bien qu'en diminution, empêche pour le moment d'offrir une aide financière à la conversion à l'électricité. Des pourparlers bilatéraux auront lieu avec chacune de ces provinces pour déterminer quand l'utilisation du pétrole pour leur production d'électricité sera devenue suffisamment faible pour permettre d'offrir cette aide.

Un programme particulier pourrait être nécessaire à l'égard du pétrole utilisé dans le secteur agricole, notamment dans l'Ouest canadien. Il faudrait aussi peut-être offrir une aide aux collectivités qui n'ont pas accès au gaz naturel et ne sont pas desservies par le réseau principal d'électricité. Ces cas seront étudiés avec les provinces.

Beaucoup d'entreprises commerciales et industrielles continuent de consommer du pétrole même lorsque le gaz naturel est disponible. Le gouvernement du Canada est résolu à mettre fin à cette pratique, qui gaspille un produit précieux. Il établira des programmes pour rendre le gaz plus accessible. Il a également pris plusieurs autres initiatives afin de réduire fortement la production de mazout lourd, la principale forme sous laquelle le pétrole est utilisé dans le commerce et l'industrie. Il prendra au besoin d'autres mesures pour parvenir à ses fins. Ainsi, le mazout lourd ne sera plus facilement disponible dans de nombreuses régions après 1985, et les entreprises qui l'utilisent actuellement devront se convertir à d'autres combustibles.

Le gouvernement désire que cette conversion se fasse le plus vite possible. Elle est sensée du point de vue commercial, eu égard au prix relatif du gaz naturel. Les grandes entreprises utilisatrices de pétrole ne devraient donc pas retarder les transformations nécessaires.

Le programme d'aide à la conversion des utilisateurs de pétrole nécessitera la collaboration des provinces et des services locaux d'utilité publique. Les objectifs du programme sont compatibles avec les buts poursuivis par les provinces. Les ministères et organismes responsables de l'énergie dans la plupart des provinces ont déjà été consultés et se sont prononcés en faveur du programme. Il faudra toutefois plusieurs mois pour mettre au point tous les détails. Les paiements prévus au titre du programme ne commenceront sans doute pas avant l'an prochain. Cependant, tous les consommateurs qui se convertiront après le 28 octobre 1980 y auront droit. Ceux qui auront investi dans la conversion devront donc garder leurs reçus. Lorsque le programme sera en vigueur, les sommes prévues seront versées. Aucun utilisateur de pétrole ne devrait attendre pour se convertir.

S'étant engagé dans cet effort massif — environ \$650 millions rien qu'au cours des quatre prochaines années — de substitution dans les bâtiments existants, le gouvernement du Canada sera évidemment des plus réticents à voir

de *nouvelles* constructions chauffées à l'huile. D'après le barème de prix établi dans le Programme énergétique national, l'installation d'un chauffage à l'huile ne serait d'ailleurs pas sensée du point de vue commercial, sauf dans quelques régions. Le gouvernement renforcera cet avertissement du marché en stipulant que — sauf lorsqu'aucune solution de rechange raisonnable n'est disponible — aucun logement chauffé à l'huile construit après le 1^{er} juillet 1981 ne donnera droit à une aide financière ou à une garantie fédérales. Au besoin, cette interdiction sera étendue à tous les bâtiments à l'égard desquels une aide financière fédérale sera sollicitée. De plus, le gouvernement du Canada envisage d'inclure, dans tout bail conclu avec des propriétaires d'immeubles de bureaux et d'autres installations, une condition voulant que le bâtiment ne soit pas chauffé à l'huile lorsque d'autres combustibles sont disponibles à des conditions concurrentielles.

Conversion des immeubles fédéraux

Le gouvernement du Canada établira un fonds de conversion important pour financer la transformation de ses immeubles et de ceux des sociétés fédérales de la Couronne. On vérifiera au préalable la consommation d'huile dans ces bâtiments et l'on prendra les mesures d'économie nécessaires de façon que les fonds disponibles soient utilisés de la façon la plus rentable possible. On espère que les gouvernements provinciaux et les municipalités qui ne l'ont pas déjà fait prendront des mesures dans le même sens.

Prolongement des gazoducs

Plusieurs régions du Canada ne sont pas encore desservies par les gazoducs. Elles ne peuvent donc substituer le gaz naturel au pétrole. Il est essentiel, si l'on veut atteindre l'objectif de 10 % d'utilisation du pétrole, d'étendre le réseau canadien de transport et de distribution du gaz. On s'attend à ce que ce réseau sera étendu jusqu'à l'île Vancouver. En outre, le gouvernement a récemment accepté la recommandation de l'Office national de l'énergie d'autoriser le prolongement du gazoduc de Montréal à Québec. Comme l'indique plus en détail la section consacrée à la région de l'Atlantique, le gouvernement fédéral désire que ce gazoduc soit prolongé jusqu'aux Maritimes.

Le régime des prix du gaz naturel décrit précédemment devrait assurer la rentabilité des nouveaux gazoducs dans l'Est du Canada. Leurs promoteurs et les distributeurs de gaz peuvent être assurés que les prix à la livraison dans les nouveaux marchés ne seront pas supérieurs au prix du gaz naturel à Toronto, qui sera lui-même sensiblement moins élevé que le prix équivalent du pétrole. Cette politique de prix permettra au gaz naturel de conquérir facilement de nouveaux marchés et devrait contribuer à accroître rapidement les quantités acheminées par les nouveaux gazoducs.

Le gouvernement du Canada est résolu à ce que les nouveaux gazoducs à l'est de Montréal soient mis en place dès que possible. Ses intentions à cet égard ne devraient laisser place à aucun doute. Au besoin, le gouvernement

interviendra directement pour surmonter les obstacles financiers, le but étant de permettre aux Maritimes d'avoir accès au gaz naturel en 1983. Le gouvernement du Canada prévoira une somme pouvant aller jusqu'à \$500 millions, qui sera utilisée si nécessaire, afin d'aider à étendre le réseau de gazoducs dans l'Est du Canada aussi bien qu'à construire un nouveau gazoduc jusqu'à l'île Vancouver. La forme précise de l'éventuelle participation du gouvernement fédéral sera décidée à la suite de consultations avec les parties intéressées. Grâce à cette initiative, le gaz naturel sera disponible dans toutes les régions importantes du Canada où cela serait économiquement faisable.

Extension des réseaux de distribution de l'énergie

La construction des gazoducs principaux alimentant toutes les régions ne représente qu'une partie de la solution. Il faut ensuite étendre le réseau de distribution jusqu'aux points de consommation. La politique des prix du gaz naturel établie par le Programme énergétique national rendra cette extension économique. Le gaz livré par les gazoducs principaux sera bien meilleur marché que le pétrole. Les distributeurs pourront, tout en faisant les dépenses nécessaires pour prolonger leur réseau, continuer à livrer le gaz à leurs clients à un prix inférieur à celui du pétrole.

Il se pourrait toutefois que certains distributeurs ne fassent pas preuve du dynamisme voulu parce que l'extension de leur réseau risque de hausser le coût de l'ensemble du système et, donc, le prix du gaz pour tous les consommateurs. Pour surmonter cet obstacle et fournir une incitation générale à l'extension rapide des réseaux, le gouvernement du Canada offrira des primes de développement du marché. Cette offre sera soumise à la condition que la province considérée fasse sien l'objectif d'une part du pétrole de 10 % et que l'encouragement serve au moins en partie à financer l'extension du réseau au lieu d'être transmis aux consommateurs existants de gaz, qui bénéficient déjà de prix relativement faibles par rapport aux utilisateurs de pétrole.

Le gouvernement fédéral a joué un rôle important dans le développement de la production de l'énergie électrique au Canada, ainsi que dans la construction de lignes pour son transport. Les exemples de cette participation fédérale incluent l'importante aide accordée à la recherche et au développement effectués au niveau provincial dans le secteur de l'électricité, telle cette contribution de \$25 millions accordée à la démonstration de la production d'électricité dans une centrale à basse hauteur de chute à Annapolis (Nouvelle-Écosse), ou l'engagement de prêter jusqu'à \$193 millions (aux taux d'intérêt consentis aux sociétés de la Couronne) pour la construction d'un réseau de transport de l'électricité produite aux installations du fleuve Nelson, au Manitoba, dont plus de \$100 millions ont été dépensés jusqu'à maintenant; on peut encore évoquer la participation commune avec le gouvernement de Terre-Neuve pour étudier le potentiel hydro-électrique du cours inférieur du fleuve Churchill au Labrador, le financement de 50 % du coût des connexions interprovinciales par le biais de prêts aux taux d'intérêts semblables à ceux consentis aux sociétés de la

Couronne et le financement fédéral d'une partie des coûts (pouvant atteindre 50 % du total) de construction du premier réacteur nucléaire dans une province donnée, tels les réacteurs de Gentilly au Québec et de Pointe-Lepreau au Nouveau-Brunswick. Dans le cadre du Programme énergétique national, l'appui du gouvernement fédéral au secteur de l'électricité se poursuivra.

Dans la plupart des provinces, la fourniture d'électricité relève de sociétés provinciales chargées de desservir les habitants de la province qui le désirent. Ces sociétés, dans la plupart des cas, auront un rôle majeur à jouer dans ce mouvement de conversion. Leurs efforts pour attirer de nouveaux clients parmi ceux qui abandonnent le chauffage à l'huile devraient s'autofinancer dans une large mesure. D'autres cas pourraient présenter une possibilité d'aide financière de la part du gouvernement provincial. Il pourrait aussi y avoir certaines situations justifiant une contribution fédérale — analogue à l'aide offerte aux distributeurs de gaz. Il est également envisagé d'offrir une aide financière pour les installations de distribution ou de stockage du propane, lorsque cela est visiblement susceptible de faciliter la conversion.

Carburants de rechange à l'essence

La conversion à des carburants autres que l'essence se fait trop lentement au Canada. Il existe pourtant déjà des solutions de rechange, et d'autres sont en voie d'apparition.

Dans de nombreuses régions, le propane, un carburant propre et efficace, est facile à obtenir, et les techniques de transformation des véhicules sont bien connues. Les conditions d'une substitution rapide sont donc réunies. Même si le Programme énergétique national prévoit des encouragements à l'utilisation du propane pour le chauffage de locaux, cet emploi sera loin d'absorber tout le propane disponible. Des quantités importantes de ce produit devraient être disponibles pour le secteur des transports, en particulier dans l'Ouest.

Le propane n'est pas excédentaire dans toutes les régions. Il est produit principalement dans les provinces de l'Ouest, encore qu'une bonne partie de cette production soit acheminée vers l'Ontario. Les raffineries de l'Est canadien en fabriquent aussi un volume appréciable. La plupart des conversions au propane auront probablement lieu en Ontario et dans l'Ouest. D'ailleurs, un certain nombre d'entreprises dynamiques ont déjà commencé à convertir leurs véhicules.

Les points de vente du propane sont en nombre limité et il en restera ainsi au début de son expansion comme carburant. Cela risque de ne pas être pratique pour l'automobiliste moyen. Cependant, les exploitants de parcs automobiles, et en particulier ceux dont les véhicules sont utilisés dans un rayon limité, pourraient facilement établir un point central de distribution de propane ou y avoir accès. Logiquement, donc, les conversions devraient toucher d'abord les parcs de véhicules — taxis, camions des services d'utilité publique, services de livraison, etc. Il est aussi plus efficace de convertir d'abord les véhicules

susceptibles de consommer beaucoup de carburant dans l'année. De ce point de vue encore, les parcs commerciaux de véhicules sont les candidats à la conversion les plus indiqués. Le Programme énergétique national prévoit donc des encouragements à la conversion au propane des parcs commerciaux de véhicules.

Certains gouvernements provinciaux ont déjà entrepris de stimuler l'utilisation du propane et d'autres carburants à la place de l'essence. Le gouvernement du Canada offre d'autres encouragements en établissant un programme de subventions à la conversion des véhicules commerciaux et en donnant l'exemple dans ce domaine. Pour les flottes commerciales, *des subventions imposables allant jusqu'à \$400 seront offertes pour chaque véhicule converti au propane.* Ce programme servira à stimuler les conversions dans les conditions actuelles de commercialisation du propane; il sera réexaminé quand un rythme acceptable de conversion sera atteint. Le gouvernement fédéral convertira ses propres véhicules au propane lorsque la chose est pratique, l'objectif étant d'au moins 8 000 véhicules au cours des cinq prochaines années.

Le gouvernement s'intéresse aussi aux possibilités d'utilisation du gaz naturel comprimé (G.N.C.) comme carburant et désire stimuler la mise au point de cette option nouvelle. Le G.N.C. n'est pas aussi développé que le propane au Canada et il en diffère à plusieurs égards: les quantités et l'infrastructure voulues ne sont pas disponibles au Canada à l'heure actuelle. Ici comme ailleurs dans le monde, on connaît mal la technologie de ce produit. Le nombre de véhicules susceptibles d'être convertis au G.N.C. semble plus réduit. Il faut coordonner et améliorer les règlements de sécurité avant que ce carburant puisse prendre de l'importance au Canada.

En raison de ces éléments, le programme de subventions ne s'appliquera pas immédiatement au G.N.C.; le développement de cette option doit

Quelques mesures prises par les provinces afin d'encourager l'utilisation d'autres combustibles pour le transport

Ontario:

- Suppression de la taxe sur la vente au détail des véhicules fonctionnant exclusivement à l'électricité, à l'hydrogène, au propane, au gaz naturel, au gaz manufacturé ou à l'alcool, pour lesquels il faut obtenir un permis en vertu de la *Highway Traffic Act*.
- La *Gasoline Tax Act* prévoit des exemptions applicables à:
 - l'alcool utilisé seul ou mélangé à un autre combustible pour produire de l'énergie par combustion interne; et
 - toutes les utilisations de gaz naturel ou manufacturé, y compris le propane.

Manitoba:

- Suppression de la taxe routière sur l'alco-essence contenant au moins 10 % d'alcool.

Colombie-Britannique:

- Élimination de la taxe provinciale d'amusement sur les troussees de convertisseur au propane conçu pour les véhicules automobiles.
- Maintien d'une taxe routière sur le propane dont le prix au gallon est inférieur à celui de la gazoline.

cependant être encouragé par un certain nombre d'autres mesures où le G.N.C. recevra une attention prioritaire. En particulier:

- Les recherches sur la compression du G.N.C. et son stockage auront un rang prioritaire dans le programme gouvernemental de recherche et de développement sur les carburants de rechange.
- Un groupe de travail industrie-administration sera formé pour élaborer un code de sécurité dans l'utilisation du G.N.C.
- Les parcs importants de véhicules qui semblent disposés à démontrer la conversion au G.N.C. et la fourniture des installations nécessaires de carburant seront soutenus au moyen des ententes fédérales-provinciales existantes de démonstration énergétique et, au besoin, par une aide directe du gouvernement du Canada.

Ces efforts devraient permettre de disposer rapidement des renseignements voulus pour décider si une subvention du genre de celle offerte pour la conversion au propane est la meilleure façon de stimuler cette option prometteuse, où s'il convient d'explorer d'autres formes d'aide, non seulement pour le G.N.C., mais aussi pour toute une gamme de nouveaux carburants non pétroliers. Ces recherches sont considérées comme hautement prioritaires par le gouvernement du Canada.

Ces incitations et mesures nouvelles devraient constituer une indication suffisamment claire pour les entrepreneurs canadiens de l'industrie de l'équipement au propane. Ils devraient se préparer à accroître leur production, de manière que la conversion des véhicules à essence apporte les plus grandes retombées industrielles possibles.

Utilisation plus efficace du pétrole brut

Modification des raffineries

L'industrie du raffinage du pétrole a bien servi le Canada. Cependant, des transformations importantes sont maintenant nécessaires si l'on veut atteindre les objectifs du Programme énergétique national. Le Canada doit utiliser plus efficacement ses ressources limitées en pétrole brut.

Les raffineries de l'Est du Canada ont été conçues pour utiliser du brut relativement léger et le transformer en toute une série de produits comprenant souvent une forte proportion de mazout lourd. Celui-ci est facile à écouler au Canada et, souvent, aux États-Unis.

Cependant, le mazout lourd pourrait être transformé à nouveau dans une raffinerie adéquate pour donner des produits de plus grande valeur comme de l'essence. Ce produit de qualité inférieure équivaut donc en fait à une autre source de pétrole brut. De plus, il n'y a que fort peu de besoin de mazout lourd au Canada. Des produits de substitution comme le gaz naturel et les déchets du bois sont facilement accessibles à beaucoup d'entreprises qui utilisent actuellement du mazout lourd. Le maintien de sa production et la nécessité de l'écouler,

pour les raffineurs qui ne peuvent le retransformer, représentent un obstacle important au remplacement du pétrole. Par conséquent, non seulement nous gaspillons un pétrole brut précieux en le dégradant en produits de faible valeur, mais nous entravons la réalisation de l'objectif de 10 % d'utilisation du pétrole.

Un élément important du Programme énergétique national est la modification des raffineries existantes pour réduire au minimum technique la production de mazout lourd au Canada. Ce processus est déjà en cours. Les marges bénéficiaires sont satisfaisantes dans l'industrie du raffinage et les recettes tirées de produits comme l'essence devraient fournir les encouragements nécessaires.

Une première étape dans cette transformation a été franchie lorsque le gouvernement fédéral a obtenu de quatre raffineries qu'elles s'engagent à mettre en place d'ici 1984 les installations nécessaires pour diminuer sensiblement la production de mazout lourd.

A Sarnia (Ontario), *Petrosar* et *Suncor Inc.* ont accepté de réduire sensiblement d'ici la fin de 1984 leur production de mazout lourd. Le coût des modifications nécessaires pourrait dépasser \$500 millions. La Compagnie Pétrolière Impériale a aussi convenu d'éliminer les exportations de mazout lourd de sa raffinerie de Strathcona (Alberta) d'ici la fin de 1982. Diverses façons d'y arriver sont étudiées dans le cadre des travaux projetés d'expansion de cette raffinerie.

En contrepartie de ces engagements, le gouvernement a accepté de ne pas modifier les conditions de taxation des exportations de mazout lourd. Toutes ces raffineries ont des contrats avec des acheteurs américains, et le gouvernement du Canada a convenu d'appliquer à ce produit une taxe à l'exportation qui assure aux raffineries un rendement intéressant. Le gouvernement désire maintenant, non plus encourager l'exportation de mazout lourd, mais voir transformer ce produit pour les besoins intérieurs. Cependant, en autorisant la poursuite des exportations pendant un temps limité et en laissant ainsi aux raffineries des recettes appréciables, le gouvernement désire fournir un stimulant financier supplémentaire à la modification des installations. Les compagnies savent que cette concession importante n'est accordée qu'à cette seule fin; si les modifications n'étaient pas effectuées au rythme convenu, cette concession serait abolie et d'autres mesures seraient prises pour assurer la transformation du mazout lourd et la compatibilité de la production des raffineries avec les objectifs du Programme.

La raffinerie Ultramar Canada s'est engagée à entreprendre un programme de conversion de \$150 millions à Saint-Romuald (Québec), le gouvernement fédéral devant pour sa part s'efforcer de lui donner un meilleur accès au pétrole brut intérieur.

Grâce à la modification de ces quatre raffineries, la production de mazout lourd devrait diminuer de quelque 75 000 barils par jour d'ici 1984 — augmentant d'autant la quantité de produits pétroliers disponibles au Canada et éliminant un produit qui concurrence inutilement les combustibles non pétroliers.

Cela ne résout cependant pas tout le problème. Rien que dans la région de Montréal, les raffineries produisent quelque 80 000 barils de mazout lourd par jour. On pourrait diminuer cette production en modifiant les raffineries en place, mais il serait peut-être plus efficace d'installer dans la région une usine centrale qui traiterait le mazout lourd provenant de toutes les raffineries.

Petro-Canada étudie la possibilité de construire une usine de ce genre afin de transformer jusqu'à 80 000 barils de mazout lourd par jour. La société soumettra bientôt les résultats de cette étude.

La transformation de ces 155 000 barils de mazout lourd par jour en produits plus légers représente l'une des façons les plus efficaces de satisfaire les besoins de produits pétroliers du Canada. Cependant, si l'on veut atteindre

Raffinage du pétrole

Les raffineries tirent des produits pétroliers du pétrole brut en le soumettant à un certain nombre de procédés physiques et chimiques. Les différents composants d'hydrocarbures, ou *fractions*, de pétrole brut ont des limites d'ébullition différentes. Ces composants sont obtenus séparément au moment de la *distillation fractionnée* lorsqu'on chauffe le pétrole brut à une température qui vaporise tous les composants sauf les huiles lourdes ou «résiduaire». Les produits pétroliers vaporisés pénètrent dans une tour de fractionnement sous forme de brume; les vapeurs s'élèvent jusqu'en haut de la tour qui se refroidit progressivement aux niveaux supérieurs. Les fractions différentes se refroidissent et se condensent à différentes températures à différents niveaux dans la tour.

On peut sommairement classer les fractions, par ordre de volatilité décroissante, en quatre groupes principaux:

- les *gaz* récupérés au sommet de la tour comprennent essentiellement du méthane, de l'éthane, du propane et du butane;
- les *distillats légers*, y compris l'essence pour automobiles et pour l'aviation et le naphtha;
- les *distillats moyens*, qui sont utilisés sous forme de kérosène, de gas-oil, de carburacteur et d'huile à chauffage; et
- les *produits résiduaire*s ou «résidus» du procédé de raffinage qui comprennent le fuel-oil lourd et les asphaltes.

Les produits d'une raffinerie dépendent tant du type de pétrole brut qu'elle reçoit que du procédé de raffinage utilisé. En général, plus le pétrole brut est lourd—et le brut devient de plus en plus lourd à l'échelle mondiale—plus la proportion de produits raffinés légers diminue et plus la production de produits résiduaire augmente.

Pour valoriser les produits pétroliers résiduaire, les raffineries de conversion utilisent des

techniques connues sous le nom de craquage catalytique et hydrocraquage. Dans le craquage catalytique, une partie des composants les plus lourds obtenus au moyen de la distillation fractionnée sont séparés pour produire plus d'essence, plus de fuel-oils légers et de charges d'alimentation nécessaires à la production de produits pétrochimiques. L'hydrocraquage donne des produits de meilleure qualité à partir de l'huile lourde, grâce à un procédé qui fait à la fois appel au craquage et à l'introduction d'hydrogène sous haute pression.

La production des 37 raffineries canadiennes en service a atteint en moyenne 1,98 million de barils par jour en 1979. Elle se répartissait de la façon suivante:

<i>Produits</i>	<i>Production</i> (000 b/d)	<i>Rendement</i> (%)
Gaz, G.P.L.	97	4,9
Charges d'alimentation pour l'industrie pétrochimique	91	4,6
Essence	686	34,7
Carburacteur	83	4,2
Kérosène, huile do- mestique, combustible pour tracteurs	32	1,6
Fuel-oil Diesel	258	13,0
Fuel-oil léger	284	14,3
Fuel-oil lourd	343	17,3
Lubrifiants	16	0,8
Asphalte	59	3,0
Autres produits	31	1,6
Total	1 980	100,0

Source: Statistique Canada, *Produits pétroliers raffinés*, vol. 35, n° 1 (janvier 1980) n° de cat. 45-004.

l'objectif de 10 % d'utilisation du pétrole — et il sera atteint —, des quantités supplémentaires devront être transformées. Le gouvernement du Canada attend de l'industrie qu'elle prenne rapidement des mesures pour y parvenir.

Les initiatives du Programme énergétique national étendront le réseau de distribution des autres combustibles et stimuleront l'utilisation des nouvelles sources renouvelables. Si, après avoir rendu viables de nouvelles options non pétrolières, le gouvernement est déçu du rythme des conversions et des modifications de raffineries, si le mazout lourd entrave l'expansion de combustibles non pétroliers, d'autres mesures seront alors prises pour que la transformation se fasse à la cadence nécessaire pour atteindre l'objectif de 10 % le plus tôt possible pendant cette décennie.

Valorisation du pétrole lourd de la Saskatchewan

Les pétroles bruts lourds de la Saskatchewan et de l'Alberta représentent l'une des meilleures chances du Canada d'obtenir des approvisionnements sûrs en énergie et d'assurer le développement économique de la région. La présence des entreprises canadiennes est généralement importante dans ce domaine. Les réserves sont considérables: près de deux fois les gisements de pétrole léger. Pourtant la mise en valeur est lente. Les raisons sont en partie d'ordre technique: l'extraction de ce pétrole est difficile et l'on ne peut en récupérer qu'une faible proportion, à moins d'employer des techniques particulières, risquées et coûteuses.

Le Programme énergétique national offre de nouvelles incitations, par le biais des prix et des mesures fiscales, pour produire du pétrole lourd grâce à des procédés de récupération assistée. Cela n'aura toutefois guère d'utilité si ce pétrole ne peut être vendu sur le marché intérieur. Jusqu'ici, la production canadienne de pétrole lourd a dû être écoulée en bonne partie sur les marchés d'exportation en raison de la difficulté de la transporter jusqu'à des raffineries éloignées et du fait que la plupart des raffineries canadiennes sont conçues pour traiter du brut léger. Même après les modifications des raffineries indiquées précédemment, il n'y aurait pas beaucoup de chance d'utiliser au Canada le pétrole lourd de l'Ouest. Le gouvernement du Canada souhaite que les raffineurs de l'Est utilisent le plus possible le pétrole lourd de l'Ouest jusqu'à ce que

La valorisation du pétrole brut lourd

Le pétrole brut est un mélange complexe qui se compose surtout d'hydrogène et de carbone. La valorisation consiste à transformer du pétrole brut ayant une teneur relativement élevée en carbone (le pétrole brut lourd) en un produit ayant une plus grande proportion d'hydrogène (le pétrole brut léger synthétique). Outre l'introduction d'hydrogène, le procédé comprend également une étape de fractionnement des composants les plus lourds du pétrole brut dans le but de créer de plus petites structures moléculaires.

Il existe deux principaux types de procédés de valorisation: la cokéfaction et l'hydrocraquage; le premier réduit la teneur en carbone (sous la forme de coke de pétrole), tandis que le second augmente la teneur en hydrogène. Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources a conçu un procédé d'hydrocraquage: le procédé CANMET. Ce procédé, dont la licence d'exploitation appartient à Petro-Canada, se révèle un candidat de taille en ce qui a trait au projet de valorisation des huiles lourdes de la Saskatchewan.

des installations de transformation soient construites dans l'Ouest; il est cependant difficile d'expédier et de vendre ce pétrole tel quel sur le marché intérieur.

L'une des hypothèses fondamentales du Programme énergétique national est que les ressources doivent être transformées dans leur province ou région de production. Les mesures tarifaires et du Programme ainsi que les stimulants à l'investissement qu'il contient — si les producteurs réagissent de la manière escomptée — garantiront des approvisionnements en pétrole lourd suffisants pour justifier de grandes installations de valorisation.

Il est donc urgent de mettre en place dans les régions de production les installations voulues pour transformer ce pétrole lourd en un brut synthétique plus léger analogue aux produits des usines de traitement des sables pétrolifères. Ce produit de première qualité pourrait facilement être expédié vers n'importe quelle raffinerie canadienne.

Aussi le gouvernement fédéral s'engage-t-il, dans le cadre du Programme énergétique national, à participer financièrement à une usine de valorisation du pétrole brut en Saskatchewan. Les investissements nécessaires sont évalués à plus de \$1 milliard. La modification des mesures fiscales fédérales applicables à ces installations les rendra plus rentables. On poursuit des négociations en vue d'établir dans les meilleurs délais une entreprise conjointe Canada-Saskatchewan faisant intervenir Petro-Canada et *Saskoil*; les producteurs de pétrole lourd du secteur privé sont invités à y participer.

Accroissement du rôle des énergies renouvelables

Le Canada est bien pourvu en ressources non renouvelables qui permettent de faire la transition avec l'avenir, quand les Canadiens utiliseront moins d'énergie et que les énergies renouvelables joueront un rôle beaucoup plus important. L'énergie renouvelable, sous forme d'hydro-électricité, représente déjà 24 % du bilan énergétique canadien. Les autres énergies renouvelables apportent une contribution à peu près égale à celle du nucléaire. Leur importance réelle est difficile à évaluer du fait qu'une partie de l'énergie renouvelable n'est pas écoulée sur le marché, ce qui l'exclut de la plupart des statistiques de l'énergie.

Les réalités énergétiques de l'avenir soulignent bien la sagesse d'intensifier les efforts en vue d'exploiter des formes nouvelles d'énergie renouvelable qui garantissent, à côté de l'hydro-électricité, une structure énergétique sûre, propre et économiquement viable. La plupart des prévisions habituelles n'assignent qu'un rôle modeste aux énergies renouvelables, mais un grand nombre de Canadiens semblent être d'un avis différent. En fait, l'utilisation beaucoup plus fréquente du bois pour le chauffage domestique et comme combustible dans l'industrie forestière laisse à penser que ces prévisions sous-estiment sensiblement la contribution de ces énergies. En outre, si les prévisions sont des outils utiles pour l'analyse, elles ne peuvent indiquer que ce qui arrivera dans certaines conditions. Ce sont ces conditions — c'est-à-dire les politiques adoptées — qui sont la clé de notre avenir. Beaucoup de Canadiens prévoyants pensent que nous

devrions modifier les perspectives, décider sans tarder de notre avenir énergétique et mettre en place les conditions qui nous permettront d'y accéder.

Le Programme énergétique national envisage un rôle bien plus important pour les énergies renouvelables. Le gouvernement du Canada pense que les réalités économiques jouent maintenant en faveur de toute une gamme d'énergies renouvelables. Le Programme énergétique national comportera des encouragements supplémentaires à leur utilisation commerciale, tant dans le cadre du programme global de conversion décrit précédemment que par des mesures spéciales, nouvelles ou élargies. Il offrira également une aide financière accrue, décrite plus loin, pour les travaux de recherche, de développement et de démonstration.

A titre de mesure immédiate, un programme de démonstration de chauffe-eau solaire portant sur 1 000 habitations réparties dans tout le Canada sera mis en place. Il servira à démontrer au public les capacités techniques de ce système et contribuera à la commercialisation de l'héliotechnique au Canada.

Les localités isolées, surtout dans le Grand-Nord, ont des problèmes particuliers en matière d'énergie — coût très élevé des combustibles fossiles et vulnérabilité à l'interruption des approvisionnements — qui en font des candidats tout désignés pour les énergies de rechange et les économies. Pour montrer concrètement ce que l'on peut faire, le gouvernement organisera et financera la démonstration de systèmes d'énergie renouvelable et de mesures améliorées d'économie dans une localité isolée typique du Grand-Nord. Le but sera de réduire le plus possible l'importance des combustibles fossiles importés en recourant à des solutions de rechange comme la gazéification du bois, l'énergie photovoltaïque, l'énergie éolienne, de petits ouvrages hydro-électriques et des mesures d'économie dans les bâtiments et les industries.

Par le programme ERIF (Énergie renouvelable de l'industrie forestière), le gouvernement fédéral offre déjà une subvention appréciable aux entreprises forestières qui se convertissent aux résidus du bois. (Pour encourager encore le remplacement du pétrole par des combustibles provenant de la biomasse, ce programme sera étendu aux autres matières organiques, comme les déchets agricoles et municipaux, et à tous les établissements industriels et commerciaux dans toutes les provinces. Des subventions seront aussi offertes aux entreprises qui s'engagent dans la cogénération d'électricité — production d'électricité et utilisation de la chaleur dégagée dans une usine.) Pour assurer une plus grande souplesse et rendre ce programme intéressant même pour les plus grandes entreprises, le plafond de \$4 millions actuellement imposé aux subventions sera aboli.

A titre d'effort supplémentaire, le gouvernement se propose de créer immédiatement une nouvelle société canadienne, *Enertech Canada*, dont la mission se limiterait aux énergies renouvelables et à la conservation de l'énergie. Des capitaux de départ de \$20 millions ont déjà été prévus pour cette société de la Couronne. Elle concentrera ses efforts sur le soutien de la production commerciale des énergies renouvelables et des techniques de conservation. Elle appuiera les travaux des sociétés canadiennes engagées dans ces activités au

moyen d'entreprises en association, de prises de participation et d'une aide à la commercialisation. Elle pourra également s'engager dans des entreprises communes avec les sociétés établies par les gouvernements provinciaux dans le domaine énergétique, ou encore se lancer indépendamment dans une production commerciale. Dans la mesure nécessaire pour promouvoir ces activités, la société effectuera des travaux de recherche, de développement et de démonstration.

Les programmes fédéraux des énergies renouvelables

En juillet 1978, le gouvernement d'alors a annoncé la mise en œuvre de 1979 à 1985 d'un ensemble de programmes des énergies renouvelables dotés d'un fonds de 380 millions de dollars. Suivent les plus importants:

- Un programme fédéral-provincial de démonstration destiné à illustrer les techniques nouvellement mises au point en matière d'énergies renouvelables et d'économies d'énergie. Parmi les nouvelles techniques à démontrer figurent notamment la conception d'immeubles à haut rendement énergétique; la récupération de la chaleur industrielle, et des expériences de transport concerté en fourgonnette. Les démonstrations relatives aux énergies renouvelables qui ont été approuvées pour 1979-1980 comprennent, entre autres, la récolte de tourbe combustible destinée à une usine de pâtes et papiers à Terre-Neuve, l'étude des perspectives commerciales des applications de l'énergie géothermique en Colombie-Britannique et la démonstration d'un projet hybride utilisant l'énergie éolienne et un moteur Diesel en Ontario. Les dépenses totales allouées aux programmes atteindront vraisemblablement 300 millions de dollars. La contribution fédérale se chiffrera à environ 113 millions de dollars, tandis que le secteur privé et les provinces paieront le reste des coûts.

- Des programmes visant à encourager l'utilisation de la biomasse:

- *Le Programme des énergies renouvelables dans l'industrie forestière (E.R.I.F.)* qui assure des stimulants financiers à l'industrie forestière pour l'inciter à utiliser des déchets de bois au lieu de combustibles fossiles;

- *Le Programme des garanties de prêts pour l'exploitation énergétique de la biomasse* visant à encourager l'industrie et les collectivités à se lancer dans la production mixte d'électricité et de chaleur à partir de la biomasse;

- *Le Programme de l'énergie forestière (ENFOR)*, programme visant à financer, au niveau de la recherche et du développement, des innovations dans les questions relatives à l'énergie de la biomasse;

- *Le Programme de création et de démonstration de techniques de conservation des ressources et de l'énergie (D.R.E.C.T.)* finance la mise au point de nouvelles techniques en vue de produire de l'énergie à partir des déchets industriels et urbains; et

- *Le Programme de recherche et de développement en génie rural (R.D.G.R.)* qui aide la recherche, le développement et la démonstration de moyens visant à réduire la dépendance du secteur agricole à l'égard des combustibles fossiles.

- Des programmes dans le domaine de l'énergie solaire:

- *Le Programme d'achat et d'utilisation d'équipement solaire (A.U.E.S.)* en vertu duquel le gouvernement fédéral achète des systèmes de chauffage de l'eau et des locaux fonctionnant à l'énergie solaire en vue de les utiliser dans des installations et immeubles fédéraux;

- *Le Programme d'aide aux fabricants d'équipement solaire (A.F.E.S.)* en vertu duquel dix grandes sociétés canadiennes de fabrication d'équipement solaire ont reçu des subventions pour la conception et la mise au point d'équipement de chauffage solaire;

- *Le Programme des immeubles à consommation réduite d'énergie (I.C.R.E.)* qui attribue des prix en espèces afin d'encourager la conception d'immeubles à faible consommation d'énergie dans les secteurs résidentiel et commercial; et

- *La recherche et le développement dans le domaine de l'énergie solaire*, programme dynamique d'attribution de contrats à l'extérieur dans le domaine de la recherche et du développement appliqués à l'énergie solaire.

- En outre de s'occuper des démonstrations annoncées dans le cadre du programme fédéral-provincial, le Conseil national de recherches poursuit également un important programme de recherche et de développement dans le domaine de l'énergie éolienne.

La société sera au début une filiale de Petro-Canada, pour lui permettre de bénéficier de la compétence et de l'expérience de cette dernière dans l'établissement des prix de revient, l'analyse et la gestion des projets ainsi que les questions juridiques et financières. Une fois que la nouvelle entreprise sera viable et bien établie, elle deviendra une société de la Couronne à part entière.

Ces initiatives marquent les premières étapes importantes dans l'expansion du rôle que jouera l'énergie renouvelable dans l'économie du Canada. Elles ne représentent cependant qu'un début. Comme le reste du monde, le Canada commence tout juste à apprécier le potentiel des énergies renouvelables. Les techniques sont nouvelles et évoluent rapidement. Les technologies et les équipements actuellement coûteux deviendront plus abordables — et, avec le temps, certainement meilleur marché que le pétrole. Ceux de la première génération, avec leur part de risques et de déconvenues, feront place à un matériel plus fiable, adapté aux conditions canadiennes. Le gouvernement du Canada suit la situation avec intérêt, mais il ne se contentera pas d'observer. Il est disposé à s'engager dans les voies prometteuses qui s'ouvrent dans ce domaine nouveau, susceptible d'apporter aux Canadiens d'énormes avantages énergétiques et économiques.

Le gouvernement suivra avec intérêt les délibérations du comité spécial de la Chambre des communes sur les énergies de rechange et le remplacement du pétrole, qui a été établi pour étudier les sources et les technologies des énergies de remplacement, en décelant celles qui offrent des chances particulières de réduire la dépendance du Canada vis-à-vis du pétrole. Le Comité fera aussi œuvre utile en recueillant l'opinion de la population canadienne sur ces questions, afin que le gouvernement puisse en tenir compte dans ses décisions futures.

Le gouvernement du Canada a mis en réserve des sommes appréciables pour les nouvelles initiatives énergétiques. Les initiatives relatives aux énergies renouvelables recevront leur juste part de cette réserve. De façon très concrète, le gouvernement du Canada est ouvert aux propositions originales mais réalistes de mise en œuvre d'options, en matière d'énergies renouvelables, qui n'ont pas été abordées dans le Programme énergétique national.

Un effort plus vigoureux d'économie de l'énergie

Économiser l'énergie, c'est la façon la plus propre, la plus durable et souvent la moins coûteuse de résoudre le problème pétrolier des années 80, ainsi que d'améliorer le bilan énergétique du Canada.

Tous les secteurs, tous les foyers présentent des possibilités appréciables d'économie. Si les préoccupations particulières suscitées par le pétrole nécessitent une conversion à d'autres formes d'énergie, il ne faut pas pour autant gaspiller ces dernières, si abondantes qu'elles puissent paraître. La plupart de nos sources actuelles d'énergie ne sont pas renouvelables. Il incombe à notre génération de gérer au mieux ces ressources ainsi que de mettre au point d'autres solutions plus durables.

De plus, la diminution de la demande globale d'énergie, quelle qu'en soit la provenance, libérera une quantité supérieure de ressources énergétiques, pendant une période plus longue, pour remplacer le pétrole. Cela permettra d'obtenir un atout précieux, le temps. Comme il a été indiqué, les secteurs non pétroliers de l'industrie énergétique disposent actuellement d'une réserve de capacité appréciable, même si l'on maintient les exportations à un niveau élevé. Par conséquent un effort de substitution, joint aux économies d'énergie, ne nécessite pas obligatoirement une augmentation importante de la capacité de production d'électricité ou de gaz naturel. En fait, les économies d'énergie repoussent le jour où les Canadiens seront obligés de prendre des décisions difficiles sur le rythme auquel ils devront développer, pour leurs propres besoins, d'autres sources d'énergie comme l'atome et le charbon. Elles nous donnent le temps d'en arriver à un consensus sur la voie à suivre par la nation dans le domaine de l'énergie pendant les années 90 et au delà.

Plusieurs investissements sont maintenant prometteurs dans le domaine des économies d'énergie; le Programme énergétique national prévoit de nouveaux encouragements aux initiatives privées et donne l'exemple.

Secteur résidentiel

Le secteur résidentiel représente à peu près 15 % de la consommation primaire de pétrole et 15 % de l'utilisation d'énergie primaire au Canada. Cinq mesures distinctes sont proposées pour y rendre plus efficace l'utilisation de l'énergie.

Un programme d'isolation résidentielle (*Home Insulation Program*) est en place depuis 1976 en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard. Il préfigurait le Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes (PITRC), principal mécanisme fédéral visant actuellement à financer l'amélioration du rendement thermique des habitations. En vertu de ce Programme, les propriétaires de maisons peuvent se qualifier pour obtenir des subventions pouvant atteindre \$500, destinées à les aider à isoler leurs maisons. Son budget annuel passera de \$80 à \$265 millions pour le rendre pleinement efficace et permettre d'atteindre l'objectif visé pour 1987, soit l'amélioration de 70 % des résidences canadiennes. On sollicitera la collaboration étroite des provinces afin que le programme soit offert au public de manière plus efficace et plus équitable.

Il est dans notre intérêt de mieux isoler thermiquement les résidences *existantes*, et ce processus doit être accéléré. Cependant, il faut également veiller à ce que les habitations *nouvelles* aient elles aussi un bon rendement thermique. Il est indiscutablement préférable de concevoir dès le départ une habitation qui consomme peu d'énergie que de modifier un logement déjà construit. Certains constructeurs de résidences sont nettement conscients des avantages à long terme que représentent des logements ayant un bon rendement thermique, mais d'autres peuvent être réticents à s'engager dans cette voie en raison de la mise de fonds plus élevée qu'exige ce genre de construction par rapport aux habitations de conception traditionnelle.

Les dispositions constitutionnelles actuelles limitent le rôle du gouvernement fédéral en matière d'habitation. La fixation des normes dans ce domaine relève des provinces, le gouvernement fédéral se contentant pour l'essentiel d'offrir une aide financière. L'une de ces formes d'aide est la fourniture ou l'assurance d'hypothèques résidentielles aux termes de la *Loi nationale de l'habitation*.

Le gouvernement du Canada a décidé que cette mesure devrait servir à appuyer les objectifs énergétiques nationaux. Par conséquent, toute résidence neuve pour laquelle une aide ou une garantie financière fédérale (par ex., au titre de la *Loi nationale de l'habitation*) sera sollicitée après le 1^{er} juillet 1981

Programmes actuels d'économies d'énergie au Canada

Suit un résumé, par secteur, des principaux éléments du Programme d'économies d'énergie au Canada:

Commercial-résidentiel. Le *Programme d'isolation des résidences du Canada* (P.I.R.C.) prévoit des subventions imposables pour la réfection de l'isolation des maisons construites avant 1961.

Le *Programme d'isolation domiciliaire* visant l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse prévoit des subventions non imposables pour l'achat de matériel isolant et permet de rembourser une partie du coût de la main-d'œuvre utilisée pour la réfection de l'isolation. Environ 70 % du parc actuel de logements dans ces deux provinces ont déjà reçu des subventions.

Dans le cadre du *Projet-pilote d'amélioration du rendement des calorifères à huile*, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a déterminé la marche à suivre en vue d'améliorer le rendement des brûleurs à huile et a préparé un guide relatif à ces techniques à l'intention des préposés à l'entretien des brûleurs. Le gouvernement fédéral a également aidé l'Île-du-Prince-Édouard à mettre en œuvre son programme d'amélioration du rendement des calorifères à huile.

Démonstration de nouveaux logements à haut rendement énergétique. Le gouvernement a encouragé la conception et la construction de nouvelles maisons à haut rendement énergétique en Nouvelle-Écosse et en Saskatchewan afin de montrer aux entrepreneurs et aux propriétaires les aspects pratiques et économiques de ce genre de construction.

Éner\$age. Ce programme de vérification informatisée du rendement énergétique des maisons, qui est offert à titre gratuit, permet de recommander les mesures les plus rentables de réduction de la consommation d'énergie.

En collaboration avec les gouvernements provinciaux, le gouvernement fédéral élabore des codes et normes d'économies d'énergie applicables à la construction d'immeubles. La récente publication *Les mesures d'économies d'énergie*

dans les nouveaux bâtiments est l'un des produits de cette politique.

On crée actuellement un réseau de groupes de travail des économies d'énergie conçu en vue d'offrir un cadre propice à l'échange de renseignements, à la formation, à la coordination de la recherche et à l'exécution d'autres activités susceptibles d'encourager les économies d'énergie dans les immeubles.

Industrie. Un programme d'économies d'énergie dans l'industrie est exécuté volontairement par 15 *groupes de travail des économies d'énergie dans l'industrie*.

L'industrie a pratiquement atteint son objectif de 1980 qui consistait à améliorer de 12 % le rendement énergétique depuis le lancement du programme. Le nouvel objectif des groupes de travail consiste à pousser cette amélioration jusqu'à 23 % d'ici à 1985.

Transport. L'activité la plus importante dans le secteur du transport consiste à fixer des normes de consommation moyenne de carburant pour les nouvelles automobiles. La norme est de 11,8 l/100 km (24 mi/gal) en 1980 et de 8,6 l/100 km (33 mi/gal) en 1985. L'application de ce programme est renforcée par la mention obligatoire de la consommation d'essence sur les nouvelles voitures, par des publications comme le *Guide sur la consommation de carburant* et le *Guide du nouvel automobiliste*, et par l'imposition d'une taxe à l'égard des voitures climatisées. Plusieurs provinces participent également à un programme fédéral-provincial de démonstration afin d'encourager le transport concerté par fourgonnette.

Le Programme interne d'économies d'énergie du gouvernement fédéral. En 1978-1979, le gouvernement fédéral a réduit de 11,3 % sa propre consommation d'énergie par rapport à celle de l'année financière 1975-1976. L'ensemble des économies réalisées depuis l'introduction du programme en 1976 dépasse 100 millions de dollars.

devra satisfaire aux normes fédérales de rendement thermique. Dans la mesure du possible, ces normes seront établies avec l'approbation des provinces.

Le Canada est devenu un chef de file mondial dans la conception et la construction de bâtiments offrant un excellent rendement énergétique. Pourtant, on en construit très peu. Pour stimuler la construction de logements très économiques en énergie, le gouvernement prévoit \$6 millions pour le soutien de programmes, de colloques et de formation ainsi que la conception et la construction de 1 000 résidences super-économiques au Canada au cours des deux prochaines années.

Le gouvernement du Canada, tout en reconnaissant que certaines provinces s'occupent déjà activement d'améliorer le rendement thermique des habitations, presse les autorités provinciales d'élaborer des codes du bâtiment qui favorisent un bon rendement thermique et de prendre les autres mesures relevant de leur compétence pour promouvoir les économies d'énergie dans le secteur résidentiel.

Le gouvernement du Canada a une possibilité unique d'accroître les économies d'énergie dans le Grand-Nord, où il finance la construction d'une bonne partie des logements par l'entremise de divers ministères, des gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest et d'ententes spéciales. Dans

Amélioration de l'efficacité des calorifères à huile

Au Canada, le rendement de combustion moyen des calorifères résidentiels à huile est d'environ 65 %; en effet, 35 % de l'huile consommée s'échappe par la cheminée. Le Programme énergétique national fournira l'aide financière nécessaire à l'amélioration de l'efficacité des calorifères à huile à Terre-Neuve, à l'Île-du-Prince-Édouard et dans les Territoires du Nord-Ouest, régions où l'électricité coûte cher et où le gaz naturel n'est pas disponible. Ce programme, de même que les moyens d'améliorer l'efficacité de ces appareils, a été élaboré à partir des recherches effectuées, depuis le début des années 70, par le Laboratoire canadien de recherche sur la combustion (L.C.R.C.) du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Les chercheurs du L.C.R.C. ont constaté que la plupart des calorifères résidentiels à huile étudiés avaient une capacité de rendement excessive en regard des besoins calorifiques réels des maisons concernées. Dans ces cas, l'installation d'un gicleur plus petit d'un ou deux crans sur le brûleur permettrait d'économiser le combustible, tout en assurant la quantité exacte de chaleur que le calorifère peut répartir efficacement dans la résidence.

Le deuxième dispositif d'économies d'énergie, la tête de retenue, doit être installé à l'extrémité du brûleur à huile. Il permet au brûleur de fonctionner à un régime plus élevé de gaz carbonique, ce qui améliore son efficacité. L'installation d'une tête de retenue accompagne habituellement le montage d'un gicleur plus petit sur le brûleur.

Le troisième dispositif d'économies d'énergie, la soupape solénoïdale à action différée, sert à limiter le dépôt de suie sur les surfaces de l'échangeur de chaleur à l'intérieur du calorifère et contribue ainsi à diminuer l'encrassement du calorifère et à réduire considérablement les émissions de suie dans l'atmosphère. Les consommateurs désireux de moderniser leur matériel noteront toutefois que certains types de calorifères existants sont déjà dotés d'une soupape solénoïdale.

Les gicleurs, les têtes de retenue et les soupapes solénoïdales sont disponibles partout dans le commerce. Quant aux techniques de pointe qui visent à rehausser l'efficacité des calorifères, l'industrie de l'entretien des calorifères en assure la diffusion rapide. En 1979, des experts en combustion du Ministère ont présenté, dans tous les coins du pays, des séances d'information à l'intention des superviseurs compétents des sociétés pétrolières et des instructeurs rattachés à des établissements d'enseignement technique, en vue d'assurer la promotion de ces techniques de pointe.

Ce matériel permet de diminuer d'environ 20 % la consommation de combustible. On estime entre \$100 et \$200 le coût de l'amélioration des calorifères existants, investissement que le consommateur dont la facture annuelle de chauffage s'élève à \$600 pourrait recouvrer en moins de deux ans. Le Programme énergétique national permettra d'accélérer le processus de recouvrement dans les régions susmentionnées.

le cadre du Programme énergétique national, le gouvernement établira de nouvelles normes de construction favorisant les économies d'énergie qui seront applicables à la région de l'Arctique et auxquelles toutes les résidences neuves devront ensuite se conformer.

En guise d'alternative à l'aide fédérale à la conversion offerte au niveau national, un programme d'*amélioration des économies d'énergie* sera mis en place dans les provinces et les territoires qui ne disposent ni de gaz naturel, ni d'électricité à prix raisonnable pour remplacer le pétrole. A Terre-Neuve, dans l'Île-du-Prince-Édouard, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, ce programme comportera des subventions aux économies d'énergie s'ajoutant aux encouragements du PITRC ou du HIP. Parmi les mesures donnant droit à cette aide figureront le contrôle des pertes d'énergie, l'amélioration des calorifères à huile et l'accroissement de l'isolation thermique. *Des subventions allant jusqu'à \$800 financeront la moitié des dépenses admissibles.*

Le gouvernement fédéral donnera également l'exemple en accélérant son programme de transformation des immeubles fédéraux, y compris les quelque 25 000 logements qu'il possède dans les bases de la défense, les stations météorologiques, les installations de transport et les parcs nationaux. Des modifications structurelles seront apportées aux immeubles fédéraux lorsqu'elles se révéleront rentables. Le gouvernement veillera évidemment à ce que ses nouveaux bâtiments aient un rendement thermique élevé.

Secteur industriel

Le secteur industriel représente environ 21 % de la consommation d'énergie primaire au Canada. Il jouera donc un rôle capital dans l'obtention de la sécurité énergétique*. Des progrès notables ont déjà été enregistrés. La hausse des prix de l'énergie et la sensibilisation aux préoccupations énergétiques nationales ont incité beaucoup de sociétés canadiennes à faire des économies appréciables. Il reste cependant d'importantes possibilités de diminution de la consommation dans toutes les industries. Le Programme énergétique national s'appuiera sur diverses mesures fédérales existantes pour stimuler ces efforts.

Au titre des nouvelles initiatives fédérales, on accroîtra les fonds disponibles afin de doubler le nombre de séminaires et d'ateliers industrie-administration ainsi que pour mettre au point et appliquer un programme de motivation du personnel dans l'industrie. Un programme élargi de vérification sera mis en place, de préférence dans le cadre d'une entente fédérale-provinciale, pour aider les industries et les entreprises à détecter les pertes d'énergie et à prévoir des mesures correctives. Cela renforcera les mesures actuelles d'économie d'énergie dans l'industrie, y compris le Programme des énergies bus.

La diminution de la demande d'énergie dans les installations industrielles existantes est une tâche prioritaire. Il faut cependant tenir également compte des installations industrielles futures. Des prix canadiens inférieurs aux prix mondiaux risquent d'entraîner la mise en place d'une structure industrielle

* Ce pourcentage ne comprend pas les utilisations non énergétiques telles les charges d'alimentation pour l'industrie pétrochimique. Leur addition ferait monter le pourcentage de 3 %.

dépendant trop du pétrole. Il faut éviter cette situation. Des prix du pétrole avantageux peuvent contribuer à la compétitivité du Canada, mais cela ne veut pas dire que nous devons utiliser le pétrole à tort et à travers au lieu d'autres combustibles ou matières industrielles.

L'industrie pétrochimique, par exemple, ne devrait pas compter utiliser en 1990 plus de pétrole que maintenant. Le Canada a besoin de ce pétrole à d'autres fins, et d'autres matières de base peuvent convenir pour la plupart des procédés pétrochimiques. Le gaz naturel sera meilleur marché que le pétrole au Canada. Si par chance nous découvrons d'importants gisements de pétrole, nous pourrions envisager d'en accroître l'utilisation à cette fin mais, dans l'intervalle, il semble sage de recourir au gaz naturel, aux G.P.L. ou au charbon pour alimenter les usines nouvelles.

Secteur des transports

Les transports absorbent plus de pétrole que tout autre secteur. La demande de carburant continue d'augmenter au Canada, contrairement à ce qui est observé dans presque tous les autres pays industrialisés. Bien qu'il existe des possibilités de remplacement de l'essence par d'autres carburants —, possibilités que ce Programme encouragera —, cela ne suffira pas à résoudre le problème, au moins à court terme. La solution passe principalement par les économies d'énergie.

Pendant, les schémas de peuplement ainsi que les attitudes et les modes de vie individuels se sont développés au Canada à une époque où le pétrole était bon marché. Il ne serait ni réaliste ni juste d'escompter une transformation soudaine de ces éléments. Ils doivent certes changer, mais d'une façon mesurée qui ne défavorise pas les personnes qui, sans y être pour rien, se retrouvent «déphasées» par rapport à la situation pétrolière des années 80. C'est l'une des principales raisons pour lesquelles le gouvernement du Canada rejette la «solution» simpliste consistant à augmenter brutalement le prix de l'essence. Dans le cadre du Programme énergétique national, le prix du pétrole doublera presque en cinq ans; cette hausse indique suffisamment la nécessité de diminuer notre consommation d'essence.

Des signes de changement se manifestent déjà. A preuve, par exemple, l'installation de déflecteurs aérodynamiques relativement peu coûteux sur les véhicules tirant des remorques, qui permettent de réduire la consommation jusqu'à 15 %.

Les économies, dans le secteur des transports, nécessitent toutefois plus qu'un changement d'attitude des conducteurs. Elles exigent une nouvelle conception des véhicules. L'automobiliste canadien moyen ne parcourt pas plus de kilomètres par an que son homologue européen, mais l'automobile qu'il conduit consomme beaucoup plus. D'après les normes internationales, les automobiles canadiennes gaspillent l'essence. Le Programme énergétique national envisage donc de nouvelles mesures législatives qui permettront d'établir des normes obligatoires de consommation en fonction des conditions et des besoins

canadiens, pour que l'industrie automobile sache sur quelle base concevoir et produire les véhicules des années 80.

Aux États-Unis, une loi adoptée en 1975 établit des normes obligatoires de consommation des automobiles. Les fabricants et les importateurs ont ainsi dû veiller à ce que la consommation moyenne (pondérée par les ventes) des automobiles vendues chaque année réponde à la norme de l'année. Le durcissement progressif des normes oblige en fait à revoir la conception des automobiles nord-américaines.

Au Canada, les normes ne sont pas obligatoires. Il est cependant de plus en plus évident que les automobiles construites d'après les normes américaines ne répondent pas nécessairement aux conditions d'utilisation au Canada, où le climat est plus froid, et ne tiennent pas compte du rapport entre les catégories de carburants, les produits de base et les besoins de carburant des véhicules dans notre pays. Dans le cadre d'une politique générale d'économie et des combustibles liquides, le Canada élaborera ses propres normes.

Les gouvernements provinciaux ont un rôle important à jouer dans le freinage de la demande de carburant. Ils ont pour cela à leur disposition toute une gamme de mesures, allant de la limitation de la vitesse des véhicules à la planification municipale. Le gouvernement du Canada reconnaît les résultats obtenus par les provinces dans le domaine des économies d'énergie. Toutes les autorités sont conscientes des progrès qui restent à réaliser. La réussite du Programme énergétique national dépendra dans une large mesure des efforts des gouvernements provinciaux, et ce, tout particulièrement dans le secteur des transports.

Programme de gestion de l'énergie dans les municipalités

Les affaires municipales relèvent des provinces. Le gouvernement fédéral se borne essentiellement à soutenir celles-ci dans l'exécution de leurs responsabilités, habituellement par le biais d'ententes fédérales-provinciales.

Tout programme de sécurité énergétique doit tenir compte du défi auquel font face dans ce domaine les municipalités canadiennes, qui pourraient contribuer considérablement à améliorer les perspectives énergétiques nationales. Quelque \$20 millions ont été réservés à un programme de coopération qui viserait un objectif double — économiser l'énergie et créer des emplois — dans les municipalités canadiennes. Il s'agirait de créer un programme de gestion de l'énergie dans les municipalités afin de soutenir leurs efforts d'économie. Le gouvernement du Canada sollicitera l'avis des provinces à ce sujet.

Caisse de financement de petits projets

Les économies d'énergie dans tous les secteurs peuvent être favorisées par divers projets d'envergure réduite. Une caisse dotée de \$1 million par an a été créée pour financer ces projets. Parmi les emplois possibles des fonds figurent l'étude détaillée des possibilités d'économie dans des industries particulières, l'aide à l'éducation des conducteurs, la promotion de la mise en commun des véhicules et de nouveaux programmes-pilotes dans le secteur résidentiel.

Recherche et développement

Le Canada est un chef de file mondial dans plusieurs technologies de l'énergie. Le fleuron de la recherche canadienne est peut-être la filière de réacteurs nucléaires CANDU. Cette filière entièrement canadienne est l'une des meilleures au monde. Les Canadiens disposent là d'une solution nationale qu'ils pourront utiliser comme ils le désirent au cours des années 80 et au delà.

Cette réussite technique a été permise par d'importants investissements financiers et humains du gouvernement du Canada: les deux tiers des dépenses fédérales de recherche et de développement (R-D) sur l'énergie (\$160 millions en 1979-1980) sont actuellement consacrés à l'option nucléaire, y compris aux recherches sur la fusion.

Non seulement cet engagement sera maintenu, mais des efforts accrus seront consacrés à des questions comme l'élaboration de méthodes sûres d'élimination des déchets radioactifs. Globalement, cependant, la R-D doit s'orienter en fonction des nouvelles priorités énergétiques.

Les trois axes prioritaires de cet effort supplémentaire sont les suivants:

- *Les solutions de rechange à l'essence.* Le Canada a le choix entre plusieurs options. Le défi consiste à trouver les plus prometteuses et à offrir l'aide nécessaire à la commercialisation, afin que le secteur des transports devienne rapidement moins dépendant du pétrole. La R-D permettra aux Canadiens de savoir quelles options sont possibles sur le plan technique, acceptables pour l'environnement et économiquement viables.
- *Une utilisation plus efficace de l'énergie* dans tous les secteurs de l'économie.
- *Les nouvelles sources d'énergie*, du charbon — dont la technologie doit permettre une utilisation sûre pour l'environnement — à l'hydrogène, une option prometteuse pour les générations futures.

Notre forte dépendance actuelle vis-à-vis des combustibles fossiles doit inévitablement diminuer. La transition sera toutefois difficile et coûteuse. La recherche et le développement fournissent les bases technologiques permettant d'envisager les options énergétiques à long terme, au delà de 1990. Le Canada, grâce à sa richesse en combustibles fossiles, a une chance exceptionnelle d'investir maintenant dans des activités de R-D qui fourniront les éléments techniques voulus pour choisir des solutions de rechange. Certaines provinces, notamment l'Alberta, reconnaissent l'utilité des investissements en R-D et jouent un rôle croissant à cet égard. Il convient d'accroître l'aide, aux deux niveaux de gouvernement. Le gouvernement du Canada a offert de financer de concert avec la Saskatchewan un programme quinquennal de R-D sur le pétrole lourd doté de \$50 millions. Il faudra veiller à ce que les investissements en R-D tiennent compte des diversités régionales et de la nécessité de mettre en place un

système souple d'approvisionnement en énergie qui puisse réagir à divers imprévus.

L'ampleur de l'effort supplémentaire envisagé oblige à réorganiser les activités scientifiques fédérales. Pour assurer la concentration et la coordination

Projets de recherche et de développement en cours du gouvernement fédéral

A l'heure actuelle, la somme des dépenses annuelles que le gouvernement fédéral engage dans des projets de recherche et de développement énergétiques atteint environ 160 millions de dollars. Ces projets se subdivisent en cinq missions générales:

Économies d'énergie. Les principaux efforts à déployer portent sur la fiabilité, l'élément pratique et la rentabilité de l'application des méthodes de conversion d'énergie. A l'heure actuelle, il existe dix programmes visant l'utilisation optimale de l'énergie: dans les immeubles, les systèmes de transport et le circuit d'approvisionnement alimentaire; l'utilisation de la chaleur résiduaire, la récupération des déchets municipaux et industriels, la combustion du pétrole et du gaz, les procédés industriels, la conversion et le stockage d'énergie, les systèmes à l'hydrogène, la planification et la gestion urbaines et les biens de consommation et le style de vie des consommateurs.

Combustibles fossiles. Tous les efforts déployés portent sur le pétrole et les autres sources d'énergie non classiques. Même les sources classiques d'énergie, par exemple le charbon de l'Ouest du Canada, présentent des perspectives d'avenir qui sont fonction des nouvelles techniques d'exploitation comme la liquéfaction, la combustion sur lit fluidisé ou la combustion in situ.

Énergie nucléaire. Le gouvernement fédéral a toujours prêté son concours à la mise au point des réacteurs à eau lourde CANDU et des installations connexes. La participation du gouvernement s'étend donc à quatre programmes: la recherche et le développement nécessaires pour faciliter les travaux de réglementation de la Commission de contrôle de l'énergie atomique; l'évaluation des ressources d'uranium et de thorium; l'aide à l'utilisation de l'énergie nucléaire par l'entremise de L'Énergie atomique du Canada Limitée; enfin, le financement de certains domaines de la recherche de haute qualité sur la fusion.

Ressources énergétiques renouvelables. Les travaux de cette mission sont orientés vers la mise au point de méthodes, de techniques et de matériel rentables qui permettront de doubler, d'ici à l'an 2000, la contribution des sources d'énergie renouvelables à l'approvisionnement énergétique du Canada. Cette mission comprend cinq programmes: l'énergie hydraulique, l'énergie solaire, l'énergie de la biomasse, l'énergie éolienne et l'énergie géothermique.

Transport et transmission d'énergie. La recherche exécutée dans le cadre du programme porte sur les exigences spéciales du transport de l'énergie dans les régions arctiques. Les autres domaines d'étude ont trait au transport des matières dangereuses, à la transmission en courant continu sous haute tension et à la recherche élémentaire en cryogénie.

Dépenses estimatives des gouvernements fédéral et provinciaux, et de l'industrie dans la R-D énergétique*

	Fédéral 1978-79	Provincial 1978-79	Industrie 1978
	(en millions de dollars)		
Économies	12	5	21
Combustibles fossiles	11	45	91
Énergie nucléaire	106	5	16
Ressources renouvelables	15	9	6
Transport et transmission d'énergie	6	34	31
Autres	1	1	—
Total	151	99	165

* Bureau de la R-D énergétique, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

des efforts, on élargira les travaux octroyés à l'industrie pour les programmes de transfert et de développement à long terme, on diversifiera les laboratoires de l'État, on accroîtra les recherches internes et à contrat des sociétés de la Couronne et on développera les ententes fédérales-provinciales.

La recherche et le développement ne peuvent toutefois incomber uniquement aux pouvoirs publics. Le secteur privé est souvent mieux en mesure de développer des solutions nouvelles. Il a le devoir d'aider à trouver une réponse à des questions difficiles, comme la façon d'extraire de manière à la fois économique et acceptable pour l'environnement le pétrole emmagasiné dans nos énormes gisements de sables pétrolifères. Pourtant, les dépenses consacrées à la R-D par l'industrie énergétique au Canada sont faibles par comparaison avec l'étranger. Cela est particulièrement le cas dans le secteur du pétrole et du gaz, la plupart des recherches étant effectuées dans le pays d'origine des multinationales. Cette situation doit changer. L'Agence de surveillance du secteur pétrolier suivra les activités des sociétés pétrolières et gazières au Canada, et le gouvernement veillera à ce que les dépenses de R-D augmentent sensiblement. Les entreprises engagées dans les autres secteurs de l'industrie énergétique doivent également répondre plus vigoureusement aux besoins du Canada en matière de R-D.

Initiatives régionales

Le Programme énergétique national est un programme conçu pour tous les Canadiens. Le régime de prix pondéré du pétrole déterminé au Canada contribuera à faire payer des prix équitables à tous les habitants du pays. Les nouvelles taxes fédérales sur l'énergie fourniront au gouvernement national les recettes nécessaires pour jouer pleinement son rôle dans l'adaptation économique de toutes les régions du Canada et instaurer des programmes et politiques énergétiques ayant un caractère national par leur ampleur et leurs avantages. Les initiatives du gouvernement en vue d'accroître la présence canadienne dans l'industrie pétrolière et gazière donneront aux entreprises de tout le Canada la chance de participer à l'essor de ce secteur. L'expansion des investissements dans le secteur de l'énergie, accélérée par le Programme énergétique national, offrira des possibilités sans précédent de croissance économique et de création d'emplois dans tout le pays.

Il faut cependant tenir compte d'une dimension régionale. La taille du Canada ainsi que les différences de densité de population et d'abondance des ressources confèrent aux Canadiens de chaque région des perspectives particulières et un ensemble spécial de besoins et de possibilités.

Pour l'Ouest canadien, riche en ressources énergétiques tant conventionnelles que nouvelles, la tâche consiste à édifier à partir de ses atouts énergétiques et agricoles une industrie prospère, diversifiée et durable. L'Ouest a contribué énormément à la prospérité du Canada, la fourniture d'une énergie sûre et à prix raisonnable n'étant pas le moindre de ses apports. En contrepartie, nous devons faire tout notre possible pour que l'Ouest puisse réaliser ses aspirations.

A l'est, la région de l'Atlantique a un avenir énergétique prometteur. Pour le moment, cependant, elle dépend beaucoup du pétrole — comme combustible et pour alimenter les centrales électriques —, ce qui entraîne des préoccupations particulières et des coûts élevés. Ce problème spécial doit être pris en considération et l'avenir énergétique de la région, mieux assuré.

Les régions centrales font face à un défi, celui de transformer rapidement leur structure économique pour s'affranchir du pétrole par des mesures de substitution et d'économie. Simultanément, elles doivent soutenir un secteur industriel qui s'efforce sans relâche de rester concurrentiel sur les marchés intérieur et international. Les éléments déjà décrits du Programme énergétique national apportent à ces régions une aide très précieuse, sous forme de prix énergétiques raisonnables et prévisibles, d'une aide financière directe du gouvernement à leurs résidents et à leurs industries, et de la promesse d'une participation aux avantages industriels apportés par la croissance du secteur de l'énergie qui est maintenant certaine dans tout le pays.

Dans le Grand-Nord, nos objectifs nationaux consistent à alléger le fardeau financier entraîné par l'absence immédiate de solutions de rechange au pétrole et, à plus long terme, à mettre en valeur les ressources de façon compatible avec un équilibre social et économique délicat, en tenant compte du fait que les résidents de cette région joueront un rôle croissant tant dans les décisions que dans les avantages liés à cette mise en valeur. Comme il a été indiqué, des mesures vigoureuses prises dès maintenant peuvent nous donner à tous le temps de nous adapter — et dans le cas du Grand-Nord, le temps de veiller à ce que les autochtones en particulier soient bien préparés à participer aux possibilités de développement et protégés contre les effets négatifs qui ont trop souvent caractérisé la mise en valeur des ressources dans les régions pionnières au Canada. En pratique, cela signifie que le gouvernement du Canada prend la responsabilité d'établir des règles plus explicites et plus rigoureuses à l'égard des projets énergétiques futurs. Le gouvernement se tiendra en consultation étroite avec les habitants du Grand-Nord pendant l'élaboration de ces nouvelles règles.

Le gouvernement est particulièrement désireux de tenir compte sans tarder des préoccupations propres à deux régions: l'Ouest canadien et la région de l'Atlantique.

L'Ouest canadien

Le gouvernement est conscient d'un sentiment largement répandu dans l'Ouest canadien, selon lequel la région n'aurait pas obtenu sa juste part des avantages économiques de la fédération. Cette opinion reflète un ensemble historique varié de préoccupations relatives à l'influence des installations et des coûts de transport, des politiques commerciales nationales et de nombreux autres facteurs sur le rythme d'activité économique dans l'Ouest et son attrait pour les activités secondaires et tertiaires. Nombre de ces éléments peuvent être corrigés par une action du gouvernement du Canada. Une vaste gamme de

mesures, tenant compte des richesses et des problèmes particuliers de l'Ouest, est déjà en place. Il faut faire encore plus.

Le caractère très profondément enraciné des préoccupations de l'Ouest a influencé le climat des discussions fédérales-provinciales sur les questions énergétiques. La recherche de solutions, dans le cadre de ces pourparlers, doit être guidée par l'intérêt national; celui-ci consiste, pour le gouvernement du Canada, non à favoriser une région au détriment des autres, mais à promouvoir l'intérêt à long terme de toutes les régions.

Le Programme énergétique national est profitable à l'Ouest. Il prévoit un barème des prix du pétrole qui rapporte, sur la production existante, des recettes substantielles et croissantes aux gouvernements provinciaux et à l'industrie, tout en établissant des prix sûrs et élevés pour les sources risquées et coûteuses qui fourniront les bases d'une prospérité durable. Les sables pétrolifères et le pétrole lourd apporteront une contribution importante et de longue durée à l'économie de l'Ouest, ainsi qu'à la sécurité énergétique de tout le pays.

Le nouveau système d'encouragements à l'exploration et à la mise en valeur du pétrole et du gaz naturel favorisera l'intensification des efforts — et l'accroissement de la prospérité — des entreprises et des particuliers canadiens dans l'Ouest. En supprimant les obstacles à la participation canadienne, le Programme ouvre des voies nouvelles aux nombreux entrepreneurs canadiens déjà actifs dans ce secteur et leur permet d'accéder à de nouvelles et abondantes sources de capitaux.

En établissant ses systèmes de tarification et de partage des revenus, le gouvernement du Canada a démontré son désir d'être flexible et son esprit de compromis sur des questions importantes, afin de promouvoir l'harmonie. Il a transigé de manière significative sur des principes clés, et en particulier en ce qui a trait à son souci d'obtenir une part bien plus importante que dans le passé des profits supplémentaires résultant de l'évolution internationale des prix pétroliers. Le gouvernement fédéral est allé encore plus loin dans sa recherche du consensus. En acceptant de partager les revenus provenant de l'actuelle taxe d'exportation sur le pétrole, le gouvernement du Canada s'est départi d'une moitié de part dans une taxe déjà en vigueur. Ceci est dû en partie au fait qu'il reconnaît l'injustice inhérente de taxer seulement les exportations de pétrole. En bref, l'élaboration du Programme a pleinement tenu compte de la nécessité de promouvoir des relations de coopération harmonieuses entre les gouvernements des provinces productrices et le gouvernement du Canada.

Le Programme est particulièrement bénéfique à la Colombie-Britannique. En renonçant à une taxe sur les exportations de gaz naturel, il laisse au gouvernement provincial la capacité fiscale de progresser dans la réalisation de ses objectifs de sécurité énergétique, qui s'accordent bien avec les objectifs du gouvernement du Canada. Certaines mesures du Programme, dont l'aide financière accordée au gazoduc de l'île Vancouver, permettront à la province de s'avancer rapidement sur la voie de la réduction de sa dépendance à l'égard du pétrole, en utilisant ses propres ressources énergétiques.

Pour la Saskatchewan, le Programme présente un intérêt particulier. Le régime de prix applicable à la récupération assistée du pétrole lourd indique clairement que l'industrie pétrolière doit consentir de nouveaux efforts pour exploiter les gisements de plusieurs milliards de barils que recèle la province. Cela signifie des emplois et une expansion nouvelle pour la province. Le complexe de transformation du pétrole lourd, à construire de concert, fournira un stimulant supplémentaire en offrant un débouché proche et assuré. Le nouveau programme de R-D contribuera à apporter des réponses à long terme aux questions posées par la mise en valeur du pétrole de la Saskatchewan.

Le Programme donne aux Manitobains l'assurance de prix modérés pour le pétrole et le gaz naturel. Les nouveaux stimulants pour le remplacement du pétrole accéléreront dans la province le processus du recours au gaz naturel, à l'électricité et aux combustibles renouvelables. Le Programme d'isolation thermique des résidences canadiennes aidera les Manitobains à économiser de l'énergie. Comme ce document le démontrera plus loin, un ménage de Winnipeg qui dépend maintenant du pétrole pour ses besoins en combustibles pourrait, grâce à des efforts de substitution et d'économies, ramener sa facture de chauffage en 1984 à des niveaux inférieurs à ceux de 1980.

Le Manitoba participera également aux bénéfices industriels qui résulteront de l'expansion de l'industrie du pétrole et du gaz dans l'Ouest du Canada. Déjà, l'industrie manitobaine est un fournisseur important de matériel aux constructeurs de pipe-lines, ainsi qu'à d'autres secteurs de l'industrie du pétrole et du gaz. En vertu des stipulations plus rigoureuses du Programme énergétique national quant au contenu canadien de l'industrie du pétrole et du gaz, les industries du Manitoba, stratégiquement situées, devraient croître plus rapidement que dans le passé.

Les Albertains bénéficieront eux aussi du Programme. Celui-ci jettera les bases d'une prospérité durable. Les autorités et les citoyens de la province seront dans une situation bien meilleure que celle de toutes les autres provinces. Comme le prochain chapitre de ce document le soulignera plus en détail, le gouvernement de l'Alberta jouira d'une augmentation substantielle du niveau de ses revenus provenant des ressources. Ces revenus continueront d'augmenter au cours des prochaines décennies.

Les résidents de la province profiteront grandement du développement fondé sur le secteur énergétique. Le Programme énergétique national crée de nouvelles possibilités excitantes d'investissement au sein de l'industrie énergétique, en accordant des stimulants aux investissements et en créant une nouvelle demande pour le gaz naturel. Les politiques du gouvernement fédéral favoriseront également l'expansion des activités fondées sur les énormes dépôts de charbon de l'Alberta. A court terme, les possibilités du marché résident essentiellement dans l'exportation; à plus longue échéance, une aide continue sera accordée afin de favoriser l'utilisation interne de ce combustible, tant sous sa forme solide que liquéfiée. L'Alberta possède les ressources susceptibles de

promouvoir une prospérité sans précédent dans l'avenir prévisible. Le Programme énergétique national aidera à convertir ce potentiel en réalité.

Il reste cependant d'autres défis que ceux de l'énergie à relever; certains exigeront de nouvelles politiques fédérales; dans d'autres cas, il faudra consacrer beaucoup d'argent à des installations qui relèvent de la compétence fédérale. Le gouvernement est désireux de compléter sa stratégie nationale par des mesures plus précises répondant aux préoccupations profondes de l'Ouest.

Dans un premier temps, le gouvernement du Canada établira un fonds spécial de \$4 milliards destiné à financer au cours de la première partie de la décennie une série d'initiatives de développement économique, qui seront choisies conjointement par les deux paliers de gouvernement dans les quatre provinces de l'Ouest.

Le gouvernement du Canada n'a pas d'idée préconçue sur l'utilisation de ces fonds. Les habitants de l'Ouest auront leur mot à dire à ce sujet, comme cela est normal, et ils trouveront un gouvernement fédéral attentif à leurs besoins. On s'attend cependant à ce qu'une bonne partie de ces fonds serve à améliorer l'infrastructure, notamment dans le secteur des transports, à soutenir le développement et la diversification de l'industrie et à appuyer des programmes touchant l'agriculture et les eaux. En particulier, le gouvernement du Canada envisage de consacrer dans un avenir proche des investissements importants à l'amélioration du réseau ferroviaire de l'Ouest canadien et à la construction de nouvelles installations portuaires grâce auxquelles les produits de cette région auront un meilleur accès aux marchés mondiaux.

Cependant, le gouvernement du Canada apportera plus que de l'argent. Il étudiera en priorité les façons possibles de renforcer ou de modifier ses politiques commerciales en fonction de la nécessité de réaliser le potentiel de l'Ouest. Il étudiera aussi la meilleure manière de faciliter l'implantation de nouvelles industries connexes dans l'Ouest et d'y promouvoir le type de croissance diversifiée que souhaite sa population.

Ce document a déjà mentionné le désir du gouvernement de ne pas voir augmenter la capacité de production pétrochimique faisant appel au *pétrole* au Canada; cela implique une concentration de la croissance future de cette industrie dans l'Ouest canadien, principalement en Alberta. Le gouvernement du Canada favorisera cette tendance. De plus, cela pourrait être le début d'une diversification nouvelle dans l'Ouest, moyennant des mesures appropriées. Le gouvernement du Canada promet ces mesures, et pour bientôt.

Région de l'Atlantique

Les initiatives déjà décrites apporteront d'importants avantages énergétiques et économiques à la région de l'Atlantique. Le programme d'aide à la conversion des foyers, par exemple, entraînera des dépenses fédérales d'environ \$425 millions dans la région au cours de la prochaine décennie. Le Programme d'encouragements pétroliers stimulera l'exploration dans les zones sous-marines prometteuses situées au large, tandis que la nouvelle législation applicable aux Terres du Canada assurera un rythme approprié de mise en valeur et maxim-

sera les avantages de cette activité sur le continent. Pratiquement tous les éléments du Programme énergétique national influenceront sur les résidents de la région de l'Atlantique.

Cette région a cependant des problèmes et des possibilités bien particuliers. Aussi bénéficiera-t-elle de mesures spéciales. Celles-ci, qui se chiffrent à quelque \$440 millions sur l'ensemble de la période 1980-1983 — sans compter les dépenses supplémentaires par la suite — illustrent bien les principes de base du Programme énergétique national: sécurité énergétique, possibilité de participation et équité.

Il est indispensable d'améliorer sans tarder la situation pétrolière dans cette région du Canada. La solution du problème pétrolier des provinces de l'Atlantique contribuera à régler le problème national de dépendance à l'égard du pétrole importé, tout en contribuant à la sécurité régionale et nationale.

Pour ce qui est des possibilités de participation, la région de l'Atlantique, longtemps désavantagée sur plusieurs plans, pourrait connaître bientôt dans le domaine énergétique — pétrole et gaz, électricité et charbon — une expansion considérable susceptible d'engendrer une ère nouvelle de prospérité durable. Le Programme énergétique national doit mettre en place — et prévoit effectivement — le cadre nécessaire à cette expansion.

Pour ce qui est de l'équité, les habitants de la région de l'Atlantique paient l'électricité plus cher que la plupart des autres Canadiens et sont moins en mesure de supporter ces coûts plus élevés. Le Programme énergétique national doit tenir compte — et tient compte — de cette iniquité.

Les mesures énergétiques destinées à la région de l'Atlantique visent à:

- lancer un mouvement définitif de conversion aux énergies autres que le pétrole;
- rendre plus efficace globalement l'utilisation de l'énergie dans la région;
- contenir l'augmentation des coûts de l'énergie; et
- aider les provinces à bénéficier, en fonction de leur situation propre, du développement des options énergétiques.

Les possibilités sont considérables: il n'est pas invraisemblable que, d'ici 1990, la région de l'Atlantique non seulement subvienne à ses propres besoins en énergie, mais encore fournisse du pétrole, du gaz et de l'électricité aux autres régions. Il semble cependant qu'au cours des quelques prochaines années les provinces qui manquent actuellement de ressources financières auront besoin d'une aide extérieure pour développer les principales options de production d'énergie et mettre en place les mesures de conversion et de substitution qui sont maintenant viables.

Jusqu'ici, l'absence de réseaux de transport a privé la région de l'Atlantique d'un accès à des sources assurées de pétrole et de gaz canadiens. Le gouvernement fédéral s'est prononcé en faveur du prolongement du gazoduc de Montréal jusqu'à Québec et aux Maritimes. Ce gazoduc doit être conçu de

manière à faciliter un acheminement économique dans les deux sens, si l'on garde à l'esprit que la région de l'Atlantique pourrait produire assez de gaz pour en vendre à l'extérieur.

Plusieurs questions restent à régler avant que l'Office national de l'énergie puisse autoriser la construction du tronçon des Maritimes. Le gouvernement du Canada désire que ces questions soient résolues rapidement. Les prix du gaz prévus dans le Programme énergétique national devraient rendre viables commercialement ce prolongement et les réseaux connexes de distribution. Le régime de prix devrait établir le prix du gaz au même niveau à Halifax que dans le Sud de l'Ontario et au Québec. Le gouvernement du Canada, cependant, s'engagera au besoin dans le projet de gazoduc principal afin qu'il soit effectivement construit. Une action rapide permettra de commencer sans retard la construction du gazoduc, qui devrait apporter le gaz naturel aux consommateurs des Maritimes d'ici 1983.

La mise en valeur rapide du pétrole et du gaz sous-marins devrait permettre de remplacer des approvisionnements plus coûteux pendant la deuxième moitié de la décennie et procurer d'importants avantages économiques à la région. Des initiatives telles que la nouvelle législation sur les terres du

Électricité produite dans les centrales alimentées au pétrole, par province (1979)

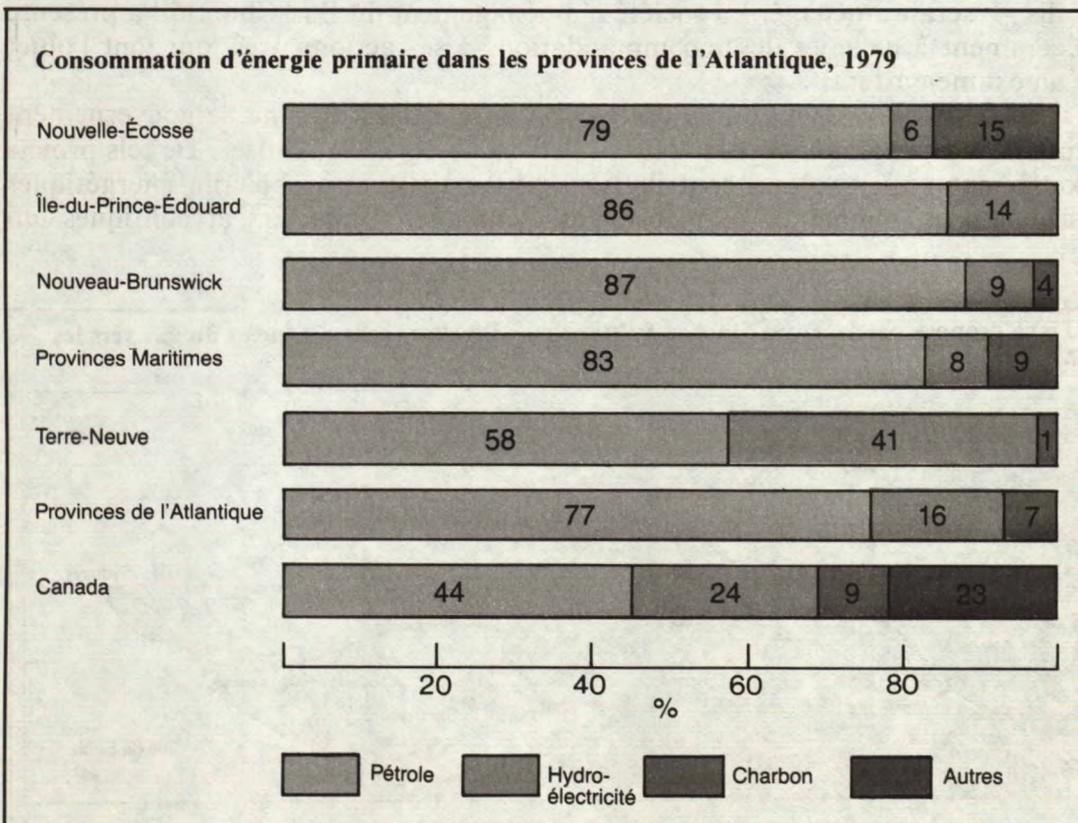
	<i>Production totale d'électricité</i>	<i>Estimation de l'électricité produite à partir du pétrole</i>	<i>Part produite à partir du pétrole</i>
	(GWh)		(%)
Terre-Neuve*	8 226	1 304	15,9
Île-du-Prince-Édouard	151	151	100,0
Nouvelle-Écosse	6 166	3 927	63,7
Nouveau-Brunswick	9 166	5 702	62,2
Provinces de l'Atlantique	23 709	11 084	46,8
Québec	88 988	457	0,5
Ontario	109 081	2 015	1,8
Manitoba	20 614	23	0,1
Saskatchewan	9 106	13	0,1
Alberta	21 603	20	0,1
Colombie-Britannique	43 173	2 065	4,8
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	741	134	18,1
Reste du Canada	328 596	4 727	1,4
Total au Canada	352 305	15 811	4,5

* Aux fins du présent tableau, les 35 290 GWh de la production de Churchill Falls transférés au Québec sont exclus de la production de Terre-Neuve, mais sont compris dans la catégorie «Reste du Canada», puisqu'ils sont exportés entièrement hors de la province.

Canada permettront de surveiller de près la prospection et la mise en valeur au large de la côte est. La nouvelle législation comportera aussi des dispositions rigoureuses en matière d'achat de matériel et de services au Canada. Le gouvernement fédéral est disposé à discuter avec les entreprises canadiennes, par l'entremise de Petro-Canada et de ses ministères et organismes, des façons de s'assurer qu'on obtienne localement la plus forte proportion possible de l'équipement et des services nécessaires à ces activités, dont on s'attend qu'elles se chiffrent en milliards de dollars.

Le coût élevé de l'énergie dans la région de l'Atlantique est en grande partie imputable au rôle que joue le pétrole dans la production d'électricité. Le remplacement des installations fonctionnant au pétrole par des solutions moins coûteuses est une *priorité immédiate*. A court terme, les solutions de rechange les moins coûteuses semblent être la conversion au charbon de certaines centrales alimentées actuellement au pétrole, un recours accru à l'hydro-électricité produite au Québec et l'utilisation dans la région de la centrale nucléaire de Pointe-LePREAU au Nouveau-Brunswick. La réussite de ces efforts dépend d'une meilleure coopération régionale, que le gouvernement du Canada favorisera par une aide financière généreuse.

Un fonds doté de \$175 millions pour les quatre premières années sera créé pour financer sous forme de subventions jusqu'à 75 % du coût de la



conversion au charbon de centrales électriques alimentées au pétrole, lorsque cela est acceptable pour l'environnement. Cette mesure permettra de convertir immédiatement des centrales comme celles de Coleson Cove au Nouveau-Brunswick et de Tuft's Cove en Nouvelle-Écosse.

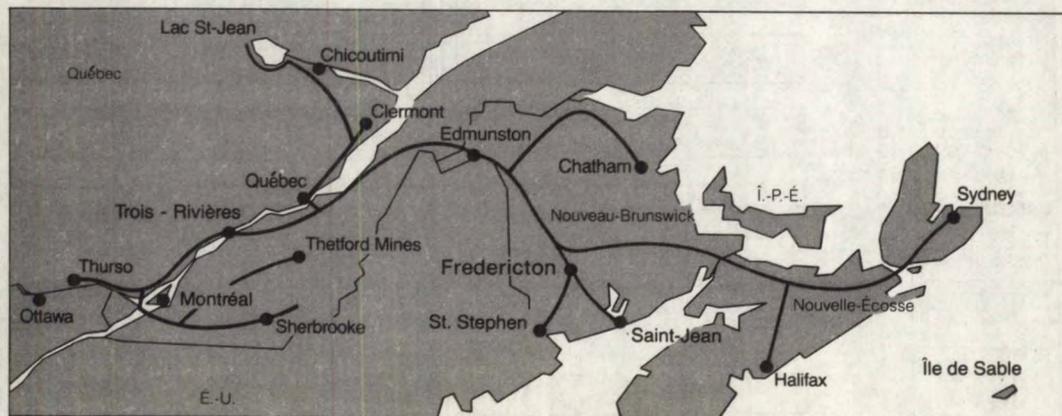
Le gouvernement fédéral continuera d'offrir une aide financière aux raccordements interprovinciaux de réseaux électriques. Comme par le passé, ces investissements donneront droit, à concurrence de 50 %, à des prêts fédéraux consentis aux taux des sociétés de la Couronne. Le Québec et le Labrador pourraient contribuer de façon économique et croissante à la satisfaction des besoins d'énergie des Maritimes sans que cela nécessite une nouvelle aide spéciale du gouvernement du Canada.

La *deuxième priorité*, pour développer l'électricité, est de soutenir les investissements maintenant indispensables pour accroître efficacement la capacité de production d'électricité à partir de sources autres que le pétrole. Deux initiatives particulières seront prises à cette fin.

En premier lieu, des fonds ont été prévus pour apporter jusqu'à \$200 millions de capitaux propres à l'aménagement hydro-électrique du Bas-Churchill au Labrador. En outre, un soutien fédéral sera également offert au niveau du crédit pour permettre d'obtenir des capitaux d'emprunt à des taux acceptables. Ni le gouvernement de Terre-Neuve ni celui du Canada n'ont encore décidé lequel des deux principaux sites possibles — Gull Island ou Muskrat Falls — serait aménagé. La société d'aménagement du Bas-Churchill a présenté récemment à ce sujet des recommandations à ses actionnaires, qui font l'objet d'un examen attentif.

Une fois que l'un de ces projets aura été sélectionné, le gouvernement du Canada prendra une part active à l'effort destiné à le réaliser. De tels projets pourraient apporter une contribution substantielle aux objectifs énergétiques nationaux et régionaux. Les obstacles techniques, financiers et politiques qui

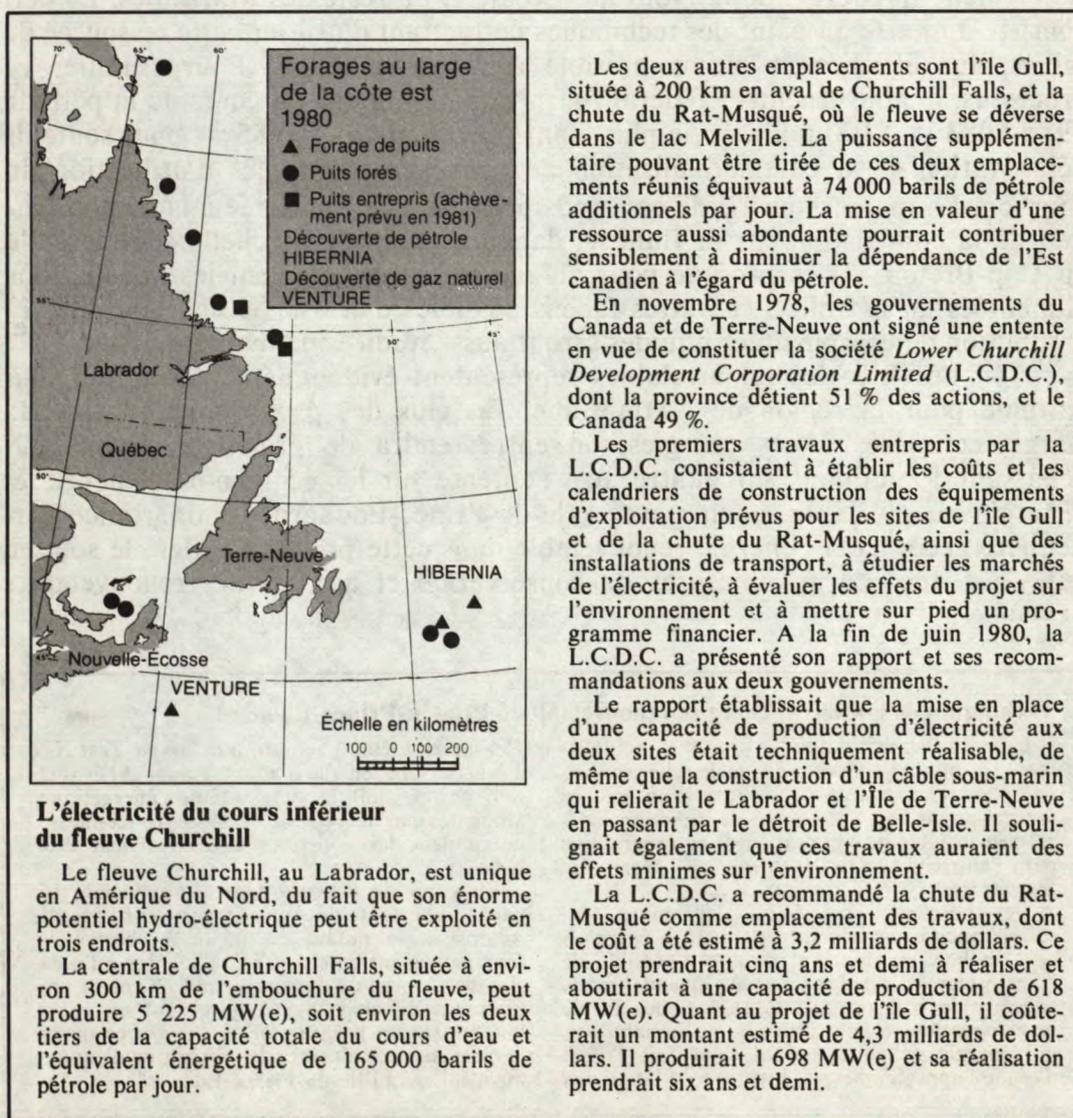
Tracé proposé par la Trans Québec & Maritimes Pipeline: acheminement du gaz vers les Maritimes



s'opposent à l'exploitation hydro-électrique du cours inférieur du fleuve Churchill doivent être éliminés sans délai.

Deuxièmement, il faut trouver des façons de permettre aux importants gisements locaux de charbon de contribuer à la diminution du rôle du pétrole ainsi qu'à une expansion économique durable de la région. Le gouvernement du Canada accroîtra son appui aux études visant à déterminer la meilleure façon d'extraire et d'utiliser ce charbon.

Une aide financière suffisante sera fournie pour les galeries d'exploration et l'évaluation des conditions techniques et économiques d'exploitation de la mine Donkin. On pourra décider des étapes ultérieures quand la qualité et les possibilités d'écoulement de ce charbon seront mieux connues. Le gouvernement



L'électricité du cours inférieur du fleuve Churchill

Le fleuve Churchill, au Labrador, est unique en Amérique du Nord, du fait que son énorme potentiel hydro-électrique peut être exploité en trois endroits.

La centrale de Churchill Falls, située à environ 300 km de l'embouchure du fleuve, peut produire 5 225 MW(e), soit environ les deux tiers de la capacité totale du cours d'eau et l'équivalent énergétique de 165 000 barils de pétrole par jour.

Les deux autres emplacements sont l'île Gull, située à 200 km en aval de Churchill Falls, et la chute du Rat-Musqué, où le fleuve se déverse dans le lac Melville. La puissance supplémentaire pouvant être tirée de ces deux emplacements réunis équivaut à 74 000 barils de pétrole additionnels par jour. La mise en valeur d'une ressource aussi abondante pourrait contribuer sensiblement à diminuer la dépendance de l'Est canadien à l'égard du pétrole.

En novembre 1978, les gouvernements du Canada et de Terre-Neuve ont signé une entente en vue de constituer la société *Lower Churchill Development Corporation Limited (L.C.D.C.)*, dont la province détient 51 % des actions, et le Canada 49 %.

Les premiers travaux entrepris par la L.C.D.C. consistaient à établir les coûts et les calendriers de construction des équipements d'exploitation prévus pour les sites de l'île Gull et de la chute du Rat-Musqué, ainsi que des installations de transport, à étudier les marchés de l'électricité, à évaluer les effets du projet sur l'environnement et à mettre sur pied un programme financier. A la fin de juin 1980, la L.C.D.C. a présenté son rapport et ses recommandations aux deux gouvernements.

Le rapport établissait que la mise en place d'une capacité de production d'électricité aux deux sites était techniquement réalisable, de même que la construction d'un câble sous-marin qui relierait le Labrador et l'Île de Terre-Neuve en passant par le détroit de Belle-Isle. Il soulignait également que ces travaux auraient des effets minimes sur l'environnement.

La L.C.D.C. a recommandé la chute du Rat-Musqué comme emplacement des travaux, dont le coût a été estimé à 3,2 milliards de dollars. Ce projet prendrait cinq ans et demi à réaliser et aboutirait à une capacité de production de 618 MW(e). Quant au projet de l'île Gull, il coûterait un montant estimé de 4,3 milliards de dollars. Il produirait 1 698 MW(e) et sa réalisation prendrait six ans et demi.

du Canada verra à ce que l'exploitation de cette mine et des autres gisements viables de charbon de la région ne soit pas retardée faute de capitaux. De plus, il fera tout son possible pour que les difficultés techniques posées par cette exploitation soient surmontées.

Pour appuyer une extraction et une utilisation accrues du charbon, il faudra consacrer \$4 millions de plus, au cours des quatre prochaines années, à la recherche et au développement dans ce domaine. Parmi les questions prioritaires, citons la santé et la sécurité dans les mines, l'enrichissement du charbon, la recherche sur la combustion et l'utilisation, la création d'un institut d'évaluation du charbon et l'établissement d'un programme permanent de technologie minière.

Le charbon du Cap-Breton peut contribuer sensiblement à l'approvisionnement en énergie de la Nouvelle-Écosse et du reste des Maritimes. Le défi consiste à mettre au point des techniques permettant d'utiliser cette ressource de façon plus efficace et moins nuisible à l'environnement. Pour stimuler ce processus, le gouvernement fédéral fournira \$50 millions au cours de la période 1980-1983 — \$100 millions de plus étant prévus en 1984-1985 — pour soutenir l'élaboration et la commercialisation de nouvelles techniques d'utilisation du charbon. La majeure partie de ces fonds pourrait être consacrée à la démonstration de la combustion sur lit fluidisé, dans une centrale à échelle commerciale du Cap-Breton, où ce procédé pourrait remplacer directement les installations alimentées au pétrole. Les autres façons possibles d'utiliser le charbon dans la production de combustibles liquides seront aussi étudiées de manière active.

Les énergies renouvelables représentent évidemment une option souhaitable pour la région de l'Atlantique. En plus des programmes nationaux élargis consacrés à ces énergies, on entreprendra de prolonger, à un coût dépassant \$9 millions sur quatre ans, l'entente sur les économies d'énergie et l'énergie renouvelable conclue avec l'Île-du-Prince-Édouard. L'importance particulière accordée à l'énergie renouvelable dans cette province reflète le soutien qui y est accordé aux mesures de conservation et aux formes renouvelables

Techniques en matière d'énergies renouvelables à l'Île-du-Prince-Édouard

L'Île-du-Prince-Édouard procède actuellement à un programme de recherche sur les énergies renouvelables en vertu d'un accord fédéral-provincial. Un comité de direction fédéral-provincial assure la gestion de ce programme par l'entremise de l'*Institute of Man and Resources*.

Des chercheurs associés au programme fédéral-provincial ont démontré la nature énergétique du bois en prouvant qu'il est possible de transformer des résidus forestiers invendables en copeaux de bois commercialisables sous forme de combustible, et cela à un coût raisonnable.

L'énergie éolienne a également fait l'objet d'études approfondies. L'*Institute of Man and*

Resources a établi son *Atlantic Wind Test Site* à North Cape, en vue d'y faire l'essai et l'évaluation des possibilités des systèmes énergétiques alimentés par le vent et de systèmes connexes, notamment les éoliennes à axe vertical et à hélice.

En vertu de l'accord fédéral-provincial, une partie importante des travaux porte sur l'énergie solaire, et le public est invité à observer le fonctionnement de chauffe-eau solaires à l'occasion de séances de démonstration. D'autres programmes de chauffage solaire sont en cours, notamment un programme visant à promouvoir la mise en place d'usines de fabrication d'équipement solaire à l'Île-du-Prince-Édouard.

d'énergie dans la politique publique. En Nouvelle-Écosse, des démonstrations de centrales au fil de l'eau donneront, espère-t-on, des renseignements sur la praticabilité de diverses options, allant d'une petite installation locale à une

Le principe de fonctionnement de la combustion sur lit fluidisé

La combustion sur lit fluidisé consiste à insufler de l'air dans la partie inférieure d'une chaudière remplie d'un matériau granulaire inerte, comme du sable ou du calcaire. L'air, préalablement chauffé, soulève et agite les grains de matériau inerte, lui conférant ainsi un état fluide. Le combustible (charbon, déchets de bois ou autres rebuts combustibles) est introduit dans le lit par le haut ou par le bas. Au contact du matériau inerte et de l'air chaud, le combustible brûle en dégageant plus de chaleur.

La combustion sur lit fluidisé présente plusieurs avantages:

- Le calcaire ajouté au lit réagit avec le bioxyde de soufre et forme des sulfates qui demeurent dans le lit, réduisant ainsi les émissions de bioxyde de soufre dans l'atmosphère dans une proportion d'environ 90 %.
- La combustion s'opère à 800-900°C, comparativement à 1 400-1 700°C pour des installations classiques. Ces plus basses températures réduisent considérablement les émissions d'oxyde d'azote.
- Comme le rapport des matériaux inertes au combustible est élevé dans le lit (100 pour 1), on peut utiliser des combustibles de faible qualité, comme du charbon à haute teneur en soufre et en cendres, des déchets de bois et des déchets municipaux tels qu'ordures ménagères et eaux d'égoût.
- Le rendement du transfert de chaleur est beaucoup plus élevé.
- Le dégagement de chaleur plus uniforme permet l'amélioration sensible du rendement global.

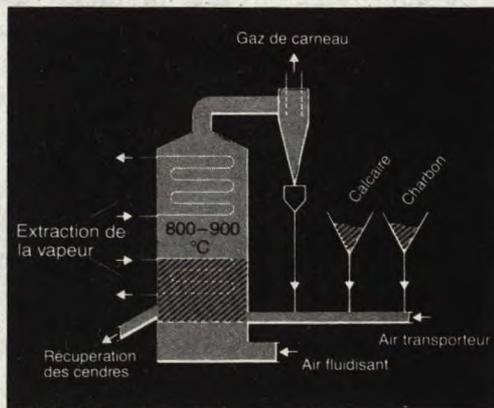
Il existe sur le marché des chaudières de combustion sur lit fluidisé à la pression atmosphérique dont la puissance atteint environ l'équivalent de 5 MW(e) pour des applications industrielles. Aux États-Unis, une usine de démonstration d'une puissance nominale de 10 MW(e) est actuellement soumise à des essais.

Cependant, la faisabilité de la combustion du charbon sur lit fluidisé à l'échelle des services publics reste à démontrer. Sur ce chapitre, un projet de démonstration a cours actuellement à Rivesville, en Virginie de l'Ouest; il sera suivi de la démonstration, par la *Tennessee Valley Authority*, de groupes de 20 et de 200 MW(e) dont l'entrée en service aura lieu en 1982 et 1986 respectivement. Une usine de puissance

comparable est en construction en Allemagne de l'Ouest.

Au Canada, le programme de démonstration de la combustion sur lit fluidisé comprend:

- Une chaufferie, à Summerside (Î.-P.-É.), alimentée au charbon et jusqu'à 30 % de copeaux de bois. Les travaux de conception détaillée sont en cours et la mise en service de l'installation est prévue pour la fin de 1982.
- Une installation de séchage du charbon, à Coal Valley (Alb.), alimentée par des rebuts de lavers de charbon. On procède actuellement à l'évaluation des plans et la mise en service doit avoir lieu en 1982.
- Une chaudière industrielle (emplacement encore indéterminé) alimentée au charbon et aux déchets de bois. Sa mise en service est prévue pour 1986.
- Une chaudière de service public alimentée au charbon provenant du Cap-Breton. Dans une étude de faisabilité préliminaire, on a recommandé l'adoption du site de Port Hawkesbury (N.-É.). La mise en service est prévue pour 1987.
- Une installation de combustion sur lit fluidisé à pression élevée, alimentée au charbon à haute teneur en cendres, à la centrale thermique de Hat Creek exploitée par la *B.C. Hydro*. Les études de faisabilité sont terminées. La mise en service de l'installation est prévue pour 1990.



centrale marémotrice d'échelle mondiale dans la baie de Fundy. Le gouvernement du Canada participe à raison de \$25 millions à ce projet.

Bien que les mesures particulières destinées à la région de l'Atlantique soutiennent toute une gamme d'options énergétiques visant à limiter la croissance du coût de l'énergie pour le consommateur, rien n'est plus indispensable à la diminution rapide et à la limitation durable de ce coût que les économies d'énergie et l'amélioration du rendement énergétique. Aux initiatives nationales en matière d'économies d'énergie s'ajouteront deux programmes conçus spécialement pour cette région.

Un programme d'économies industrielles sera doté de \$30 millions pour financer à concurrence de 50 % les améliorations du rendement énergétique dans un secteur industriel où l'énergie, comme facteur de production, est beaucoup plus importante que dans le reste du pays. Une meilleure isolation thermique des bâtiments est un élément clé de ce programme. Les autres améliorations donnant droit à cette aide comprendront les changements de procédés, la transformation de l'équipement, la récupération de la chaleur dégagée et la cogénération d'électricité. Une somme supplémentaire de \$1 million sera consacrée à l'étude des dispositifs de chauffage par filots qui pourraient être économiques.

Comme ni Terre-Neuve ni l'Île-du-Prince-Édouard n'ont accès au gaz naturel de l'Ouest, un programme important d'amélioration thermique, comportant notamment des contrôles des pertes d'énergie, la transformation des calorifères à huile et l'accroissement de l'isolation thermique, sera mis en place. L'aide financière offerte aux foyers sera analogue, pour ce qui est de son montant et de sa forme, à l'assistance prévue dans le programme de conversion: une subvention imposable défrayant 50 % des coûts à concurrence de \$800. Ce programme, comme on l'a souligné plus haut, sera également offert au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest.

Une aide sera fournie aux consommateurs, comme dans les autres provinces, pour se convertir à d'autres combustibles. Cependant, une assistance à la conversion au chauffage électrique ne sera pas disponible dans l'immédiat dans la région de l'Atlantique. Les gouvernements provinciaux seront consultés afin de déterminer à quel moment la dépendance vis-à-vis du pétrole pour la production d'électricité sera devenue suffisamment faible pour rendre viable la conversion à l'électricité. La rationalisation des réseaux régionaux de production d'électricité des régions est déjà en cours; elle pourrait être accélérée si les options d'approvisionnement les moins coûteuses à court terme, offertes principalement par les réseaux du Québec et du Nouveau-Brunswick, pouvaient approvisionner les trois provinces Maritimes. Le gouvernement fédéral veillera cependant à ce que le gaz ne serve pas à produire de l'électricité, sous peine de retarder inutilement la mise en place de solutions de rechange moins coûteuses.

Renforcement de notre capacité de réaction en matière pétrolière

La seule vraie garantie contre une interruption éventuelle des livraisons de pétrole est de ne pas importer de pétrole du tout. Le Programme

énergétique national permettra d'assurer une telle sécurité pétrolière d'ici la fin de la décennie. Cependant, jusqu'à ce qu'on en arrive là, le Canada, comme les autres pays consommateurs de pétrole, restera exposé au risque d'une réduction des approvisionnements et de tensions sur les prix internationaux du pétrole.

Bien que les importations ne satisfassent actuellement que 25 % de nos besoins pétroliers, il faut se prémunir contre le risque d'une restriction des approvisionnements due à une crise importante du système pétrolier international ou national, à une interruption délibérée des approvisionnements étrangers ou à des bouleversements dans un grand pays producteur.

Il faut aussi se prémunir contre la possibilité, déjà observée à plusieurs reprises, d'un resserrement des approvisionnements qui, sans répondre à la définition normale d'une situation d'urgence, risquerait quand même d'exercer des tensions sur le marché canadien, avec des effets concentrés peut-être dans certaines régions ou sur certains raffineurs ou distributeurs. Cette situation, qui pourrait ou non précéder des perturbations générales des approvisionnements, risquerait d'avoir des effets considérables sur l'économie mondiale. A preuve, les hausses considérables des prix mondiaux du pétrole qui se sont produites en 1979, alors que des achats de précaution précipités par la crise iranienne entraînaient une concurrence exagérée entre les acheteurs de pétrole.

Le pétrole actuellement importé par le Canada est fourni entièrement par les multinationales. Celles-ci possèdent des systèmes complètement intégrés de production du pétrole, depuis son extraction jusqu'à sa distribution au consommateur; elles ont également l'organisation et les compétences techniques et financières permettant de répondre aux besoins du Canada. Elles dominent l'industrie du raffinage ainsi que le commerce du détail de l'essence et de l'huile de chauffage au Canada. Les systèmes de commercialisation établis par les grandes sociétés intégrées ont bien fonctionné. Les besoins de pétrole du Canada ont été satisfaits de manière efficace et constante. Cependant, l'avenir imposera de nouvelles tensions au système d'importation de pétrole du Canada.

En vertu des politiques passées, les importations de pétrole du Canada devaient croître substantiellement. Le Programme énergétique national a radicalement modifié ces projections. Les importations seront réduites à néant en 1990. Il se pourrait cependant que du temps s'écoule avant que le Programme ne produise son effet en modérant la demande de pétrole; entretemps, la production canadienne de pétrole classique devrait décliner de manière significative. Il se pourrait donc que les importations croissent quelque peu au cours des quelques prochaines années, avant de décliner. Donc, contrairement à la situation dans la plupart des autres pays importateurs de pétrole, nous pourrions avoir besoin, pour un certain temps, de plus de pétrole importé, et ensuite de très peu.

En outre, le Canada aura davantage besoin de brut relativement léger. La plupart de nos raffineries sont actuellement conçues en fonction du pétrole léger canadien. Il leur faudra du temps pour s'adapter à un brut plus lourd. De plus, avec notre gaz naturel abondant qui peut facilement remplacer les produits les plus lourds d'une raffinerie, nous aurons besoin de pétrole léger pour obtenir la gamme de produits qui nous est nécessaire.

Parallèlement, le marché international du pétrole est en voie de transformation. L'emprise des grandes compagnies pétrolières sur les livraisons diminue. Leur capacité de garantir l'approvisionnement d'un marché a été réduite.

Le Canada doit continuer de s'en remettre principalement aux multinationales pour obtenir son pétrole importé. Tant que ces sociétés garderont leur situation actuelle, tant sur le plan international que sur le marché intérieur du gros et du détail, ce rôle sera justifié. Le gouvernement du Canada attend des grandes compagnies qu'elles intensifient leurs efforts pour assurer au Canada un approvisionnement continu en brut importé.

Il y a cependant des mesures que le gouvernement peut prendre. Les nouvelles réalités pétrolières exigent des efforts gouvernementaux au niveau national et international, pour mettre en place des mesures de soutien et de renforcement à l'action du secteur privé.

Pour le Canada, une capacité accrue de réaction à l'insécurité des marchés internationaux du pétrole peut être obtenue de quatre façons:

- (1) *Par des ententes collectives permettant de «partager» les pénuries marquées d'approvisionnements pétroliers avec nos principaux partenaires industriels, par l'intermédiaire de l'Agence internationale de l'énergie.* Dans l'éventualité d'une diminution d'au moins 7 % des approvisionnements de pétrole de l'un ou de plusieurs des pays participants, le mécanisme de répartition d'urgence de l'Agence se déclencherait automatiquement: les quantités disponibles seraient réparties de manière à fournir à chaque pays, en conjonction avec le recours aux stocks constitués précédemment pour les cas d'urgence, assez de pétrole pour alimenter au moins 90 % de la consommation normale.
- (2) *Par des ententes bilatérales de fourniture de pétrole avec des pays producteurs choisis.* La première étape du processus est l'entente conclue avec le Mexique et en vertu de laquelle la compagnie pétrolière d'État, *Pemex*, fournira à Petro-Canada quelque 50 000 barils de pétrole par jour d'ici la fin de 1980, aux termes d'un accord gouvernemental de dix ans. Des pourparlers exploratoires sont en cours avec d'autres pays faisant ou non partie de l'OPEP. Ces ententes d'État à État peuvent offrir la possibilité d'élargir la coopération commerciale et industrielle, aussi bien dans le secteur de l'énergie que dans d'autres domaines.
- (3) *Par un système d'urgence d'allocation du pétrole assurant la limitation nécessaire de la demande et la distribution efficace et équitable du pétrole disponible dans tout le Canada.* En 1979, le Parlement a autorisé la création de l'Office de répartition des approvisionnements d'énergie. L'organisme a pour mission de préparer des plans d'urgence pour répartir le pétrole brut et les produits pétroliers, et rationner l'essence. Ces plans seraient déclenchés par une pénurie réelle ou appréhendée de pétrole assez sérieuse pour toucher l'économie ou la sécurité du pays.
- (4) *Par l'accroissement des quantités de pétrole entreposées.* Actuellement, les raffineurs canadiens tiennent des stocks équivalant en moyenne à 80 à 90 jours d'approvisionnement. Cependant, la majeure partie de ces stocks est nécessaire pour faire face aux fluctuations normales du marché; dans

certains cas, une fraction seulement serait disponible pour les situations d'urgence. Un accroissement des stocks offrirait une garantie appréciable contre l'interruption des fournitures étrangères. Cependant, il manque aux raffineurs les incitations commerciales voulues pour détenir des stocks supérieurs à ceux qui dictent les besoins normaux d'exploitation, en vue de faire face à des imprévus comme des conditions climatiques anormales ou le mauvais fonctionnement d'une raffinerie. En fait, la hausse des prix du brut a fait augmenter considérablement le coût de la tenue des stocks et conduit la plupart des raffineurs à diminuer leurs stocks d'exploitation ces dernières années.

Il est ressorti des consultations auprès des raffineurs qu'ils avaient diminué considérablement leurs stocks de pétrole en 1978-1979, même s'ils conviennent généralement que la situation mondiale semble justifier un accroissement du stockage. Il se pourrait que les membres particuliers de cette industrie hésitent à tenir des stocks plus élevés parce que des concurrents moins prévoyants, en ne les suivant pas dans cette voie, éviteraient des coûts supplémentaires et prendraient ainsi l'avantage sur eux.

Le gouvernement du Canada est préoccupé par cette situation, qui devrait être modifiée. Le gouvernement fédéral désire *accroître* les stocks de pétrole au Canada pour renforcer notre capacité de réaction face aux risques d'interruption des approvisionnements. Cela fournirait des garanties supplémentaires à la nation, tout en apaisant les inquiétudes des régions qui dépendent encore beaucoup du pétrole. Des discussions auront lieu bientôt avec les raffineurs afin d'étudier les façons d'appliquer un programme volontaire de stockage.

Coût projeté du Programme énergétique national

Les questions énergétiques ne se prêtent plus à des demi-mesures. Elles n'exigent rien de moins qu'un effort maximum. Le défi énergétique est bien réel et considérable; les possibilités sont énormes. Elles pourront se concrétiser si la réaction des Canadiens au Programme énergétique national est rapide et vigoureuse.

Le Programme comprend un ensemble de politiques de prix et de nouveaux instruments législatifs qui portent sur les deux côtés — offre et demande — de l'équation énergétique. Il comporte aussi toute une gamme de mécanismes de renforcement qui se traduisent, pour le gouvernement du Canada, par d'importants engagements financiers afin de compléter les programmes déjà en place au niveau fédéral et provincial.

Ces engagements sont pris à un moment où la situation financière du gouvernement du Canada est moins bonne qu'on le souhaiterait. Une solution possible aurait consisté à utiliser la plupart, sinon la totalité, des recettes provenant des nouvelles taxes sur l'énergie pour diminuer le déficit budgétaire fédéral. Le gouvernement en a décidé autrement, en choisissant de consacrer la majeure partie de ces nouveaux fonds à l'énergie, à un investissement dans la sécurité énergétique du Canada. Cet investissement rapportera des dividendes extrêmement élevés, dans tout le pays, sur le plan énergétique et économique.

Dépenses du gouvernement fédéral en énergie, 1980-1983 (en millions de dollars)

Programmes actuels

Énergie, Mines et Ressources (Principaux programmes énergétiques)

- Secteur de l'énergie
- Centre canadien de la technologie des minéraux et de l'énergie
- Paiements à l'Alberta relativement à ses projets de R-D énergétique
- Ententes fédérales-provinciales concernant des projets-pilotes en matière d'économies d'énergie et d'énergie renouvelable
- Programme de l'énergie renouvelable dans l'industrie forestière
- Paiements obligatoires à l'I.P.L. relativement à ses déficits
- Projet d'aménagement hydro-électrique à Annapolis
- Programme conjoint des gouvernements du Canada et de la Saskatchewan en matière d'élaboration des techniques de récupération de l'huile lourde
- Paiements à la *Lower Churchill Development Corporation*
- Prêts pour financer l'interconnexion régionale de réseaux de transport de l'électricité
- Part de la participation fédérale au programme de R-D de l'Association canadienne des entrepreneurs électriciens

L'Énergie atomique du Canada Limitée
 La Commission de contrôle de l'énergie atomique
 Société de développement du Cap-Breton
 Office national de l'énergie
 L'Administration du Pipe-Line du Nord
 Petro-Canada

Autres ministères et organismes

- Programme d'isolation des résidences du Canada
- Programme d'isolation domiciliaire (I.-P.-É. et N.-É.)
- Programme d'achat et d'utilisation d'équipement solaire
- Programme d'aide aux fabricants d'équipement solaire
- Énergie forestière
- Programme de recherche sur l'énergie solaire

3 410

Nouvelles initiatives

Stimulants pour l'industrie

2 550

- Exploration
- Mise en valeur
- Pétrole non classique
- Valorisation du pétrole brut lourd

Banque de gaz naturel

440

Total des dépenses relatives à l'énergie

11 600

Remplacement du pétrole

1 620

- Subventions accordées pour des projets de substitution
- Modification des systèmes de chauffage dans les édifices fédéraux
- Stimulants accordés aux réseaux de distribution
- Aide accordée aux réseaux de transport
- Initiative en matière d'utilisation de véhicules au propane
- Démonstration de l'utilisation de véhicules au propane (flotte de véhicules du gouvernement)

Économies d'énergie et sources d'énergie renouvelable

1 150

- Prolongation du P.I.R.C.
- Vérifications dans les industries
- Séminaires et ateliers de travail
- Normes de consommation
- Réfection des édifices fédéraux
- Démonstration auprès des collectivités de l'Arctique
- Normes concernant les habitations dans l'Arctique
- Démonstration de l'équipement solaire (eau chaude dans les résidences)
- Prolongation du Programme E.R.I.F.
- Programme de gestion de l'énergie dans les municipalités
- Nouvelles directives en matière d'habitation
- Initiatives concernant les communautés éloignées
- Initiatives concernant le secteur agricole
- Démonstration d'habitations à rendement énergétique fortement amélioré
- Fonds accordés à de petits projets
- Amélioration afin d'obtenir un rendement maximal (Terre-Neuve, I.-P.-É., Yukon et T.N.-O.)

Programme spécial, région de l'Atlantique

460

- Fonds accordé pour aider les services publics à remplacer le pétrole par d'autres sources d'énergie
- *Lower Churchill Development Corporation*
- Ententes pour encourager l'utilisation du charbon
- R-D dans le domaine du charbon
- Prolongation de l'entente intervenue avec l'I.-P.-É. au sujet des économies d'énergie et des sources d'énergie renouvelable
- Économies dans l'industrie
- Exploitants d'installations de valorisation
- Recherche et développement
- Petro-Canada International
- Initiatives futures

310

260

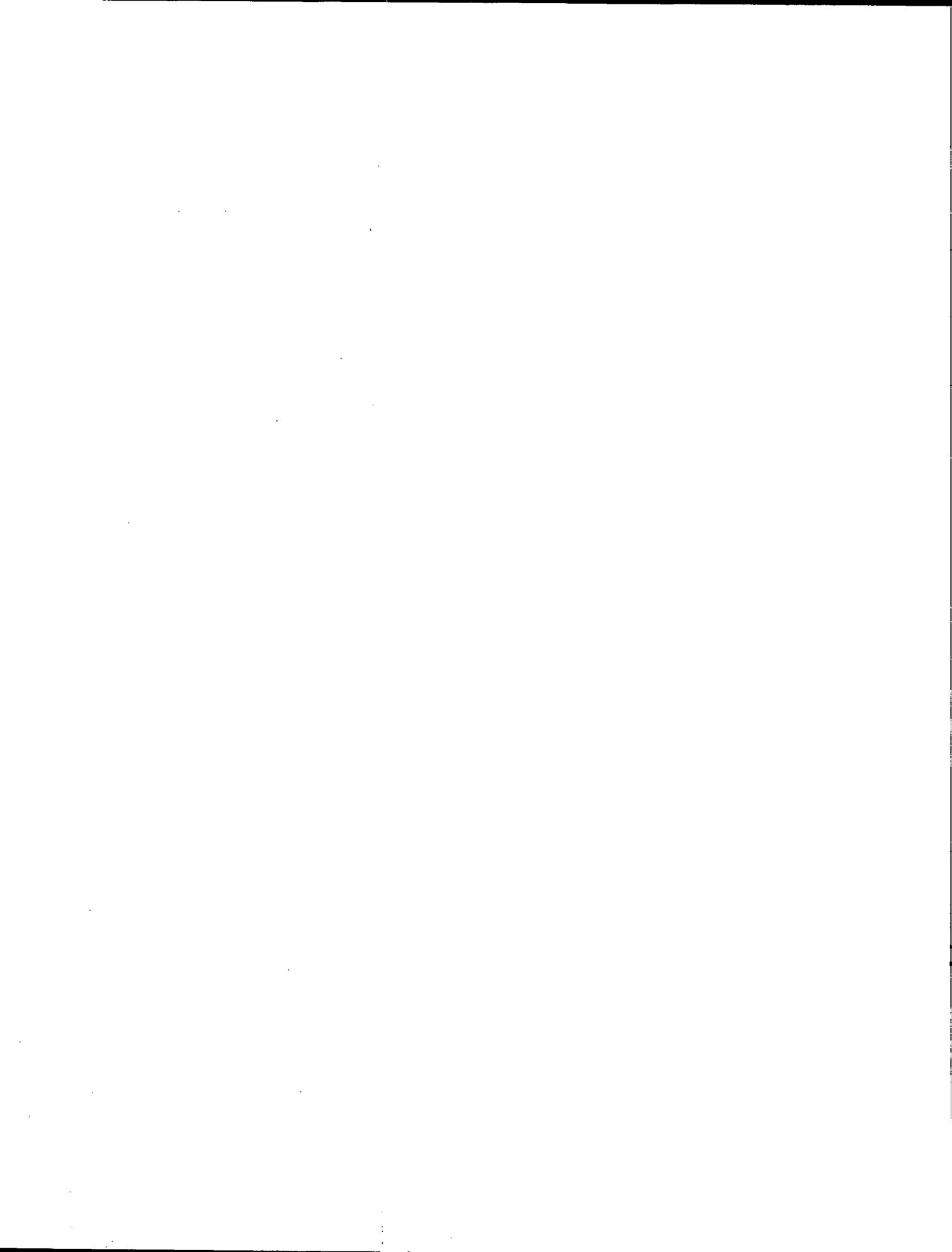
200

1 200

8 190

Le gouvernement du Canada pense que la plupart des citoyens appuieront cette vision des priorités nationales à l'heure actuelle.

De quel ordre sera cet investissement? Sur l'ensemble de la période allant jusqu'en 1983, le gouvernement du Canada consacrera plus de \$8 milliards à des programmes énergétiques, ainsi que \$2 milliards pour le Fonds de développement de l'Ouest. Ces sommes s'ajouteront aux \$3,4 milliards que coûteront à peu près, au cours de cette période, les programmes énergétiques existants du gouvernement fédéral, ainsi qu'au Programme d'indemnisation des importateurs de pétrole, qui pourrait revenir à \$3,3 milliards. Il y a d'autres engagements prévus au delà de 1983, dont \$2 milliards de plus pour le Fonds de développement de l'Ouest et \$400-500 millions pour la région de l'Atlantique. Il s'agit pour ce secteur de dépenses sans précédent, qui reflètent bien, cependant, l'importance accordée par le gouvernement national à l'avenir énergétique et économique du Canada.



L'INCIDENCE DU PROGRAMME

Le Programme énergétique national a été conçu pour répondre à tous les défis exposés au chapitre des problèmes. Le premier défi consiste à améliorer l'équilibre offre-demande de pétrole et à s'affranchir dès que possible du marché mondial du pétrole. Le deuxième consiste à donner aux Canadiens une plus grande possibilité de participation au secteur de l'énergie, tant directement que par les retombées associées à l'essor rapide de ce secteur. Le troisième défi consiste à établir un système de partage des recettes pétrolières et gazières qui soit compatible avec le principe d'équité.

Sécurité énergétique

Les politiques antérieures reposaient sur le postulat d'une détérioration de l'équilibre offre-demande de pétrole au Canada et d'une importance accrue des importations. On s'attendait à ce que la demande continue d'augmenter tandis que les capacités d'approvisionnement diminueraient pendant la majeure partie de la décennie.

L'offre de pétrole

La production des gisements établis de pétrole conventionnel dans l'Ouest canadien diminuera sensiblement au cours de la décennie. On s'attend à y découvrir de nouvelles sources de pétrole conventionnel, qui risquent cependant de ne pas être suffisantes pour compenser cette baisse. Les nouvelles méthodes d'extraction telles que la récupération tertiaire apporteront une contribution croissante, mais insuffisante pour enrayer ce déclin. D'importantes usines d'exploitation des sables pétrolifères sont déjà en place, produisant quelque 150 000 barils de pétrole de première qualité par jour, et d'autres sont prévues. Les réserves sont énormes. Il ne semble toutefois pas qu'on pourra mettre en production des usines de grande taille assez vite pour combler l'écart entre la demande projetée dans le cadre des politiques antérieures et l'offre nationale, au moins jusqu'aux années 90.

Les régions pionnières offrent la promesse de gisements importants, mais leur contribution risque d'être relativement modeste dans l'immédiat. Il serait certainement prématuré et peu sage de compter sur ces régions pour résoudre le problème de l'approvisionnement en pétrole.

Le Programme énergétique national vise à améliorer les perspectives d'offre pétrolière et ce, de trois façons. D'abord, il établit des prix élevés et certains pour les sources nouvelles d'approvisionnement, de manière que l'industrie soit incitée à réinvestir. Ensuite, il comporte de nouveaux et généreux encouragements directs à l'investissement. Enfin, il fournit les ressources financières nécessaires.

Les prix du pétrole conventionnel à la tête du puits quadrupleront au cours des dix prochaines années, laissant espérer un rendement élevé des

investissements pour la production nouvelle. Du point de vue des producteurs, le plus important est le rendement net — après déduction des redevances, des frais d'exploitation et de la nouvelle taxe sur les recettes pétrolières et gazières. Le rendement net des producteurs par baril de pétrole conventionnel passera à environ \$24 en 1990 d'après le barème de prix prévu dans le Programme. Ce niveau, *quatre fois plus élevé* que celui de 1979, constituera une incitation suffisante à la recherche de gisements nouveaux.

Pour les sources non conventionnelles de pétrole — sables pétrolières et récupération tertiaire — le Programme offre des prix élevés, croissants et prévisibles. Le prix de référence applicable aux sables pétrolifères équivaut à peu près au prix mondial actuel; il sera de plus rajusté en fonction de l'inflation. Ce prix de référence, combiné aux autres encouragements fédéraux, donnera un taux de rendement égal aux objectifs envisagés par les promoteurs des principaux projets. Si l'Alberta approuve ces projets et établit une structure convenable de redevances, il n'y aura aucune raison de retarder encore la mise en chantier de ces importants travaux.

En ce qui concerne le pétrole de récupération tertiaire, qui intéresse particulièrement la Saskatchewan, le Programme prévoit des prix sensiblement plus élevés que pour le pétrole conventionnel. Le prix de référence de \$30 par baril, corrigé en fonction de l'inflation, devrait permettre d'exploiter une partie appréciable des gisements de pétrole lourd de l'Ouest canadien et favoriser une récupération améliorée des pétroles bruts plus légers.

Les prix ne constituent cependant qu'un aspect des incitations à investir. Le gouvernement du Canada a fourni par le passé des encouragements puissants à l'investissement sous forme de dispositions fiscales. Comme on l'a indiqué, ces dispositions présentent des lacunes graves pour la réalisation des

Production de pétrole prévue			
	1979	1985	1990
	(000 b/d)		
Classique	1 388	914	713
Non classique	102	326	733
Pentanes plus	118	114	73
Sous-total*	1 608	1 354	1 519
G.P.L. des usines de gaz	161	159	133
Total	1 769	1 513	1 652
*A titre de comparaison, les projections d'approvisionnement dans le numéro de novembre 1979 du magazine publié par le Ministère: <i>Offre et demande de pétrole et de gaz au Canada, vue d'ensemble:</i>		1 356	1 518

objectifs généraux de la nation. Le Programme énergétique national modifie la nature des encouragements dans le but de favoriser les entreprises et les particuliers canadiens, tout en maintenant un régime avantageux d'incitations.

Une compagnie typique productrice de gaz en Alberta recevra \$1.35 par mille pieds cubes de production en 1981. Dans le cadre du système précédent, si la société n'était pas en situation de verser des taxes, et était incapable d'emprunter de l'argent, elle n'aurait été capable de réinvestir que

Le Programme énergétique national stimulera l'exploitation des sables pétrolifères

Les répercussions positives du Programme relatives à la mise en valeur des sables pétrolifères peuvent être démontrées par ses effets sur la rentabilité commerciale du Projet Alsands mis en œuvre par la *Shell Canada Resources Limited*, et auquel participent huit autres sociétés, y compris Petro-Canada. Puisque ce projet, comme d'autres semblables, revêt une grande importance en ce qui concerne les objectifs énergétiques du pays, le gouvernement canadien tente d'offrir un taux de rendement pour ce projet de 8 milliards de dollars qui soit suffisamment élevé pour attirer les investisseurs du secteur privé.

En 1978, lorsque les promoteurs ont présenté pour la première fois une demande à l'*Alberta Energy Resources Conservation Board*, ils préoyaient qu'en vertu des conditions alors en vigueur de tarification, d'impôt et des régimes de redevances proposés dans la demande, ils obtiendraient un taux de rendement un peu inférieur à 17%. A ce moment les prix internatio-

naux étaient de \$14.88 le baril et on s'attendait à ce qu'ils augmentent de 7% par année pour atteindre un prix de lancement de \$27.36 le baril en 1986. A ce moment-là, les promoteurs ont indiqué qu'ils visaient un objectif ou un taux de rendement minimum acceptable de 18%.

Depuis, les coûts ont augmenté, tout comme le prix offert par le gouvernement fédéral. En vertu du Programme énergétique national, il est estimé qu'un tel projet obtiendrait \$63 le baril pour la première année de production en 1987, plus que le double du montant estimé et ce prix augmenterait selon le taux d'inflation. Étant donné le système provincial de redevances proposé, semble-t-il, par la province de l'Alberta, le taux nominal de rendement du projet pourrait dépasser les objectifs fixés par la société. Il est évident que le Programme énergétique national offre un taux de rendement intéressant qui devrait assurer la construction rapide de ce projet, et ainsi augmenter les approvisionnements en pétrole du Canada.

Coûts approximatifs prévus de projets futurs d'exploitation de pétrole*

	<i>Date possible de lancement</i>	<i>Prix au cours de la première année de production**</i> (\$/baril)
Projet d'expansion de la Suncor	1982-83	42
Projet d'expansion de la Syncrude	1985-86	54
Projet Cold Lake	1987	63
Projet Alsands	1987	63
Projet des sables pétrolifères de la Petro-Canada et de la Nova	1990-91	80
Récupération tertiaire de l'huile lourde en Saskatchewan	1982-83	33
Récupération tertiaire de l'huile légère à Judy Creek	1983	39
Hibernia	1986-87	39***

*Les prix réels dépendent du taux futur d'inflation nationale (Indice du prix à la consommation).

**Sujet à la limite supérieure du prix international.

***En supposant des prix classiques.

\$1.35 pour l'exploration. En vertu du nouveau système de stimulants, l'entreprise pourrait être capable d'obtenir grâce au Programme de stimulants pétroliers jusqu'à 80 % de ses coûts d'exploration. Avec \$1.35 d'argent comptant, l'entreprise pourrait investir un total de \$2.08 pour l'exploration sur les terres provinciales, ou près de \$6.75 sur les Terres du Canada. La perspective des versements effectués en vertu du nouveau programme de stimulants devrait inciter fortement une telle firme à redoubler d'efforts pour lever des fonds. Bien plus, le Programme aura un effet similaire sur les fonds levés en vue du forage; le capital extérieur sera par conséquent plus facilement disponible aux explorateurs-entrepreneurs.

Sur les terres provinciales, les encouragements à l'investissement seront plus bas pour deux grandes raisons. D'abord, dans les régions pionnières, l'exploration présente beaucoup plus de risques et des perspectives de rendement sans doute plus éloignées que dans les régions habituelles de production. Ensuite, les provinces productrices ont déjà mis en place d'importantes mesures d'encouragement visant à promouvoir l'exploration et le développement chez elles.

**Rentrées nettes estimatives provenant du pétrole et du gaz naturel
(avant la perception des impôts des sociétés)***

	1975	1979	1981	1983	1985	1990
	(\$)					
<i>Rentrées nettes du gaz</i>						
Prix à la tête de puits**	0.59	1.85	2.90	4.08	5.23	8.54
Frais d'exploitation	0.11	0.22	0.27	0.33	0.41	0.66
Redevances	0.11	0.69	1.07	1.51	1.94	3.16
T.R.P.G.***	-	-	0.21	0.30	0.39	0.63
Rentrées nettes avant les impôts des sociétés	0.37	0.94	1.35	1.94	2.49	4.09
<i>Rentrées nettes du pétrole</i>						
Prix à la tête de puits	7.26	13.20	18.25	22.25	30.63	65.00
Frais d'exploitation	0.63	1.37	1.78	2.31	3.00	5.78
Redevances	2.25	5.54	7.86	9.73	13.69	29.90
T.R.P.G.***	-	-	1.32	1.59	2.21	4.74
Rentrées nettes avant les impôts des sociétés	4.38	6.29	7.29	8.62	11.73	24.58

* Les rentrées nettes d'un producteur de pétrole ou de gaz est le revenu retenu par baril ou par milliers de pieds cubes par le producteur après le paiement des coûts d'exploitation et des redevances. Dans certains cas, la rentrée nette est également exprimée en termes de revenus après la déduction des impôts des sociétés. Toutefois, le résultat est une mesure moins fiable de la position de l'exploitant, parce que, en ce moment, toutes les sociétés ne sont pas imposables. De plus, il est également difficile de répartir les coûts de capitaux pour des quantités précises de barils ou de milliers de pieds cubes.

Quoique la part des revenus globaux qui sont dévolus à l'industrie en général donne une idée généralement globale de son pouvoir financier, les chiffres concernant les rentrées nettes constituent des indicateurs des véritables réalisations, donc de la rentabilité du producteur.

** Comprend l'effet en retour dû aux exportations.

*** Taxe sur les recettes provenant du pétrole et du gaz.

Les encouragements au réinvestissement sont évidemment moins généreux pour les entreprises sous contrôle étranger. Cependant, le maintien temporaire de la déduction pour épuisement gagné à l'égard de l'exploration donnera à ces sociétés le temps d'accroître la participation canadienne de manière à avoir droit aux mesures plus généreuses prévues dans le Programme d'encouragements pétroliers. De plus, bien que dans l'ensemble les encouragements soient

**Coût après impôt de l'exploration pour l'investisseur particulier canadien type:
avec les paiements de stimulants du gouvernement fédéral***

	<i>Politique précédente</i>	<i>Programme énergétique national</i>	
		<i>Terres provinciales</i>	<i>Terres du Canada</i>
		(\$)	
Dépenses	1.00	1.00	1.00
Paiements de stimulants	—	0.35	0.80
Réduction d'impôt	0.40	0.26	0.08
Coût net	0.60**	0.39	0.12

* En ne présumant aucun revenu des ressources et un impôt marginal de 40 %.

** Avec la déduction pour épuisement dans les régions pionnières, qui, jusqu'à mars 1980, s'appliquait aux coûts de puits dépassant 5 millions de dollars, ce coût après impôt serait réduit à 33c. Les puits dans cette catégorie de coût se situent presque tous dans les Terres du Canada.

**Coûts après impôt des investissements des sociétés en matière d'exploration:
avec les paiements de stimulants du gouvernement fédéral**

	<i>Politique précédente</i>	<i>Programme énergétique national</i>			
		<i>Terres provinciales**</i>		<i>Terres du Canada</i>	
		<i>Tout le Canada</i>	<i>Société canadienne***</i>	<i>Société étrangère</i>	<i>Société canadienne***</i>
		(\$)			
Dépenses	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Paiements de stimulants	—	0.35	—	0.80	0.25
Dépenses nettes (c.-à-d. montant payable par une société sans revenu imposable)	1.00	0.65	1.00	0.20	0.75
Réduction d'impôt (à 47 %) (pour les sociétés imposables)	0.63	0.31	0.47	0.13	0.47
Coûts, impôt et stimulants déduits	0.37*	0.34	0.53	0.07	0.28

* Le coût après impôt de l'exploration dans les régions pionnières, au moment où existait la déduction pour épuisement dans les régions pionnières, serait réduit à 6c. pour les coûts de puits dépassant 5 millions de dollars par puits.

** En vigueur à partir de 1984.

*** Taux de propriété et de contrôle canadiens d'au moins 75 %.

moins généreux que par le passé pour ces entreprises, ils restent fort appréciables à l'échelle internationale. Sur les terres du Canada, le coût après impôt et encouragements pétroliers d'un dollar investi dans l'exploration par une entreprise sous contrôle étranger sera de 28c. en 1981 et plus tard. Sur les terres provinciales, ce coût net serait de 37c. par dollar en 1981 et de 53c. en 1984.

Le Programme offre des incitations supplémentaires à l'investissement dans le pétrole lourd de la Saskatchewan et de l'Alberta. En donnant aux transformateurs de brut lourd le droit à l'épuisement gagné, aux encouragements pétroliers et au statut d'activité relative aux ressources, ainsi qu'en participant directement à un complexe de transformation en Saskatchewan, le gouvernement du Canada stimulera considérablement la mise en valeur de cette ressource. Cela favorisera les intérêts tant régionaux que nationaux.

Une question clé dans le débat sur les prix du pétrole et du gaz naturel est celle de savoir si l'industrie disposera de fonds suffisants à investir dans les activités nécessaires à l'accroissement de la production. Comme il a été mentionné, le Programme favorisera l'accès de ce secteur à de nouveaux investisseurs canadiens et établira des mécanismes nouveaux, comme la Banque du gaz naturel, pour apporter des capitaux à l'industrie. Il n'est pas nécessaire que cette dernière puisse satisfaire entièrement ses besoins d'investissement grâce à l'autofinancement procuré par la production actuelle de pétrole et de gaz. Le Programme assurera toutefois à l'industrie des recettes importantes et croissantes. D'environ \$4,6 milliards en 1979, ces fonds passeront à \$8,2 milliards en 1983. De plus, d'ici 1983 l'aide prévue dans le Programme d'encouragements pétroliers accroîtra de plus de \$1 milliard par an la capacité de réinvestissement de l'industrie.

Ainsi, l'industrie prise dans son ensemble ne devrait pas manquer de ressources financières — fournies par la vente de sa production et les nouvelles sources de capitaux — pour faire son travail.

Le Programme énergétique national prévoit d'autres stimulants importants à la recherche du pétrole. Sur les Terres du Canada, l'exploration sera accélérée par les exigences plus rigoureuses imposées en matière de travaux à accomplir à ceux qui détiennent actuellement des permis ou qui en demanderont à l'avenir. Petro-Canada verra aussi s'élargir sensiblement son rôle de chef de file et de catalyseur de l'exploration dans les régions pionnières.

En résumé, le Programme énergétique national confirme l'importance donnée par le gouvernement national à l'accroissement de l'offre de pétrole. La question est de savoir comment l'on peut prévoir l'offre, compte tenu du nouveau système de prix et d'encouragements. Il y a quelques raisons d'être optimiste. Le nouveau système devrait entraîner une exploration plus dynamique, en particulier dans les régions pionnières. On relève des indices de gisements prometteurs, notamment au large de la côte est.

Cependant, les attentes de gisements nouveaux n'ont été que trop souvent déçues au cours de la dernière décennie; des projets importants ont été remis à plus tard et les premiers forages d'exploration ont parfois suscité de faux espoirs. On ne peut jamais prévoir exactement l'offre future de pétrole. Les dernières prévisions faites à ce sujet par le gouvernement du Canada figuraient dans un rapport publié en novembre 1979 par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Les prévisions prises pour hypothèse dans le Programme énergétique national supposent que l'offre de pétrole n'augmentera pas par rapport au niveau prévu alors.

En bref, le Programme énergétique national ne repose pas sur l'hypothèse que le problème posé à la nation par les importations de pétrole sera résolu par un accroissement de l'offre intérieure. Les prévisions d'offre pourraient bien se révéler pessimistes — auquel cas le Canada se retrouverait dans une situation enviable, celle d'un excédent de pétrole. Cela ne diminue cependant en rien l'obligation d'améliorer dès maintenant l'équilibre offre-demande de pétrole intérieur. La solution consiste essentiellement, comme il a été indiqué, à ramener la demande de pétrole à un niveau compatible avec une offre intérieure prévue de manière réaliste.

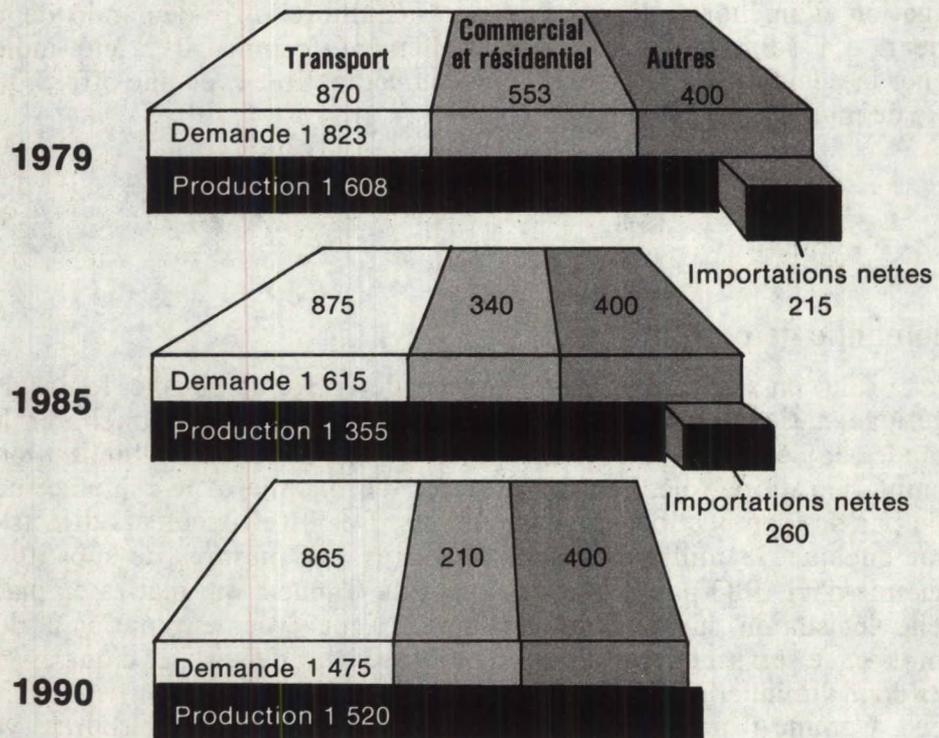
La demande de pétrole

Tout en stimulant l'accroissement de l'offre de pétrole, le Programme énergétique national prévoit un effort sans précédent pour améliorer le côté «demande» de l'équation. La clé de voûte du Programme est la diminution de la consommation de pétrole, par des mesures d'économie et le remplacement du pétrole par des combustibles plus abondants. Des investissements directs représentant quelque \$3 milliards seront consacrés aux mesures de substitution et d'économie d'ici 1983 par le gouvernement du Canada, qui mettra en place une nouvelle législation sur la conservation. Le gouvernement national donnera l'exemple et se servira des politiques d'établissement des prix et d'autres moyens directs pour diminuer l'importance relative du pétrole.

Comme il a été mentionné, le Canada possède les ressources voulues pour permettre un remplacement rapide et massif du pétrole par d'autres combustibles. C'est sur cette base que l'objectif de 10 % a été adopté et que les programmes d'encouragements ont été conçus.

Si l'industrie et les particuliers canadiens réagissent de la façon escomptée aux encouragements à l'économie et au remplacement du pétrole — et notamment aux prix avantageux pratiqués pour les combustibles de rechange —, le Canada pourra s'affranchir du marché mondial du pétrole d'ici 1990 ou

Offre et demande canadiennes de pétrole (en milliers de barils par jour)



même avant, moyennant un effort maximum. Tous les investissements privés et publics nécessaires à cette fin sont viables économiquement. Les mesures individuelles d'économie et de conversion qui seront indispensables pour atteindre cet objectif sont justifiées du point de vue commercial; en fait, la plupart d'entre elles représentent les meilleures possibilités d'investissement qui puissent s'offrir aux ménages et aux industries. Le Programme énergétique national renforce ces incitations et atténue les obstacles financiers. Comme il a été

Consommation de pétrole				Consommation pétrolière par secteur en vertu du Programme énergétique national			
	1979	1985	1990		1979	1985	1990
	(000 b/d)				(000 b/d)		
Politique précédente	1 823	1 905	1 809	Transport	870	875	865
Programme énergétique national		1 615	1 475	Résidentiel, commercial et industriel	553	340	210
Réduction		290	334	Autres secteurs	400	400	400
				Total	1 823	1 615	1 475
Parts prévues des combustibles dans la demande totale d'énergie primaire en vertu du Programme énergétique national				Perspectives de l'offre et de la demande de pétrole			
	1979	1990			1979	1985	1990
	(%)				(000 b/d)		
Pétrole	42,6	26,7	Offre	1 608	1 355	1 520	
Gaz	18,0	22,7	Demande	1 823	1 615	1 475	
G.P.L.	0,6	1,7	Importations nettes (exportations nettes)	215	260	(45)	
Électricité primaire	26,7	32,2	Importations nettes selon la définition de l'A.I.E.*	114	180	(55)	
Charbon	9,0	10,7					
Énergies renouvelables, en plus de l'hydro-électricité*	3,1	6,0					
Total—Pourcentage	100,0	100,0					
—B.T.U. × 10 ¹⁵	9,2	11,3					

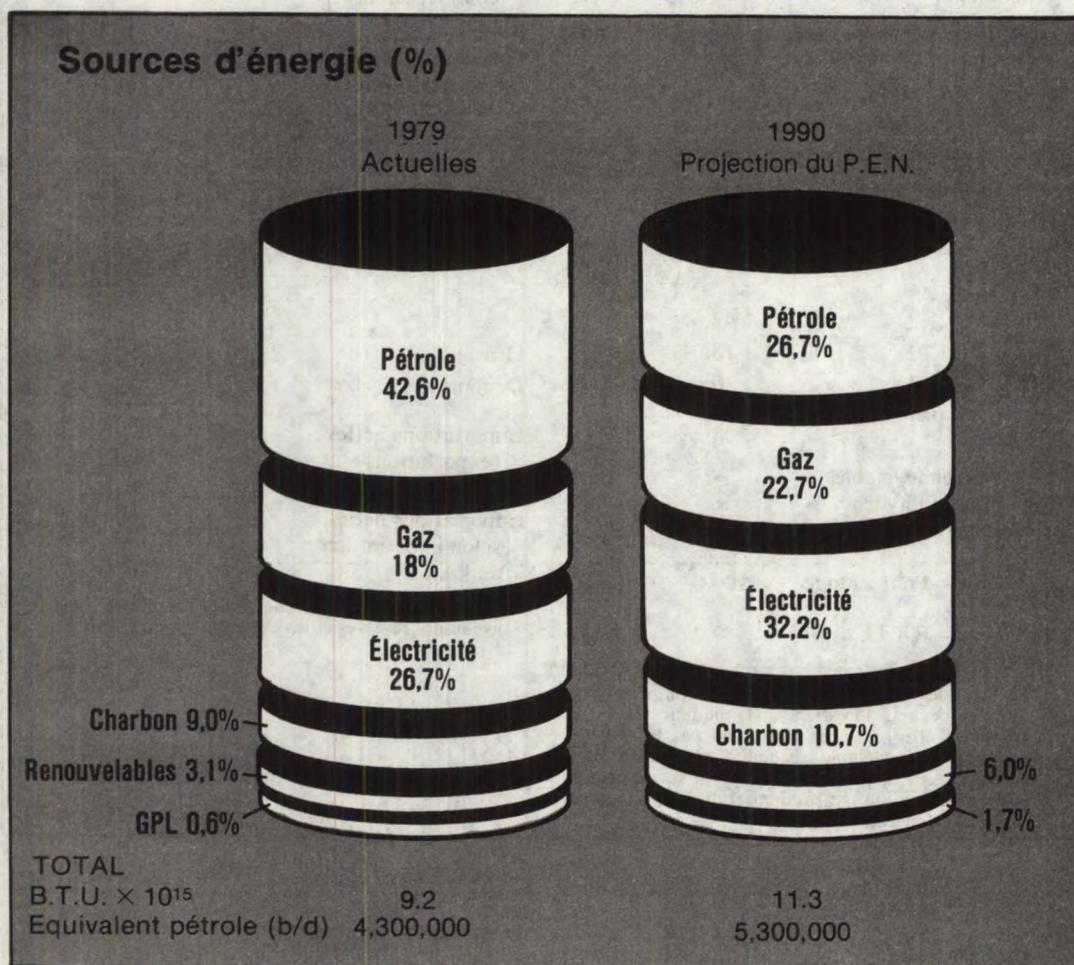
* La part des énergies renouvelables comprend surtout les déchets forestiers et la liqueur résiduaire épuisée. Cette partie ne comprend pas la quantité d'énergie renouvelable recueillie et utilisée pour laquelle on ne dispose actuellement d'aucune statistique telle que l'usage résidentiel du bois de chauffage et de l'énergie solaire.

* Les ajustements comprennent les variations dans le niveau des réserves et les exportations de G.P.L.

indiqué, il n'y a aucune raison technique pour que le remplacement du pétrole ne se fasse pas aussi rapidement — moyennant un effort général et vigoureux — que ne l'envisage le Programme.

D'après le Programme, la consommation de pétrole sera *réduite* de 20 %, pour passer de 1 847 000 barils par jour en 1979 à 1 475 000 barils en 1990. Cette diminution se fera dans le contexte d'une croissance économique projetée de 3,2 % en moyenne par an, ce qui fait ressortir l'ampleur du processus de substitution prévu dans le Programme. La baisse la plus forte de la demande de pétrole aura lieu dans les secteurs résidentiel, commercial et industriel où, surtout à cause du programme de substitution, la consommation diminuera de moitié. Le Programme énergétique national stabilisera la consommation du pétrole dans le secteur des transports.

La pétrochimie est un autre domaine important où des économies de pétrole doivent être réalisées par rapport aux prévisions antérieures. Si l'on veut atteindre l'objectif visé, le développement futur de la pétrochimie devra presque certainement être basé sur le gaz naturel, les G.P.L. ou, peut-être, le charbon.



Les efforts entrepris pour remplacer une plus grande quantité de pétrole par du gaz naturel occasionneront-ils des pénuries de gaz au Canada?

L'un des grands principes du Programme énergétique national repose sur le fait que le Canada possède des ressources de gaz abondantes par rapport aux ressources de pétrole. Depuis les remarquables augmentations de prix survenues vers les années 70, les résultats des travaux d'exploration tendent à appuyer ce point de vue: depuis cinq ans, les additions aux réserves de gaz dans les régions classiques seulement dépassent la production cumulative d'environ 7,5 billions de pieds cubes. Tous s'entendent pour dire que cette tendance pourrait être maintenue pendant encore quelque temps.

A partir de récentes prévisions de l'O.N.E., les approvisionnements provenant des zones productrices classiques dans l'Ouest du Canada pourront à elles seules répondre à la fois aux besoins nationaux et aux engagements d'exportation au delà de 1990. En raison des stimulants offerts par le Programme énergétique national, de plus grandes quantités de gaz naturel seront ajoutées aux réserves dans l'Ouest du Canada que ne l'avait prévu l'O.N.E. dans son rapport de novembre 1979. De plus, d'importantes quantités de gaz naturel ont déjà été découvertes dans les régions pionnières telles que le delta du Mackenzie, les îles de l'Arctique et au large de la côte est.

De récentes autorisations ont permis la vente de quelque 14,5 billions de pieds cubes de gaz en vertu d'une licence d'exportation aux États-

Unis. Si, comme il est prévu, le Canada se retrouve avec des excédents de gaz couvrant la période de la licence, cet excédent sera exporté. Si, toutefois, les besoins nationaux dépassent les niveaux prévus actuellement, ou que les approvisionnements nationaux ne correspondent pas aux prévisions, l'O.N.E. réévaluerait le niveau des exportations qu'il a l'intention d'autoriser.

En vertu du Programme énergétique national, le pays enregistrera probablement une augmentation modeste de la demande de gaz naturel par rapport à ce qu'elle était en vertu des politiques antérieures. Toutefois, même en se fondant sur des prévisions prudentes de la capacité d'approvisionnement, il y aura suffisamment de gaz naturel disponible pour les Canadiens, compte tenu de la possibilité d'un important effort de substitution, pour un avenir prévisible.

Consommation de gaz naturel

	1979	1985	1990
	(milliards de pi ³)		
Politique antérieure	1 637	2 018	2 492
Programme énergétique national		2 318	2 568
Augmentation		300	76

Offre et demande de gaz naturel

	Demande nationale P.E.N.	Exporta- tions	Demande totale	Capacité	Excédent annuel	Excédent accumulé
		approuvées y compris le combustible		d'approvi- sionnement classique*		
(milliards de pi ³)						
1980	1 650	1 350	3 000	3 939	939	939
1981	1 770	1 593	3 363	4 091	728	1 667
1982	1 915	1 842	3 757	4 217	460	2 127
1983	2 070	1 824	3 894	4 378	484	2 611
1984	2 195	1 825	4 020	4 373	353	2 964
1985	2 320	1 716	4 036	4 430	394	3 358
1986	2 377	1 519	3 896	4 240	344	3 702
1987	2 424	1 286	3 710	4 058	348	4 050
1988	2 480	913	3 393	3 871	478	4 528
1989	2 522	607	3 129	3 724	595	5 123
1990	2 568	245	2 813	3 577	764	5 887

*Estimations de l'O.N.E. de novembre 1979 (moins les pertes dues au retraitement).

Le pétrole représente actuellement 43 % environ de la demande canadienne d'énergie primaire. Le gaz naturel ne satisfait que 18 % de cette demande et l'électricité, à peu près 27 %. D'après le Programme énergétique national, la part du pétrole tombera à 27 % d'ici 1990, tandis que celle du gaz naturel passera à 23 % et celle de l'électricité à 32 %. Le Programme doublera la contribution des énergies renouvelables autres que l'hydro-électricité, qui passera à 6 % environ. Si les tendances amorcées par le Programme énergétique national dans l'utilisation de l'énergie se maintiennent pendant les années 90, le pétrole pourrait bien passer au troisième rang au Canada d'ici la fin de cette décennie.

Une diminution de la consommation de pétrole, même dans la mesure envisagée maintenant, ne doit pas nécessairement entraîner une augmentation sensible de la demande d'autres énergies. La substitution ne se fait pas aux dépens des économies d'énergie. Les prix plus élevés ainsi que les encouragements directs à la conservation prévus dans le Programme énergétique national freineront la demande globale d'énergie. On prévoit sur l'ensemble de la période se terminant en 1990 une croissance annuelle moyenne de 1,9 % de la demande d'énergie primaire.

Ces perspectives se reflètent dans les prévisions relatives à chaque forme d'énergie. La demande annuelle de gaz naturel devrait être d'environ 75 milliards de pieds cubes (3 %) plus élevée en 1990 que selon les politiques antérieures; cependant, d'après les prévisions actuelles, cela ne posera aucun problème d'approvisionnement à long terme. Le Programme énergétique national prévoit de généreux encouragements à la production de gaz naturel. De même, la demande d'électricité ne devrait pas augmenter beaucoup plus vite que d'après les politiques antérieures. Les nouveaux réseaux de transport mettront le gaz naturel en concurrence avec l'électricité dans des régions qui devaient jusqu'ici choisir entre le pétrole et l'électricité. La contribution croissante des énergies renouvelables entamera elle aussi le marché de l'électricité, tout comme celui du pétrole.

Possibilité de participation dans le secteur de l'énergie

Le chapitre consacré aux problèmes faisait remarquer que le secteur du pétrole offrait des possibilités extraordinaires, pendant les années 80 et au delà. Les politiques antérieures n'auraient pas permis aux Canadiens de participer suffisamment à ce secteur. De plus, le rôle de l'industrie pétrolière dans l'économie nationale devenait si important qu'il était impératif d'assurer une plus forte présence canadienne, au double niveau de la propriété et du contrôle. Enfin, des mesures étaient nécessaires pour que les retombées économiques et industrielles de l'expansion de cette industrie bénéficient entièrement aux Canadiens.

Le Programme vise trois buts dans l'industrie du pétrole:

- une participation canadienne d'au moins 50 % dans la production de pétrole et de gaz naturel d'ici 1990;

- un contrôle canadien sur un nombre appréciable des plus grandes entreprises pétrolières et gazières; et
- un accroissement rapide de la part du secteur pétrolier et gazier appartenant au gouvernement du Canada.

Pour atteindre ces buts, le Programme énergétique national modifie fondamentalement le cadre qui a permis aux entreprises étrangères d'acquérir leur emprise actuelle. Le Programme avantage les compagnies et les particuliers canadiens, tout en laissant aux sociétés étrangères une part raisonnable des recettes de production. Parallèlement, par des mécanismes comme le système de prix de référence et le nouveau régime applicable aux terres du Canada, il oblige plus explicitement l'industrie à se canadianiser et à veiller à ce que les avantages industriels du développement de l'énergie soient largement répartis au Canada. Grâce au programme actif d'acquisition de leur gouvernement national, les Canadiens auront de plus grandes possibilités de participation à un secteur clé de l'économie, un secteur dont la prospérité actuelle et les perspectives de croissance sont sans équivalent dans le reste de l'économie.

Les nouveaux mécanismes qui permettront ce changement comportent notamment:

- des encouragements pétroliers qui diminuent le coût des investissements pour les Canadiens, y compris pour ceux qui n'ont pas actuellement de revenu imposable ni de revenu tiré des ressources;
- une Banque du gaz naturel chargée d'atténuer les difficultés financières des petites entreprises canadiennes;
- l'obligation d'une participation canadienne de 50 % sur les Terres du Canada;
- un important programme d'acquisition du gouvernement du Canada; et
- des exigences strictes quant à l'utilisation de biens et de services canadiens dans l'exploration, la mise en valeur et la production sur les Terres du Canada ainsi que les grandes exploitations de pétrole non conventionnel.

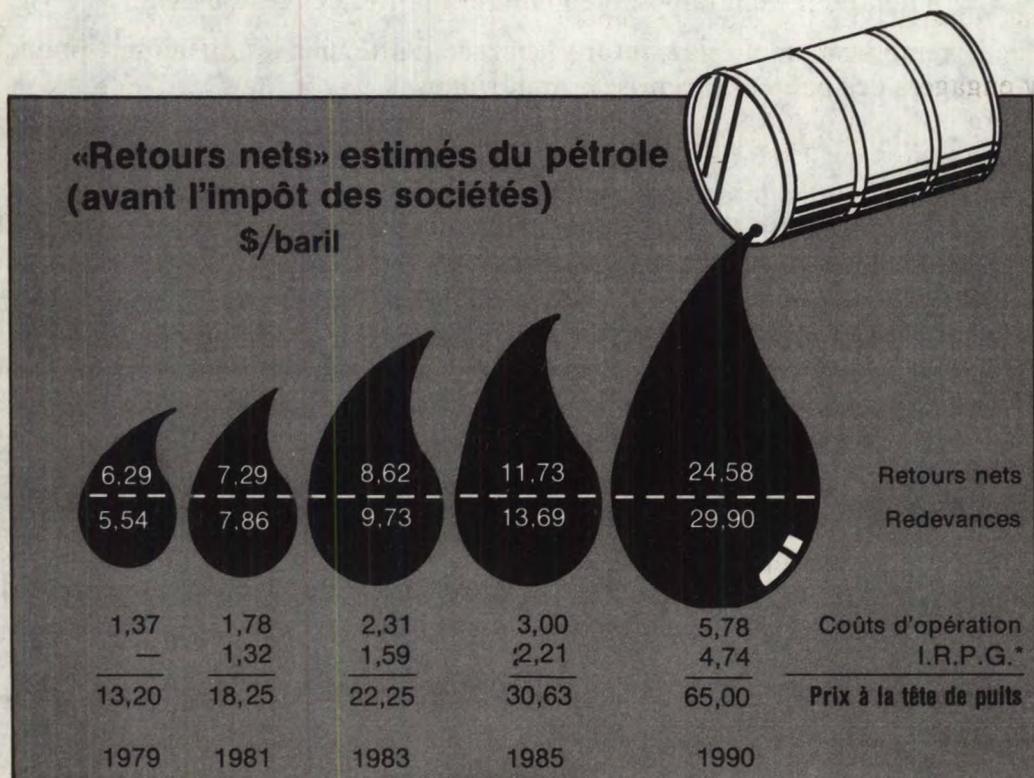
Le Programme d'encouragements pétroliers contribuera sensiblement à la recherche du pétrole dans des conditions qui, à la différence du système précédent, avantageront l'investisseur canadien. On a déjà montré que le coût des investissements serait très faible pour les Canadiens. Étant donné la hausse constante des prix et le système de prix de référence applicable aux pétroles les plus coûteux, les incitations à investir seront considérables.

Les Canadiens auront-ils les fonds nécessaires pour investir? Les petites entreprises canadiennes pourront-elles réunir les capitaux nécessaires pour mener avec dynamisme l'exploration? Comme on l'a montré, une entreprise canadienne explorant les régions pionnières pourra obtenir, grâce au

Programme d'encouragements pétroliers, des paiements d'environ \$4 pour chaque dollar qu'elle investira elle-même. Cette aide considérable n'était disponible, d'après les politiques antérieures, qu'aux entreprises payant des impôts, et qui dans l'ensemble appartenaient à l'étranger. Ainsi, le Programme énergétique national corrige une distorsion du système d'encouragements en établissant les conditions d'un renforcement considérable de la présence canadienne.

Le Programme énergétique national offre plus encore. Les fonds de forage, une forme déjà intéressante d'investissement, deviendront encore plus avantageux pour l'investisseur canadien typique, qui pourra se prévaloir des mesures généreuses prévues dans le Programme d'encouragements pétroliers. Ces dernières années, les fonds de forage et les autres sources externes ont apporté jusqu'à un milliard par an à l'industrie. Le Programme incitera un plus grand nombre de Canadiens à participer à ces mécanismes, que les entreprises canadiennes pourront utiliser encore plus largement qu'elles ne l'ont fait jusqu'ici. De plus, la Banque du gaz naturel, dotée de plus de \$400 millions, sera prête à aider les entreprises canadiennes ayant des difficultés de trésorerie parce qu'elles ne peuvent écouler leur production de gaz.

En résumé, les entreprises canadiennes ne manqueront ni des incitations ni des capitaux voulus pour rechercher avec dynamisme de nouvelles sources de pétrole. L'esprit d'entreprise ne fait pas défaut au Canada. Le



*Impôt sur les recettes provenant du pétrole et du gaz.

Programme énergétique national offre les encouragements nécessaires et l'accès aux ressources financières.

Les conditions de propriété imposées à l'égard des Terres du Canada conduiront à terme à une participation beaucoup plus importante des entreprises canadiennes. Les nouveaux encouragements rendront les investissements extrêmement intéressants dans ces régions. Un puits type au large des côtes canadiennes coûte actuellement \$30 millions; une part de 25 % revient donc à \$7,5 millions. Pour une entreprise à capitaux et sous contrôle canadiens, le coût après impôt de cette part serait d'environ \$500 000, si l'entreprise avait droit aux encouragements fiscaux. Un Canadien pourrait y participer par l'entremise d'un fonds de forage. Celui-ci pourrait acquérir une part de 25 % pour environ \$500 000 si le fonds était composé de particuliers imposés au taux marginal maximum et pour moins de \$1 million avec des contribuables payant un taux marginal d'impôt de 40 %.

Les objectifs de participation et de contrôle et le programme d'acquisition modifieront sensiblement la structure de l'industrie. Celle-ci est actuellement dominée par de grandes entreprises étrangères, dans lesquelles les capitaux canadiens représentent généralement une proportion faible ou nulle et dans aucun cas 50 %. Cette situation sera modifiée. Certaines des plus grandes entreprises passeront sous contrôle canadien au cours de cette décennie. Le gouvernement du Canada se propose d'en acquérir plusieurs.

Grâce au nouveau Programme, les entreprises canadiennes existantes, sous l'impulsion des encouragements offerts, croîtront et prospéreront. Les sociétés canadiennes qui ne participent pas encore à ce secteur seront incitées à s'y engager. Les entreprises étrangères garderont un rôle important. Le Canada restera ouvert aux investissements et aux compétences de l'étranger. Cependant, avec le temps, les Canadiens — qu'il s'agisse d'entreprises ou de particuliers — deviendront les principaux intervenants dans le secteur du pétrole.

Le Programme énergétique national offre également d'importantes possibilités nouvelles aux Canadiens dans les autres secteurs. Les investissements énergétiques auront des retombées qui stimuleront l'activité économique globale ainsi que l'expansion des entreprises qui, dans tout le pays, approvisionnent l'industrie de l'énergie en biens et en services. L'une des régions les plus prometteuses à cet égard est la zone située au large de la côte de l'Atlantique. Des investissements pétroliers se chiffrant en milliards de dollars pourraient, grâce au Programme, révolutionner les perspectives de croissance et d'emploi de cette région.

Ce Programme apporte de toute évidence une modification fondamentale aux règles applicables à l'industrie pétrolière. Bien que globalement — pour l'industrie et pour le Canada — les effets en soient positifs, une réaction négative est possible de la part de quelques entreprises qui verront se détériorer leur situation relative et leurs perspectives.

Dans ce contexte, il est indispensable que les Canadiens apprécient bien la nature du nouveau système de prix, de taxes et d'encouragements. Ce système réoriente, vers les sociétés et les particuliers disposés à rechercher

activement de nouvelles sources de pétrole, les gains imprévus auxquels aurait autrement donné droit la production existante, laquelle est largement entre les mains des grandes entreprises étrangères. De ce fait, il contribue à la réalisation de deux objectifs, celui de la participation canadienne et celui de la sécurité énergétique. D'après les indices disponibles, il semble que, si les grandes entreprises étrangères relâchaient leur effort, les compagnies canadiennes pourraient facilement prendre le relais.

Le gouvernement du Canada est donc persuadé qu'un accroissement du contrôle canadien dans l'industrie pétrolière *améliorera* les perspectives dans ce domaine. Les buts et les priorités nationaux seront poursuivis avec plus de vigueur et les besoins tels que celui d'une plus forte proportion de la recherche et du développement effectués au Canada seront mieux pris en compte. Cela s'appliquera tout particulièrement aux sociétés acquises par le gouvernement du Canada, qui deviendront des outils d'application de la politique nationale.

Équité dans le secteur de l'énergie

L'un des principaux buts du Programme énergétique national est l'établissement d'un régime de prix et de recettes, en matière pétrolière et gazière, qui répartisse équitablement les avantages procurés par les richesses énergétiques du Canada. Il faut donc un régime qui soit équitable pour:

- le consommateur, sur le plan des prix du pétrole et du gaz et de l'aide offerte aux Canadiens par le gouvernement national pour qu'ils puissent jouer leur rôle dans la réalisation de nos objectifs énergétiques;
- les provinces productrices, en leur assurant des recettes importantes et croissantes sur leurs ressources; et
- l'ensemble des Canadiens, en donnant au gouvernement du Canada les ressources financières nécessaires pour s'acquitter de ses responsabilités nationales.

Le consommateur

Le Programme énergétique national prévoit des prix plus élevés pour le pétrole et le gaz naturel. Cela est inévitable. Les provinces productrices sont en droit d'obtenir des recettes croissantes sur la vente de leurs ressources. Les producteurs doivent avoir des recettes suffisantes et la perspective de prix plus élevés. La réussite des efforts d'économie dépend largement de la pression exercée par la hausse des prix. Pourtant, le Programme prévoit des prix nettement moins élevés que ceux payés par les consommateurs de tous les autres pays industrialisés. Le gouvernement du Canada a promis que les prix augmenteraient modérément, à partir d'un niveau qui, à l'échelle internationale, est exceptionnellement faible. Cet engagement envers les consommateurs de pétrole a été respecté. Les consommateurs canadiens d'énergie, qu'ils habitent l'Ouest, l'Est ou le Centre du pays, sont les véritables gagnants dans ce Programme.

Coûts estimatifs de l'énergie pour le consommateur		
Utilisation d'un véhicule		
Aux niveaux de consommation moyens de 1980		
Essence (1980)	\$695	
Essence (1984) aux prix du marché mondial	\$1 770	
Essence (1984) en vertu du P.E.N.	\$1 240	
Prix en vertu du P.E.N. (1984) ainsi qu'une amélioration de 20 % du rendement de l'essence	\$990	
Chauffage domiciliaire		
	<i>Aux niveaux de consommation de 1980</i>	<i>Avec 25 % d'économie d'énergie grâce au P.I.R.C. et le Programme d'isolation domiciliaire</i>
Winnipeg, Manitoba		
Fuel-oil (1980)	\$680	
Fuel-oil (1984) aux prix du marché mondial	\$1 930	
Fuel-oil (1984) en vertu du P.E.N.	\$1 280	\$960
Chauffage électrique (1984)	\$965	\$725
Gaz naturel (1984) en vertu du P.E.N.	\$710	\$535
St-Jean, Terre-Neuve		
Fuel-oil (1980)	\$810	
Fuel-oil (1984) aux prix du marché mondial	\$2 245	
Fuel-oil (1984) en vertu du P.E.N.	\$1 525	\$1 145
Fuel-oil (1984) en vertu du P.E.N., ainsi qu'un programme amélioré d'économies d'énergie	\$1 145	\$760

Le Programme énergétique national bénéficiera aux consommateurs de trois façons. Les prix du pétrole intérieur seront déterminés au Canada, en fonction des coûts canadiens; ils seront donc sensiblement moins élevés que les prix internationaux. Le Programme offrira aussi une aide financière généreuse aux consommateurs désireux de se convertir à des combustibles plus abondants et moins coûteux que le pétrole. Il renforcera et élargira également l'aide fédérale existante aux économies d'énergie dans tout le pays, et en particulier dans les régions ne disposant pas de solutions de rechange au pétrole. Grâce à ces mesures, le Programme énergétique national donnera aux consommateurs le temps et l'aide financière nécessaires pour diminuer leur demande de pétrole et, ainsi, alléger les effets de la hausse future de ce produit.

Une comparaison avec les prix internationaux illustre concrètement combien les consommateurs canadiens bénéficient d'un régime de prix qui répartit largement les avantages de la richesse du pays en énergie. En 1980, le consommateur canadien moyen dépensera \$1 375 pour se chauffer à l'huile et se transporter en automobile. Il lui en coûterait quelque \$3 700 en 1984 si les prix

intérieurs du pétrole se situaient aux niveaux internationaux. D'après le Programme énergétique national, cette consommation d'énergie lui coûterait à la même date \$2 520, soit \$1 180 de moins qu'avec les prix mondiaux.

Néanmoins, les prix augmenteront sensiblement pour les consommateurs canadiens par rapport à 1980. Aussi le consommateur devrait-il profiter de l'aide offerte par le Programme pour diminuer sa facture d'énergie en se convertissant à d'autres combustibles que le pétrole et en économisant sur toutes les formes d'énergie.

Le gouvernement fédéral participera à raison de la moitié aux dépenses de conversion des consommateurs à l'aide d'une subvention imposable d'un maximum \$800. En se convertissant, les utilisateurs actuels d'huile épargneront sensiblement sur leurs frais de chauffage. Prenons l'exemple d'un ménage moyen de Winnipeg se chauffant à l'huile. En 1984, sa facture de chauffage diminuerait de \$325 s'il se convertissait à l'électricité et de \$570 s'il optait en faveur du gaz naturel. Il lui en coûterait à peu près autant pour se chauffer au gaz naturel en 1984 que pour se chauffer à l'huile en 1980.

On a supposé dans ces exemples que la consommation d'énergie pour le chauffage domestique et le transport serait la même en 1984 qu'en 1980. Il n'en sera évidemment pas forcément ainsi. Grâce au Programme énergétique national, et notamment aux nouvelles normes de consommation, le carburant utilisé par les véhicules de tourisme devrait diminuer de 20 % entre 1980 et 1984. Pour limiter les coûts du chauffage domestique, le gouvernement du Canada offre jusqu'à \$500 de subventions aux Canadiens qui investissent dans l'isolation thermique de leur logis. Pour une habitation moyenne, l'isolation supplémentaire favorisée par ces mesures fédérales pourrait se traduire par une économie d'énergie d'environ 25 %. Cela réduirait les factures de chauffage domestique de \$320 pour les consommateurs d'huile, de \$240 pour les utilisateurs d'électricité et de \$175 pour les acheteurs de gaz naturel en 1984.

Grâce à ces mesures, la facture de chauffage électrique d'un foyer de Winnipeg en 1984 serait presque égale au coût du chauffage à l'huile en 1980, tandis que sa facture de gaz en 1984 serait nettement inférieure à celle qu'il aurait dû payer en continuant de se chauffer à l'huile.

A Terre-Neuve, dans l'Île-du-Prince-Édouard et dans les Territoires du Nord-Ouest, où le gaz n'est pas disponible et l'électricité très coûteuse, le gouvernement fédéral offrira un programme amélioré d'économies d'énergie pour remplacer l'aide à la conversion prévue dans le reste du pays. Combiné aux programmes HIP ou PITRC, ce programme devrait permettre des économies de pétrole d'environ 50 % par rapport à la consommation de 1980. Cela diminuera par exemple le coût du chauffage d'un logement à Terre-Neuve de \$760 en 1984, soit moins que la facture moyenne de chauffage à l'huile dans cette province en 1980 (\$810).

Pour réaliser ces économies d'énergie, les consommateurs devront investir une somme équivalente à l'aide fédérale dans la conversion et la conservation de l'énergie. Cependant, ils récupéreront rapidement cet investissement sous forme d'économies de chauffage. Les fonds investis par un ménage à la fin de 1982, par exemple, seraient récupérés en trois ans environ dans le cas

d'une conversion à l'électricité à Winnipeg ou de mesures améliorées de conservation à Terre-Neuve. Le coût de la conversion au gaz naturel en 1982 serait recouvert en moins de deux ans.

Étant donné l'ampleur de ces économies d'énergie, ces dépenses sont probablement la meilleure possibilité d'investissement dans le secteur privé au Canada. Les sommes investies seront récupérées rapidement et continueront de rapporter des dividendes sous forme d'économies d'énergie pendant longtemps. Parallèlement, elles représentent un investissement précieux dans l'avenir énergétique du Canada; elles devraient contribuer à rendre possible la réalisation de l'objectif qui vise à assurer l'indépendance canadienne du marché mondial du pétrole.

Les provinces productrices

Le Programme énergétique national établit les fondements qui permettront au gouvernement du Canada d'obtenir une part plus équitable des revenus du pétrole et du gaz. Cependant, il atteint cet objectif en tenant compte des objections des gouvernements des provinces productrices. En se décidant à ne pas recourir à une taxe d'exportation sur le gaz naturel, le gouvernement du Canada a éliminé un élément que les gouvernements de l'Alberta et de la Colombie-Britannique trouvaient particulièrement ennuyeux. Il abandonne également à ces provinces la plus grande partie du potentiel supplémentaire résultant de prix plus élevés à l'exportation. Le nouveau système implique également un partage des revenus du prélèvement fédéral à l'exportation du pétrole brut.

Le prix national à la tête du puits du gaz naturel n'augmentera pas en 1981. Ceci est dû au fait que les «retours nets» du gaz ont augmenté bien plus vite que ceux du pétrole, en dépit d'un surplus croissant de gaz et le désir d'encourager plutôt l'exploration pour le pétrole. Une pause d'un an dans le prix du gaz améliorera le rapport entre les prix, sans causer de dommage significatif aux provinces productrices de gaz, qui continueront à jouir des bénéfices résultants du marché lucratif d'exportation.

La Saskatchewan considérait que l'ancien système de prélèvement à l'exportation du pétrole était injuste. Le Programme énergétique national répond aux préoccupations de la Saskatchewan, en répartissant également entre les provinces les montants de la taxe. De plus, le Programme soutient de nouveaux investissements énergétiques majeurs tels qu'un complexe de transformation du pétrole lourd dans la province, et établit des activités importantes de R-D dans ce domaine, de manière que l'avenir énergétique à plus long terme de la province soit assuré.

Dans le cadre établi par le Programme énergétique national, toutes les provinces productrices verront croître leurs revenus provenant du pétrole et du gaz. Le niveau exact de ces revenus dépendra de facteurs comme le volume d'exportation du gaz et le prix international du pétrole. Le gouvernement du Canada a établi des projections de revenus fondées sur la prémisse que les prix internationaux du pétrole n'augmenteront pas de manière spectaculaire, comme

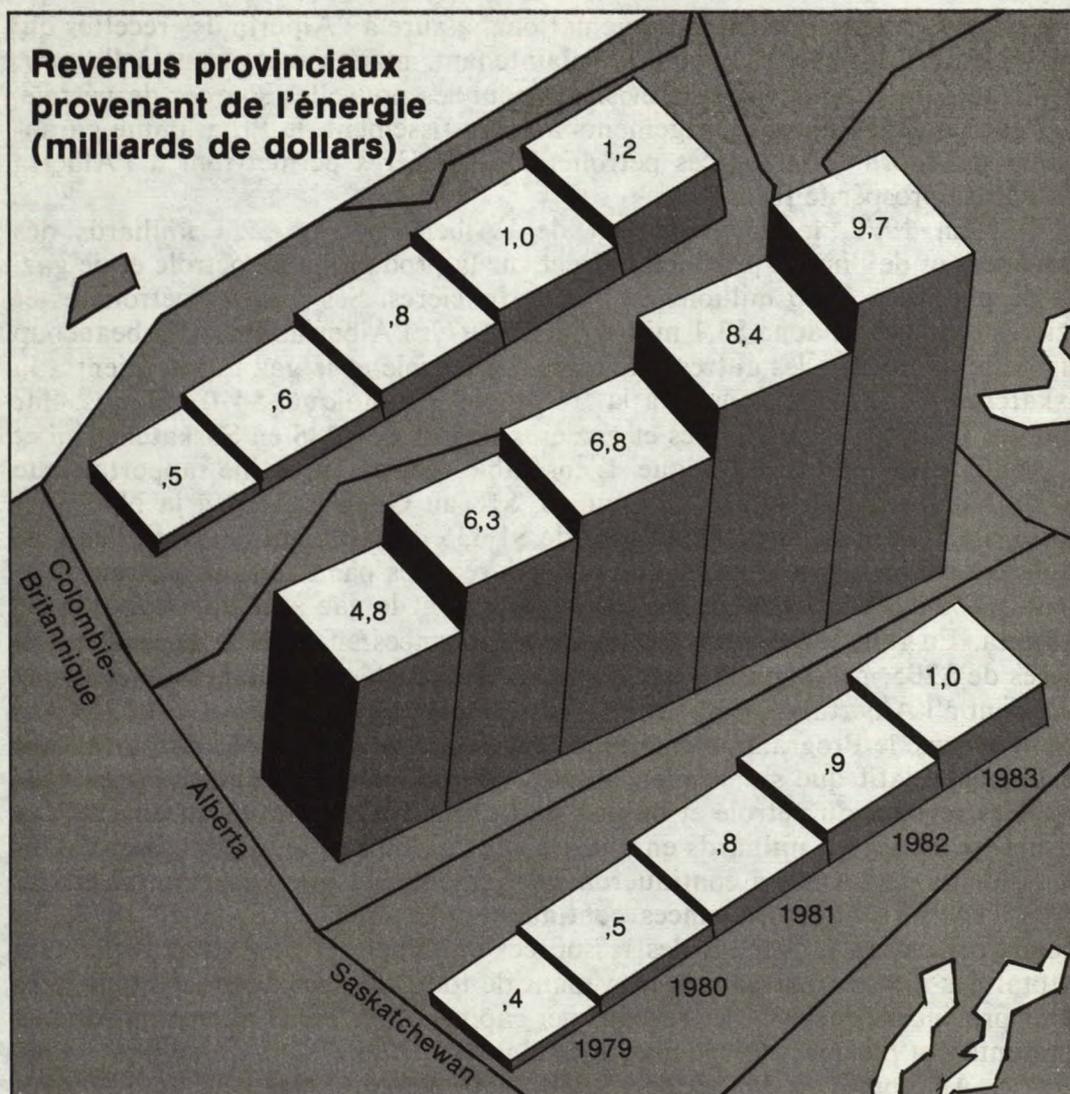
Recettes estimatives provenant de la production du pétrole et du gaz naturel						
	1979	1980	1981	1982	1983	1980-83
	(en milliards de dollars)					
Gouvernement fédéral						
Recettes	1,4	2,3	5,3	7,4	9,0	24,0
Paiements de stimulants	—	—	0,6	0,9	1,0	2,5
Total	<u>1,4</u>	<u>2,2</u>	<u>4,7</u>	<u>6,5</u>	<u>8,0</u>	<u>21,5</u> (24 %)
Industrie*						
Ressources d'autofinancement	4,6	6,1	5,9	7,3	8,2	27,5
Paiements de stimulants	—	—	0,6	0,9	1,0	2,5
Total	<u>4,6</u>	<u>6,1</u>	<u>6,5</u>	<u>8,2</u>	<u>9,2</u>	<u>30,0</u> (33 %)
Provinces						
Alberta	4,8	6,3	6,8	8,4	9,7	31,2 (35 %)
Saskatchewan	0,4	0,5	0,8	0,9	1,0	3,2 (4 %)
Colombie-Britannique	0,5	0,6	0,8	1,0	1,2	3,6 (4 %)
Total	<u>5,7</u>	<u>7,4</u>	<u>8,4</u>	<u>10,3</u>	<u>11,9</u>	<u>38,0</u> (43 %)

*Les parts de l'industrie et des provinces supposent que les paiements de primes foncières sont inclus dans la part des provinces et déduits de la part de l'industrie. Si les paiements de primes foncières sont exclus de la part des provinces mais maintenus dans la part de l'industrie pour la période 1980-1983 donnerait une part de l'industrie de 39% en vertu du Programme énergétique national et une part des provinces de 37 %, soit identique à celle de 1979. Les recettes fédérales comprennent l'impôt sur le revenu des sociétés perçu sur les recettes provenant de la production de pétrole et de gaz et la part du gouvernement fédéral des prélèvements à l'exportation du pétrole.

cela a été le cas, par exemple, en 1979. Ces projections supposent également que les volumes exportés soient nettement au-dessous des niveaux autorisés.

Selon ces projections, la Saskatchewan devrait recevoir \$3,2 milliards au cours de la période 1980-1983 et la Colombie-Britannique \$3,6 milliards. Les revenus de l'Alberta devraient être de \$31,2 milliards, soit près de dix fois les revenus de la Saskatchewan et neuf fois ceux de la Colombie-Britannique. Si l'on tient compte des \$2 milliards destinés en 1980-1983 au Fonds de développement de l'Ouest, les provinces de l'Ouest obtiendront près de \$40 milliards dans le cadre du Programme. Ces chiffres pourraient évidemment être plus élevés, au cas où les prix ou les volumes exportés soient plus élevés qu'on ne le suppose actuellement.

En vertu du nouveau système de partage, les provinces productrices gardent la plus grande partie du potentiel de revenus supplémentaires découlant de l'évolution des prix du pétrole sur la scène internationale. Le gouvernement fédéral, d'autre part, continuera à assumer les conséquences défavorables d'une telle évolution. Si par exemple, les prix internationaux du pétrole suivaient en 1980-1983 la courbe qu'ils ont suivie au cours de la période 1977-1980, ce qui est loin de constituer un scénario improbable, la participation du gouvernement au Fonds d'indemnisations pétrolières serait de \$5,3 milliards plus élevés que dans les scénarios actuels qui constituent la base des projections relatives aux revenus provinciaux.



Le gouvernement de l'Alberta

Le Programme énergétique national est équitable pour les Albertains. Il l'est aussi pour le gouvernement de l'Alberta. La population de la province bénéficiera comme tous les Canadiens d'un programme qui apporte la sécurité énergétique à des prix raisonnables déterminés au Canada.

Le gouvernement de l'Alberta obtiendra des recettes toujours croissantes. Même si l'on tient compte de l'augmentation de ses dépenses, il pourra verser chaque année une contribution substantielle au fonds du patrimoine de la province, tout en enregistrant un excédent budgétaire et en améliorant sa situation financière, tant dans l'absolu qu'en termes relatifs.

Le Programme énergétique national assure à l'Alberta des recettes qui non seulement sont très abondantes maintenant, mais s'accroîtront à l'avenir. En offrant des prix élevés et prévisibles pour les nouvelles sources de pétrole, ainsi que de généreux encouragements à l'investissement, le Programme garantit que ses énormes ressources pétrolières et gazières permettront à l'Alberta d'asseoir sa prospérité future.

En 1977, le gouvernement de l'Alberta a tiré \$2,4 milliards des redevances et de l'impôt provincial direct sur la production de pétrole et de gaz. Il a de plus reçu \$700 millions de primes foncières. Ses recettes pétrolières et gazières totalisaient donc \$3,1 milliards. En 1977, l'Alberta était déjà beaucoup plus riche que toutes les autres provinces. Le pétrole et le gaz rapportaient à la Saskatchewan \$270 millions et à la Colombie-Britannique, \$410 millions. Par habitant, les recettes pétrolières et gazières étaient de \$288 en Saskatchewan et de \$164 en Colombie-Britannique. L'ensemble des ressources ne rapportait que \$20 de recettes par habitant à l'Ontario, \$18 au Québec et \$7 à la Nouvelle-Écosse. Le chiffre correspondant était de \$1 635 pour l'Alberta. Ainsi, l'ensemble des ressources procurait à l'Ontario des recettes par habitant qui représentaient 1,2 % des recettes fournies par le pétrole et le gaz à chaque habitant de l'Alberta. En fait, les recettes de toutes provenances en Ontario étaient moins élevées de \$205, par habitant, que les recettes apportées par le pétrole et le gaz seulement à l'Alberta.

Avec le Programme énergétique national, la position de l'Alberta, tant sur le plan relatif que sur le plan absolu, va s'améliorer de manière spectaculaire. Ses revenus du pétrole et du gaz sont estimés à \$6,3 milliards en 1980, et augmenteront à \$9,7 milliards en 1983. Ceci signifie que les revenus per capita des résidents de l'Alberta continueront d'augmenter et que l'écart entre eux et les citoyens des autres provinces continuera à se creuser. En 1977-1978, les revenus per capita provenant des ressources en Alberta étaient déjà supérieurs au total des revenus per capita, provenant de toutes les sources, dans toutes les autres provinces. En 1985, les revenus per capita du pétrole et du gaz en Alberta représenteront plusieurs fois le niveau atteint en 1977-1978.

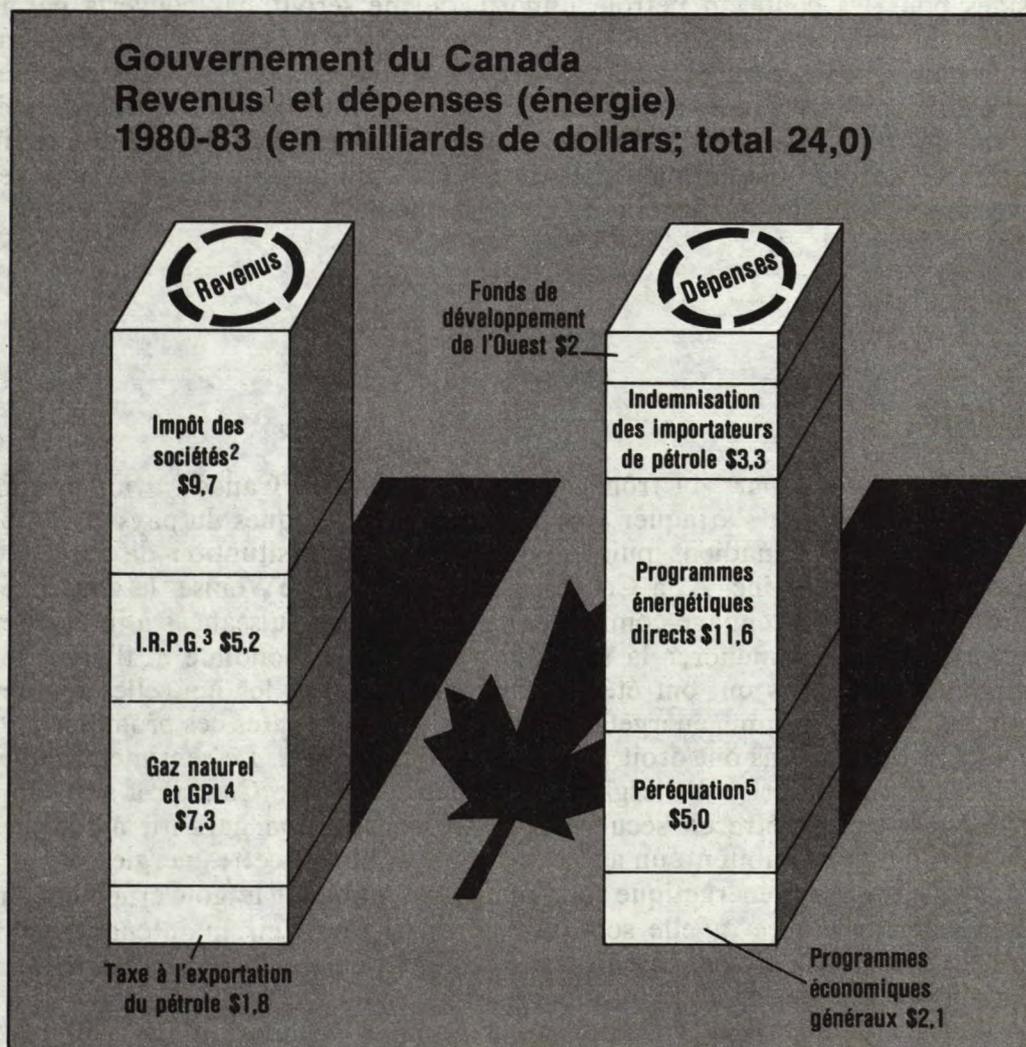
Au cours de la période 1980-1990, le gouvernement de l'Alberta touchera plus de \$100 milliards de revenus du pétrole et du gaz. Une fois de plus, ces projections supposent une évolution sans surprise des prix internationaux. Il est hautement probable, considérant des événements comme l'actuelle guerre entre l'Irak et l'Iran, que les prix internationaux du pétrole augmentent à un rythme beaucoup plus rapide que celui qui est prévu maintenant, et procureront à l'Alberta des revenus beaucoup plus élevés pour ses exportations de gaz.

Les provinces productrices obtiennent au Canada une plus grande part des recettes pétrolières et gazières que tout autre État ou province faisant partie d'un pays producteur d'hydrocarbures dans le monde. D'après le Programme énergétique national, le gouvernement de l'Alberta obtiendra plus de 35 à 40 % des recettes provenant de la production de pétrole et de gaz dans la province. Le Texas, selon les ententes actuelles, obtient moins de 20 % des recettes de

production. En Australie, l'État de Victoria reçoit également moins de 20 %. Au Canada, les dispositions constitutionnelles donnent aux provinces la propriété des ressources naturelles, comme en Australie. Le Programme énergétique national ne modifie pas ce principe, mais il établit le cadre d'un partage plus équitable. D'après n'importe quel critère raisonnable, le Programme énergétique national est équitable pour les provinces productrices.

Le gouvernement du Canada

Le Programme énergétique national procure au gouvernement du Canada une plus grande part des revenus du pétrole et du gaz. Il représente



¹ Revenus provenant des ventes de pétrole brut et de gaz naturel.

² Impôt sur le revenu des sociétés perçu sur les profits ascendants.

³ Impôt sur les recettes provenant du pétrole et du gaz.

⁴ Comprend 1 milliard de dollars provenant des recettes nettes des frais d'indemnisation pétrolière.

⁵ Comprend seulement des paiements de péréquation associés aux recettes provinciales provenant de la production du pétrole.

également une contribution majeure à l'amélioration de la position fiscale du gouvernement en transposant une proportion croissante des coûts du pétrole importé du contribuable au consommateur de pétrole. Le prélèvement d'indemnités pétrolières procurera environ \$10 milliards au gouvernement du Canada à cette fin.

Le gouvernement du Canada obtiendra, estime-t-on, \$24 milliards de revenus du pétrole brut et du gaz, au cours des quatre années qui s'échelonnent de 1980 à 1983. Le Programme énergétique national implique des dépenses énergétiques de \$11,6 milliards au cours de la même période. Toujours au cours de la même période, le Fonds de développement de l'Ouest coûtera \$2 milliards supplémentaires. En plus, le gouvernement paiera environ \$3,3 milliards en subsides pour les coûts du pétrole importé qui ne seront pas couverts par le prélèvement d'indemnités pétrolières. Au titre du programme de péréquation, le gouvernement du Canada versera \$5 milliards aux provinces pour les aider à uniformiser les recettes tirées des ressources. Plus de \$21,9 milliards, soit au delà de 90 % des recettes, seront consacrés à des mesures résultant du Programme énergétique national. Les autres \$2,1 milliards serviront à appuyer le programme économique général du gouvernement.

Conclusion

Dans le discours du trône, le gouvernement du Canada avait promis d'agir sans tarder pour s'attaquer aux problèmes énergétiques du pays et veiller à ce que tous les Canadiens puissent bénéficier de la situation de force du Canada dans ce domaine. A la Conférence au sommet de Venise, le gouvernement du Canada s'est engagé comme les autres grandes puissances à intensifier ses efforts en vue d'améliorer la situation énergétique mondiale et d'aider les pays moins développés qui ont été durement touchés par les nouvelles réalités pétrolières. Le Programme énergétique national remplit toutes ces promesses.

Les Canadiens ont droit à la sécurité énergétique. Le sentiment actuel de vulnérabilité à la crise d'énergie n'a pas lieu d'être. Le Canada a suffisamment d'énergie pour être en sécurité et notre constitution garantit à tous les Canadiens, où qu'ils habitent, un accès équitable et libre à cette énergie.

La situation énergétique du Canada est viable et le gouvernement du Canada est résolu à ce qu'elle soit bien gérée. Il faut agir maintenant, pour mettre fin à un débat prolongé et instaurer le climat de certitude nécessaire à un regain d'investissement et de croissance.

En invitant tous les Canadiens à examiner ce programme — qui les touche tous et de manière sensible dans certains cas —, le gouvernement fait également appel à leur sens de la sécurité, de la participation et de l'équité nationales dans la répartition de nos richesses énergétiques.

Il demande aussi une large participation du public à la gestion de l'énergie — une tâche difficile qui doit dépasser le cadre des administrations publiques et de l'industrie pour atteindre tous les citoyens à titre de consommateurs d'énergie.

Le but est de parvenir à la sécurité énergétique d'ici la fin de la décennie.

Notre pays produit déjà plus d'énergie qu'il n'en consomme. Nous avons un excédent de gaz naturel, d'électricité et d'autres formes d'énergie; le défi consiste maintenant à les utiliser efficacement pour remplacer le plus possible le pétrole et ne plus dépendre des sources étrangères de brut.

Si le Programme comporte des encouragements puissants à l'exploration et à la mise en valeur du pétrole et du gaz naturel, il tient aussi compte de la diminution des gisements de pétrole conventionnel dans l'Ouest canadien et des risques que pourrait présenter une politique nationale reposant sur l'espoir, si fondé soit-il, de découvrir de nouveaux gisements.

En l'occurrence, le bon sens commande de réduire la demande de pétrole tant par des conversions que par la conservation de l'énergie, et de faire appel pour cela à l'intérêt bien compris de chaque consommateur. Cette démarche est justifiée économiquement, que ce soit à l'échelle de la nation ou dans le cadre d'une petite entreprise ou d'un foyer.

D'aucuns pourraient s'étonner de l'importance accordée à la gestion de la demande d'énergie pour parvenir à la sécurité énergétique. Dans un pays aussi riche en énergie, il est tentant de résoudre le problème du côté de l'offre — de faire dépendre notre avenir de l'espoir de découvrir d'importants gisements de pétrole. Cependant, c'est là une des raisons pour lesquelles le Canada se trouve actuellement dans la situation paradoxale d'avoir à dépendre des importations de pétrole, tout en étant riche en énergie. Négliger les possibilités que présente la gestion de notre demande d'énergie à la lumière d'objectifs de conservation et de toute la diversité de notre potentiel énergétique serait nous condamner à faire du sur-place. Les initiatives énergétiques du Programme permettront d'économiser environ 800 millions de barils de pétrole au cours de la décennie, par rapport aux politiques antérieures. L'économie est clairement valable pour le Canada. De plus, et contrairement à l'exploration et à la production de pétrole, économiser le pétrole signifie des investissements dans chaque région du Canada, par chaque ménage, ce qui donne à quasiment tous les Canadiens un intérêt personnel à l'établissement de la sécurité énergétique.

Le but peut-il être atteint? La réponse sera prononcée dans une large mesure par les millions de foyers, dans tout le Canada, que le gouvernement du Canada incite par des encouragements généreux à contribuer à la sécurité énergétique du pays. La réponse viendra aussi de l'industrie — de plus en plus canadienne — de l'énergie, quand elle intensifiera l'exploration pétrolière dans l'intérêt de la nation.

Dans sa conception, le Programme énergétique national ne se limite pas, loin de là, à la décennie en cours. La sécurité énergétique exigera de plus en plus des structures nouvelles et plus efficaces d'utilisation de l'énergie, ainsi

qu'un nouveau dosage de combustibles fossiles et d'énergies renouvelables. C'est dans ce but que le Programme offre de nouveaux et puissants encouragements à la recherche, au développement et à la démonstration en matière d'énergie.

Dans l'intervalle, le Canada dispose, grâce à sa situation énergétique, d'un autre atout qui fait défaut à beaucoup d'autres pays industrialisés: le temps — le temps de choisir avec soin entre une vaste gamme d'options énergétiques comme le charbon, le nucléaire, les nouveaux combustibles liquides et d'autres solutions, sans avoir à se précipiter dans des projets susceptibles de compromettre nos objectifs écologiques et sociaux.

Le Programme énergétique national va plus loin que les questions d'énergie. Il ouvre d'importantes possibilités nouvelles aux Canadiens dans d'autres secteurs. Les investissements faits dans le domaine de l'énergie auront des retombées qui amélioreront l'activité économique globale ainsi qu'une croissance rapide des entreprises fournissant biens et services à l'industrie de l'énergie. Le Programme a été conçu soigneusement pour promouvoir l'activité et l'emploi dans toutes les régions du Canada. De plus, les prix du pétrole et du gaz prévus dans le Programme auront des effets relativement modérés sur les coûts de production et de transport, donnant ainsi aux industries canadiennes un avantage concurrentiel appréciable. Simultanément, tous les utilisateurs de pétrole sauront avec certitude que les prix, à terme, augmenteront sensiblement, ce qui leur permettra de procéder aux plans et aux ajustements voulus.

L'avantage fourni par des prix modérés est une façon de traduire la richesse énergétique du Canada en une amélioration générale de l'économie. Il convient de ne pas le gaspiller. Le gouvernement du Canada s'attend à ce que l'avantage représenté par un coût relativement peu élevé de l'énergie se reflète pleinement dans le bien-être de tous les travailleurs, de tous les citoyens, par le biais de la croissance économique et des créations d'emplois. Cet avantage de coût ne devrait pas être un prétexte pour négliger l'accroissement de la productivité ou du rendement énergétique. Un prix du pétrole déterminé au Canada ne signifie pas qu'on peut gaspiller cette ressource. Il serait malheureux — et en fait inacceptable — de dilapider ainsi les avantages conférés par notre richesse en énergie.

Il serait également inacceptable que l'avantage constitué par des prix déterminés au Canada soit accaparé sous forme de bénéfices extraordinaires par l'industrie du raffinage ou de la pétrochimie, qui fournit combustibles, carburants et produits chimiques de base à notre économie. Le gouvernement du Canada veillera avec une vigilance toute particulière à ce que le prix intérieur de ces produits soit proportionné au coût du pétrole et du gaz utilisés pour les fabriquer. Il attendra également de toutes les industries canadiennes que, en contrepartie de l'avantage important représenté par une énergie sûre et à prix raisonnable, elles exploitent avec dynamisme les possibilités de croissance dont le Canada a besoin. Nos concurrents, obligés de s'adapter aux prix mondiaux de l'énergie, agiront en ce sens. Nous ne pouvons espérer soutenir la concurrence dans le monde de demain si nous ne mettons pas à profit le répit et la certitude offerts par le barème des prix prévu dans le Programme pour mettre au point des procédés et des produits économiques en énergie.

Le Canada est riche en ressources énergétiques, il possède les compétences voulues pour les exploiter et il est résolu à les utiliser au profit de tous les Canadiens. L'énergie peut être, sur le plan tant économique que politique, un facteur important d'unité et de prospérité. C'est ce que tous les Canadiens désirent. Tous les Canadiens veulent que leurs problèmes soient résolus d'une façon qui soit non seulement acceptable, mais aussi équitable pour tous. Le gouvernement du Canada est conscient que, à titre de gouvernement de tous les Canadiens, il lui incombe tout particulièrement de trouver cette solution. Le temps est venu de mettre fin à un débat qui nous a divisés et de bâtir un avenir énergétique qui nous unira. Le Programme énergétique national représente une utilisation plus efficace de notre énergie pour les Canadiens et par les Canadiens. Il présente des initiatives précises et audacieuses, non des généralités; des programmes pratiques, et pas seulement des idées; des mesures rapides et concrètes afin de résoudre nos problèmes, et non des vœux pieux. Il représente la sécurité, l'équité et la possibilité de participer.